La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1356. — 16 juillet 1961

S. S. Jean XXIII
clôt la session de la Commission centrale préconciliaire

Dans la matinée du 20 juin, pour clore la première phase des travaux de la Commission centrale préparatoire du Concile, le Saint-Père a reçu dans la salle du Consistoire les membres et les conseillers de cette Commission, ainsi que de nombreux membres, consulteurs et secrétaires des autres Commissions. Voici l'allocution qu'il leur a adressée (1) *:*

Vénérables Frères et chers Fils,

La paisible succession des jours, semblable aux heures du matin porteuses de sereine lumière, nous achemine peu à peu avec l'aide de Dieu, nous qui travaillons à la préparation du Concile chacun pour notre part, vers l'accomplissement de la grande œuvre à laquelle nous nous consacrons au nom du Seigneur, en répondant à l'invitation de la grâce céleste.

Les travaux des diverses Commissions, comme Nous avons souvent pu le voir Nous-même en y assistant, progressent activement et d'une façon heureuse. Et voici que maintenant, la première des Commissions, présidée par l'humble successeur de Pierre, arrive au terme de sa première session, inaugurée ces jours derniers avec tant de noblesse.

L'objet des travaux de la session ; le latin, langue du Concile

Les points principaux concernant la structure et l'organisation de nos futures assemblées conciliaires ont été étudiés avec clarté et avec l'assentiment général. On a présenté et examiné soigneusement tous ces points dont l'importance apparaîtra dans les étapes ultérieures. Parmi les sujets traités, Nous aimons rappeler ce qui a été dit avec clarté et précision concernant les personnes qui doivent être invitées au Concile pour y étudier l'important ensemble de doctrine et de discipline dont dépendra l'heureuse issue de ce même Concile ; concernant aussi le choix des théologiens et des canonistes, les règles pratiques de discussion et les modalités du vote. Quant au latin, il est clair qu'il doit être la langue officielle du Concile ; cependant, si l'occasion et la nécessité s'en présentent, il sera également permis d'exprimer sa pensée en langue vulgaire et de la voir transcrite en cette langue.

Le Concile est la chose de tous

Tout cela est pour le bien et la joie de l'Eglise universelle et suscite l'intérêt de tous.

Et c'est précisément cela qui est beau et réconfortant : tout ce qui a été examiné durant ces jours est la chose de l'Eglise catholique tout entière ; une chose qui concerne tous les fils très chers que Nous avons dans le monde entier, qui les réjouit, les console, les passionne.

Ici, il n'y a pas seulement vous, mais il y a l'Eglise tout entière adonnée à ce travail exaltant ; ici bat son cœur maternel qui veut le salut et la joie de tous les hommes et de tous les peuples ; ces peuples du sein desquels vous provenez et dont vous êtes les fils choisis pour représenter les autres.

Il a été tenu compte des vœux des prêtres et des laïcs

A l'occasion de ce redoublement d'activité, Nous ne pouvons passer sous silence les longs travaux effectués fructueusement depuis déjà deux ans, c'est-à-dire : les vœux envoyés par les évêques presque du monde entier, les conseils demandés à la Curie romaine, les avis des universités catholiques. Par ces moyens, les vœux du clergé et des fidèles ont été nettement exprimés. C'est ce matériel énorme et faisant autorité qui a servi de point de départ au travail de chacune des Commissions, de sorte que l'on peut dire en toute vérité que, dans la préparation du Concile œcuménique, il a été tenu compte des desiderata des prêtres et des laïcs.

Un autre motif de non moindre réconfort pour Notre cœur — qui embrasse d'un amour paternel tous les fidèles — et qu'il Nous est agréable de pouvoir vous confier en ce colloque familier, c'est de voir l'attention toujours plus grande avec laquelle les laïcs, spécialement ceux qui collaborent avec la hiérarchie sacrée, suivent la progression des travaux des Commissions, et surtout l'intensité de leurs prières. Vers eux aussi Nous Nous tournons, depuis cette salle, et Nous leur exprimons Notre gratitude et Nos félicitations pour tout cela ; en même temps, Nous les prions de bien vouloir suivre avec tout autant de recueillement et d'attention les travaux commencés et de ne douter aucunement que Nous recevrons leurs suggestions et leurs vœux avec la bienveillance qui leur est due.

(1) Traduction (d'après le texte latin publié par l'*Osservatore Romano* du 21 juin 1961) et sous-titres de *la D. C.*

Le désir de la presse d'être mieux informée

Nous ne voulons pas non plus oublier les journalistes, qui ont toujours manifesté avec beaucoup de délicatesse et de correction — mais non sans impatience bien souvent, — leur désir d'être mieux informés des faits du Concile (2). Tout en les remerciant de leur intérêt et de leur attention, Nous les invitons paternellement à ne pas oublier qu'un Concile œcuménique n'est ni une académie ni un parlement, mais bien une solennelle rencontre de la hiérarchie, ayant pour objectifs la vie et l'activité de l'Eglise, ainsi que le bien commun des âmes. Cela, comme chacun le voit, suscite l'intérêt, mais requiert du respect, de la réserve et une prudence toute particulière. La préparation du Concile œcuménique continue et, au fur et à mesure qu'en apparaîtront les premières fleurs, les occasions ne manqueront pas de donner au clergé et aux fidèles, ainsi qu'à tous ceux qui, dans le monde, suivent attentivement ce grand événement, des nouvelles qui répondront aux vœux des cœurs généreux.

Les objectifs du Concile

Vénérables frères et chers fils, il Nous semble entendre encore aujourd'hui les paroles de l'ange à Elie : « Lève-toi et mange, autrement le chemin sera trop long pour toi. » (*III Rois*, xix, 7.) De nouveaux travaux, de nouvelles activités nous attendent, en effet. Tandis que les Commissions et les Secrétariats reprendront les travaux qui leur sont confiés, Nous poursuivrons Notre chemin en Nous confiant uniquement en l'aide du Seigneur, toujours dans le sens indiqué par Nous dès la première annonce du Concile : renouveau général de la ferveur des énergies catholiques mises au service du peuple chrétien et de ses exigences.

En bref, les objectifs du Concile sont les suivants : que tous les ordres du clergé connaissent un renouveau de sainteté ; que le peuple soit efficacement instruit des vérités de la foi et de la morale chrétiennes ; que les adolescents, espoir de temps meilleurs, soient formés comme il convient à une vie droite ; que les œuvres d'apostolat social soient encouragées ; que les chrétiens aient l'âme missionnaire, c'est-à-dire qu'ils aient une attitude fraternelle et amicale envers tous.

La prière de toute l'Eglise

Au moment où s'achève notre session, Nous voulons vous adresser quelques exhortations qui Nous semblent opportunes et utiles.

Nous invitons l'un et l'autre clergé et tout le peuple chrétien à unir leurs ferventes prières à celles du Pontife romain pour que la Sainte Eglise brille toujours de l'admirable unité et de la concorde mutuelle qu'elle connaît actuellement. Etant donné la très grande importance de cette initiative, les forces et les efforts humains seraient insuffisants pour la mener à bien. C'est pourquoi notre indigence a besoin du secours d'en haut. Il est absolument nécessaire d'implorer assidûment la lumière et la force de l'Esprit-Saint. Alors, l'inspiration et l'aide de la grâce nous vaudront de salutaires conseils et des suggestions pleines de sagesse pour les travaux à entreprendre, et les délibérations seront suivies d'une efficace exécution.

Comment parler du Concile

Le monde entier suit attentivement la préparation du Concile œcuménique, et surtout, lorsque celui-ci sera réuni, toutes ses décisions seront divulguées par les moyens modernes de diffusion. Nous ne devrons rien taire de ce qui servira au bien des âmes. Mais comme il s'agit de questions graves, elles devront être présentées avec prudence et dans un langage simple ; que l'on s'abstienne de vaines curiosités et d'âpres polémiques.

Que nos paroles sereines et paisibles soient source de lumière, qu'elles dissipent les malentendus, écartent les erreurs par la force de la vérité. Que les vœux de tous tendent au plus grand profit de l'Eglise, afin que, autant qu'il est possible, celle-ci puisse exercer pacifiquement ses saintes activités.

Ceux qui sont éloignés de l'Eglise

Que ferons-nous pour nos frères qui nous sont toujours chers, mais sont hors du bercail de l'Eglise ? Que ferons-nous pour cette si grande multitude d'hommes qui ne portent pas au front le signe du Christ, mais qui cependant ne peuvent pas ne pas être considérés comme des créatures de Dieu ? Soyez bien certains que Notre cœur est sensible à leurs voix et à leurs offices. Même de ce point de vue, *le Concile n'est pas une assemblée spéculative*, c'est un organisme vivant et vibrant qui voit et embrasse le monde entier : une maison ornée pour une fête et resplendissant dans sa parure de printemps ; il est l'Eglise qui appelle tous les hommes à elle.

⁂

Ceci étant dit, Nous ne pouvons pas Nous retenir de vous féliciter encore et encore de l'habileté avec laquelle vous avez conduit vos travaux, les couronnant de résultats très remarquables. Nous vous encourageons tous à poursuivre aussi allégrement l'œuvre éminente que vous avez entreprise ; allégrement, disons-Nous, sans fléchissement, même pendant l'été. Que Dieu vous assiste tous, lui « qui opère en vous à la fois le vouloir et l'opération même, au profit de ses bienveillants desseins ». (*Phil.*, ii, 13.)

En formant ces vœux de tout cœur, Nous implorons sur vous tous, vos travaux si méritoires et si louables, vos espérances, l'aide divine, en gage de laquelle Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

— *Les Etats Généraux de l'Eglise*, le Concile œcuménique, par Raymond Veillet. — Un vol. de 240 pages. Prix : 7,50 NF, t. l. c. Editions Fleurus, Paris.

L'auteur n'écrit pas pour les spécialistes, théologiens ou canonistes ; il vise à donner aux lecteurs une notion exacte de cette manifestation de la vie de l'Eglise qu'est un Concile. Partant de la Bible et de la Tradition, il en souligne l'origine, le rôle dogmatique, liturgique et canonique, et montre comment le prochain Concile marquera une étape importante dans la vie de l'Eglise.

---

(2) Voir à ce sujet notre numéro précédent, col. 853. (*N. D. L. R.*)

Allocution de S. S. Jean XXIII à des membres de l'Union missionnaire du clergé

A l'issue de leur session qui s'est tenue à Rome du 18 *au* 22 *juin, le Saint-Père a reçu les participants du III*[e] *Congrès italien de l'Union missionnaire du clergé, dont font partie les quatre cinquièmes du clergé italien.* L'Osservatore Romano *du* 24 *juin rapporte ainsi l'entretien qu'il a eu avec eux* (1) *:*

La réponse du Saint-Père aux aimables paroles de l'Eminentissime cardinal Traglia créa tout de suite une ambiance de conversation familière qui émut profondément ce groupe très nombreux et imposant d'âmes sacerdotales toutes animées d'un vif désir de collaboration missionnaire. Le Saint-Père se crut vraiment revenu dans l'atmosphère de sa première réponse à l'appel du Seigneur, lorsque — il y a une quarantaine d'années — il le tira comme Abraham de sa terre bien-aimée : « Quitte ton pays et ta parenté... pour le pays que je t'indiquerai » (*Gen.*, XII, 1), afin de l'occuper durant quatre bonnes années dans le champ missionnaire qui, depuis, n'a cessé d'être le charme de sa vie.

Spontanément, tranquillement, le Saint-Père prolongea sa conversation avec son cher auditoire, en suscitant chez lui un intérêt toujours plus vif qui se manifestait souvent par des expressions spontanées de joie et d'émotion.

Envahi soudain par un flot de souvenirs remontant à son appel au service de l'apostolat missionnaire, le Saint-Père les évoqua un moment et aborda quelques points particuliers, se référant à la substance vive du sacerdoce catholique, dont toute la tâche sublime est de sauver et sanctifier les âmes.

Sa Sainteté énonça ensuite les principes qui doivent inspirer la collaboration missionnaire bien comprise et bien pratiquée. Elle rappela comment naquit et s'est développée cette collaboration au cours de trois quarts de siècle, à côté des grandes sollicitudes de la Curie romaine, laquelle étendait son action en promouvant et dirigeant de nouvelles activités destinées à faire parvenir la doctrine et la grâce du Christ au monde entier, devenu désormais plus vaste et plus accessible à la conquête de l'Evangile et de l'Eglise sainte, une, catholique et apostolique.

L'évocation de ces souvenirs, où apparaît la figure du Saint-Père, depuis ses modestes commencements — c'est-à-dire depuis ses rapports personnels et directs en cette matière avec les Papes Benoît XV et Pie XI — et ensuite pendant ses quarante années de coopération particulière au mouvement missionnaire, fut suivie avec un vif intérêt par ce groupe de fervents ecclésiastiques qui, de temps à autre, manifestaient leur grande satisfaction.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

Le texte publié par *l'Osservatore Romano* commence en style indirect pour se poursuivre en style direct. En face du texte imprimé se trouve une photocopie du texte autographe de plusieurs passages de ce discours.

LES ENNEMIS DU CHRIST, NOUVEAUX GOLIATH S'AFFRONTANT A DAVID

Cette satisfaction se changea en émotion lorsque le Saint-Père évoqua deux pages du bréviaire qui ont été lues ces jours-ci par tout prêtre de rite romain ; pages de l'Ancien et Nouveau Testament, toutes les deux pleines de conseils et d'encouragements : la victoire de David sur le géant Goliath (cf. *I. Reg.*, XVII, 41-51) et le succès prodigieux de la pêche des apôtres sur le lac de Galilée, dans la barque de Pierre (*Luc*, V, 1-11). Rien de plus significatif pour quiconque sait et voit clairement ce qu'est l'apostolat de l'Eglise qui se poursuit à travers les siècles ; rien, non plus, qui ne corresponde aux conditions actuelles de la vie et aux préoccupations de toute âme responsable en face des agissements perfides des divers ennemis de la vérité, de la justice et de la paix du Christ dans le monde.

Oui, nous sommes en présence du gigantesque Goliath (2) et peut-être disons-nous trop de paroles qui pourraient être mieux employées à prier ou à donner de bons conseils pour la sanctification de notre vie et de celle de notre prochain. Nous nous trouvons en face d'un géant qui semble énorme, mais qui n'est ni fort ni solide, car ses efforts portent le sceau de l'erreur, de l'avidité, de la violence. Parfois, nous éprouvons de la crainte, et la pensée du lendemain nous effraie. Et pourtant, ce géant devra céder devant la volonté, la grâce, la miséricorde de Dieu. Ne croyons pas non plus que la victoire de ce géant doive entraîner la destruction et la ruine universelles, parce que, même là où il domine, il y a des âmes qui continuent à vivre et à se nourrir de la même lumière que nous, des âmes qui restent fidèles ou qui sont tout près de nous, dans la poursuite du même idéal chrétien et apostolique.

La simplicité du petit David, qui se dresse en face du géant, représente vraiment l'Eglise catholique universelle, sainte et bénie : elle représente la phalange glorieuse de nos athlètes qui, humbles et au coude à coude, poursuivent leur sainte entreprise, encouragés et exaltés parce qu'ils se sentent suivis par les paroles, les actes et les prières des magnifiques groupes de leurs confrères de l'Union missionnaire du clergé. Qu'il vienne donc le géant faire peser la menace de sa force. A l'exemple du jeune garçon de Bethléem, les fils de l'Eglise du Christ, prêtres et laïcs le recevront « avec la force de Dieu » (3).

(2) A partir d'ici, le texte du discours est donné en style direct.

(3) Dans le numéro suivant de *l'Osservatore Romano* (25 juin), Raimondo Manzini, directeur du journal, a publié un long commentaire de ce passage du discours du Saint-Père, disant notamment : « Le Pape, dans son discours, n'indique pas par leur nom des idéologies et des situations bien connues... Le matérialisme communiste athée, implacable ennemi de Dieu et de l'Eglise... agit d'une façon subtile et calculée pour fausser les esprits, mystifier les consciences et débiliter les volontés là où celà lui est possible... L'issue finale ne fait pas de doute : le sort du géant communiste, qui repose sur l'argile de l'erreur idéologique et morale et s'affirme ennemi de Dieu, est déjà marqué. L'histoire parle pour nous... Comment ne pas rappeler la prophétie... de Pie XII dans l'encyclique *Summi Pontificatus* : « ... Le pouvoir fondé sur des bases

Jésus dans la barque de Pierre

Un dernier enseignement, chers fils serrés autour du Père, vous est apporté, après cet épisode de l'Ancien Testament, par l'homélie du grand saint Ambroise sur le passage de l'Evangile de saint Luc de dimanche dernier, racontant la pêche miraculeuse sur le lac de Génésareth.

Jésus s'est installé dans la barque de Pierre, d'où il dirige le mouvement des eaux, du vent et de la pêche.

On ne saurait éprouver de trouble dans cette barque. En elle « la prudence gouverne, la foi souffle et il n'y a pas de perfidie ». La peur ne peut donc provenir que du manque de foi. N'est-ce pas le Maître lui-même qui, dans une circonstance analogue, dit à Simon : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ? »

Et saint Ambroise poursuit son commentaire en rappelant que c'est précisément à Pierre, et même à lui seul, que le Seigneur a dit : « *Duc in altum.* Avance en eau profonde », et il ajoute — oh ! les belles et heureuses paroles : — « Qu'y a-t-il de plus grand que de voir le sommet de la richesse, connaître le Fils de Dieu et avoir la promesse de la filiation divine ? » Mais cela suffit aujourd'hui pour notre profit spirituel.

Dans l'un et l'autre passage de la sainte Ecriture, il y a donc un grand encouragement. La présence de Dieu en nous, sa toute-puissance et sa miséricorde avec nous et avec toute son Eglise, sainte et fidèle.

⁂

Faire partie de l'Union missionnaire du clergé, cela veut dire élever bien haut nos âmes et approfondir toujours davantage les richesses sacerdotales de la grâce divine et de l'amour infini de Jésus pour le monde entier. C'est à cette source précieuse que la collaboration apostolique puise sa force dans nos pays et en pays de mission.

Chers frères et fils, demeurons toujours étroitement unis et fervents — a conclu Sa Sainteté (4) — dans cette légion pacifique et sainte destinée à seconder l'apostolat universel de la sainte Eglise, et nous aurons l'assurance divine de la vie éternelle, dans la joie éternelle de Jésus, Sauveur et roi glorieux et immortel des siècles et des peuples.

Nous vous quittons, très chers frères dans le Christ, en vous donnant Notre Bénédiction, gage de joie et de paix.

---

aussi faibles... peut obtenir parfois... des succès matériels capables de susciter l'étonnement d'observateurs superficiels. Mais vient le moment où triomphe l'inéluctable loi qui frappe tout ce qui a été construit sur une disproportion... entre la grandeur du succès matériel et extérieur et la faiblesse de... son fondement moral. » (Cf. *D. C.*, n° 907 des 5-20 décembre 1939, col. 1263.)

(4) Cette incise est de la main même du Saint-Père, comme en témoigne la photocopie du texte autographe publiée par *l'Osservatore Romano*. (*N. D. L. R.*)

— *Brève histoire des Conciles.* Les vingt Conciles œcuméniques dans l'histoire de l'Eglise, par Hubert Jedin, professeur à l'Université de Bonn. Traduction par A. Vidick. — Un vol. 14 × 19 cm, de 216 pages, sous jaquette. Prix : 8,40 NF. Desclée et Cie, Paris.

Voici un aperçu clair et rapide, tout en étant bien documenté, sur la place qu'occupent les Conciles œcuméniques dans l'histoire et la vie de l'Eglise. Spécialiste de la question, l'auteur met à la portée du grand public le déroulement et la portée de ces actes vitaux de l'Eglise, en particulier les deux derniers : celui de Trente et celui du Vatican. Des notes bibliographiques et un tableau chronologique et analytique complètent ces pages.

Lettre de S. S. Jean XXIII à S. Em. le cardinal Tisserant

A l'occasion du 25e anniversaire de son élévation au cardinalat (15 juin 1936) et de son élection à l'Académie française (15 juin 1961), le Saint Père a adressé la lettre suivante à S. Em. le cardinal Tisserant, doyen du Sacré-Collège (1) :

A Notre vénérable frère Eugène Tisserant, cardinal de la Sainte Eglise romaine, évêque d'Ostie, Porto et Sainte-Rufine.

JEAN XXIII, PAPE

Vénérable Frère,
salut et bénédiction apostolique,

Il y aura ce mois-ci vingt-cinq ans que Notre prédécesseur Pie XI, d'heureuse mémoire, vous honora de la pourpre romaine, accordant ainsi la plus haute récompense aux mérites que vous avaient acquis l'élégante distinction de votre science et votre ardeur au travail, spécialement comme préfet de la Bibliothèque apostolique.

Nous n'avons pas voulu laisser passer le souvenir de cet heureux anniversaire sans vous adresser, vénérable frère, Nos félicitations et Nos vœux de prospérité. Nous le faisons de tout cœur à cause de l'estime profonde de votre culture, de votre science, de la quantité de talents que vous possédez et des activités auxquelles s'est livré et se livre encore votre esprit débordant d'ardeur et de ressources. De fait, c'est surtout comme secrétaire de la sacrée congrégation de l'Eglise orientale et comme évêque d'Ostie, de Porto et Sainte-Rufine que vous avez donné la pleine mesure de votre zèle.

Nous avons été heureux d'apprendre en cette circonstance votre admission parmi les membres de l'Académie française, car c'est un honneur suprême qui n'est que rarement accordé aux hommes qui ont acquis une gloire et une renommée exceptionnelles. Nous Nous en réjouissons et Nous vous félicitons. Nous félicitons le Sacré-Collège dont vous êtes le doyen, et votre patrie, à laquelle vous attache un lien étroit de souvenir et d'amour, Nous le savons.

Les éloges de la vertu sont comme la rosée du matin qui fait croître l'arbre de bonne souche. Ce que Nous vous souhaitons donc, ce que Nous désirons, c'est que, tout en remerciant Dieu des insignes bienfaits dont il vous a comblé, vous sentiez croître en vous de plus en plus l'amour de la vraie foi, la sagesse, le profit des travaux entrepris, l'honneur et l'illustration de votre âme et qu'à vos mérites acquis s'en ajoutent de nouveaux et plus riches encore.

Comme gage des bienfaits divins, vénérable Frère, Nous vous donnons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique.

Fait à Rome, près de Saint-Pierre, le 15 juin de l'année 1961, troisième de Notre pontificat.

JEAN XXIII, PAPE.

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 22 juin 1961.

La vérité historique et objective de l'Ecriture sainte

Le « Monitum » du Saint-Office (1)

Alors que l'étude des sciences bibliques se poursuit avec une ardeur digne d'éloges, en divers pays des jugements et des opinions se répandent qui menacent l'exacte vérité historique et objective de l'Ecriture Sainte, non seulement de l'Ancien Testament (comme le Souverain Pontife Pie XII le déplorait déjà dans l'encyclique *Humani generis*, cf. *A. A. S.*, XLII, 576 [2]), mais aussi du Nouveau, même pour les paroles et les faits de Jésus-Christ.

Ces jugements et ces opinions inquiètent les pasteurs et les fidèles. C'est pourquoi les éminentissimes Pères gardiens de la foi et des mœurs ont jugé qu'ils devaient avertir tous ceux qui parlent ou écrivent au sujet des Livres saints, qu'ils doivent toujours traiter avec la prudence et le respect voulus ce sujet si important et ne jamais perdre de vue la doctrine des SS. Pères, ainsi que le sens et le magistère de l'Eglise, afin de ne point troubler les consciences des fidèles ni porter atteinte aux vérités de la foi.

N. B. — Ce *Monitum* est publié avec le consentement également des éminentissimes Pères de la Commission biblique pontificale.

Fait à Rome, au Palais du Saint-Office, le 20 juin 1961.

SEBASTIANO MASALA, *notaire.*

Condamnation d'une « Vie de Jésus »

Décret de la sacrée congrégation du Saint-Office (3)

Le mercredi 14 juin 1961, au cours de l'Assemblée générale de la suprême sacrée congrégation du Saint-Office, LL. EEm. les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après avoir pris l'avis des consulteurs, ont condamné et ordonné d'inscrire à l'*Index* des ouvrages prohibés le livre suivant :

JEAN STEINMANN : *la Vie de Jésus*, Paris, Editions Club des libraires de France.

Le vendredi 16 du même mois et de la même année, S. S. Jean XXIII, Pape par la divine Providence, au cours de l'audience accordée à S. Em. le Cardinal secrétaire du Saint-Office, a approuvé la résolution des Eminentissimes Pères qui lui avait été soumise et a ordonné qu'elle soit publiée.

Fait à Rome, au Palais du Saint-Office, le 26 juin 1961.

SEBASTIANO MASALA, *notaire.*

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 22 juin 1961.

(2) *D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1166. (*N. D. L. R.*)

(3) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 28 juin 1961.

Commentaire de « l'Osservatore Romano »

Sous le titre « A propos d'une « biographie » de Jésus », l'Osservatore Romano *du même jour (28 juin), publie le commentaire suivant de cette condamnation, signé de trois étoiles* (1) :

De remarquables qualités de style, un esprit brillant, de la facilité pour écrire, une imagination vive s'intéressant à tout et de bonnes intentions ne suffisent évidemment pas pour faire un historien, et encore moins un historien de Jésus. L'auteur, qui est aujourd'hui frappé par la douloureuse condamnation de l'*Index*, a cru offrir au grand public, dans un petit livre, une *Vie de Jésus* objective, « qui s'appuie sur les résultats solides de la critique », susceptible de recueillir à tous points de vue les suffrages des spécialistes compétents, et limitée aux seules informations qui résultent de l' « histoire » (p. 250 et s.). Pour cette « solide » biographie, l'auteur estime qu'il doit s'appuyer sur l'Evangile de saint Marc, en le complétant par les « éléments solides » provenant des « sources » utilisées par saint Matthieu et saint Luc. Pour l'auteur, les faits de l'enfance de Jésus ne sont pas de l'histoire et il les passe complètement sous silence ; de même que ne peuvent servir à l'histoire les discours du Seigneur dans le quatrième Evangile, qui doivent plutôt être mis sur le même plan que les Epîtres de saint Paul. Cela ne veut cependant pas dire que l'auteur se fie complètement à saint Marc. Il n'hésite pas, le cas échéant, à s'en écarter (p. 239), ou à aller plus loin que lui, comme lorsqu'il laisse entendre qu'il préfère des interprétations autres que celles données explicitement par le second évangéliste (p. 218), ou qu'il l'accuse implicitement de mettre sur les lèvres de Jésus — en accord avec saint Matthieu et saint Luc — une explication de la parabole du semeur qui « a l'inconvénient d'allégoriser le petit récit » et d'étouffer le sens premier et plus simple de la parabole (p. 72).

La volonté de faire de la « solide » histoire reste malheureusement au stade des bonnes intentions, étant donné que ce livre est inspiré en réalité par un fatras de lectures, la fantaisie, et la prétention de donner un brevet de solidité à des conjectures arbitraires et d'attribuer à des opinions des plus fragiles une valeur scientifique. Le Jésus qui apparaît à travers le prisme de l'imagination et d'une exégèse hasardeuse est un Jésus tellement réduit à des dimensions humaines qu'aucun évangéliste ne saurait le reconnaître. Au début de son Evangile, saint Marc dit son intention d'écrire « la Bonne Nouvelle touchant Jésus-Christ, Fils de Dieu » (I, 1), mais l'auteur ne croit pas devoir le suivre jusqu'au bout sur cette voie, du moment qu'il n'affronte pas de propos délibéré et avec suffisamment de clarté la matière sublime et combien historique qui lui est proposée par son évangéliste préféré. Le Jésus de la « solide » critique de Steinmann est « juif jusqu'au cœur, jusqu'à la moelle des os » (p. 193), un juif formé à l'école du village et de la synagogue, qui a « ce réalisme, cette largeur d'esprit, ce goût des choses populaires, cette défiance un peu ombrageuse à l'égard des Judéens méprisants, qui caracterisent les meilleurs des provinciaux habitant la frontière septentrionale du pays ». Son éducation religieuse fut celle

(1) Traduction de la *D. C.* d'après le texte italien. Pour les citations de l'ouvrage en question, nous donnons le texte original français.

d'un bon pharisien de cette époque, mais dépourvue de l'ostentation des « purs » et enrichie de pratiques archaïsantes et d'un vif attrait pour certaines pratiques esséniennes (p. 29-30). Par le baptême dans le Jourdain, Jésus s'agrège à la communauté de saint Jean-Baptiste (p. 31), lequel a l'impression d'avoir trouvé en lui son maître, et Jésus se considère comme son successeur (p. 44). En sortant du fleuve, dans une « vision mystique » Jésus assiste « en extase à son sacre royal », attribuant au titre de « Fils de Dieu » la signification que lui donnaient les anciens rois d'Egypte. Le baptême « confirmait ce lien de nature » que Jésus avait avec Dieu, et par lui il « se sentait plus que jamais lié aux hommes » (p. 31). S'étant rendu dans le désert pour « expérimenter son absolue maîtrise de soi, la force de son invincible volonté », ce n'est que plus tard qu'il racontera à ses amis « les images fantastiques de ses rêves au désert » qui sont de la « surréalité », aujourd'hui explicable dans la langue de la psychanalyse (p. 34). Satan est pour Jésus l'inspirateur de la puissance politique, l'équivalent réel du fantastique « grand inquisiteur » de Dostoïevski. Du reste, il suffisait à Jésus de la chronique palestinienne des festins d'Hérode ou de l'entourage des généraux romains pour avoir une idée de l'inspiration satanique du monde. « Délivré de l'obsession démoniaque » (p. 38), Jésus commença à répandre parmi les pauvres de la Galilée le message de saint Jean-Baptiste, remplissant dans les synagogues le rôle d'un « rabbi » puissant, original et faisant autorité dans l'interprétation des Ecritures. Jésus avait le don surnaturel et le pouvoir de guérir, mais il évitait de s'en servir ; parfois ce pouvoir lui échappait sans qu'il puisse se rendre compte au profit de qui cela se produisait (p. 102) et, avant de guérir, il arrivait qu'il recourre aux méthodes de la médecine populaire (p. 118).

En Galilée, Jésus avait réuni autour de lui un groupe d'hommes, choisis parmi les disciples de saint Jean-Baptiste, parmi les fanatiques partisans ou auxiliaires de la résistance juive contre les Romains. Ces pêcheurs, en l'occurrence, auraient pu soustraire Jésus aux poursuites policières (p. 48-51).

Dans le cœur de ces hommes ardents, déçus par l'échec de saint Jean-Baptiste, renaissait l'espérance d'une révolution politique dirigée par leur « prestigieux camarade » (p. 51), lequel entendait bien au contraire se charger d'éteindre ces ardeurs mauvaises. Jésus se gardait bien de se présenter comme le héros des prophètes et jamais il ne s'appliquait à lui-même les prophéties messianiques (p. 53, 197). Parmi les interprétations divergentes de la figure et des tâches du Messie, du jour où « brusquement, aux yeux de Jésus, toute la Bible se mettait à rayonner d'un mystère de souffrance que personne n'avait jusque-là clairement discerné » (p. 140), il préféra le titre de « Fils de l'Homme », c'est-à-dire « fils de la race humaine ». L'Ancien Testament avait attendu seulement un Messie terrestre ; l'idée d'un Messie « Fils de l'Homme », qui chez Daniel est liée à l'image de la fin du monde, et qui est une « image du nouveau royaume juif mondial où l'homme serait restauré par Dieu dans sa dignité », domine également le livre (apocryphe) d'Enoch et elle représentait peut-être une résurgence d'une idée très ancienne, déjà sous-jacente dans les récits de la Genèse, « d'un archétype humain primitif, de l'*anthropos* idéal dont on parlait en Asie » (p. 136 et s.). Jésus veut retrouver sa pleine solidarité avec la race humaine, et pour faire comprendre à ses disciples que « le Fils de l'Homme » est vraiment homme, il révèle son terrible secret. Il « entendait monter dans sa mémoire » (p. 139) les strophes bouleversantes dans lesquelles l'auteur inconnu des « chants du serviteur de Yahweh » du Livre d'Isaïe exaltait la souffrance et la gloire d'un héros rédempteur ; Dieu voulait un roi Messie qui apparaisse comme le dernier et le plus misérable des hommes. De même qu'Enoch avait vu la gloire du Fils de l'Homme sur une haute montagne, Jésus, sur la montagne de la Transfiguration, en « une expérience extatique telle qu'on en trouve dans de nombreuses vies de grands mystiques, chrétiens et même non chrétiens » (p. 146), qui « traduit en une image visible l'état d'âme intérieur de Jésus » et est « l'effet de son union extatique avec Dieu », se voit proposer à nouveau la consécration royale du baptême. En se montrant à Pierre — et peut-être à lui seul — dans la fastueuse splendeur d'un roi, le Maître fait une concession aux désirs de ses disciples de constater sa dignité messianique (p. 148).

Dans l'enseignement de Jésus, un Dieu, Père et bon, est « l'intuition la plus riche de ce qu'on nommera plus tard le christianisme » (p. 154), et la prédication d'un « royaume de pardon » des péchés « personnels des hommes » — puisque Jésus ne fait pas allusion au récit biblique de la chute de l'homme (p. 159) — est « la lumière centrale du Royaume ». « L'absolue nouveauté de sa (il s'agit de Jésus) bonne nouvelle du Royaume consistait à créer une race d'hommes qui tente-raient de se modeler sur la perfection divine » (p. 84). « Marchant vers un destin cruel, Jésus s'attendrissait sur la misère morale de ses frères les hommes » (p. 163). L'Evangile prend en Judée « un ton exigeant et plus dur », et, à Jérusalem, Jésus ne retrouvera plus la paix et la joie proprement galiléennes qu'il « goûtait si naturellement dans sa petite patrie, au milieu d'amis confiants, parlant dans les synagogues où il était fêté et admiré » (p. 123).

A Jérusalem, Jésus est livré par un disciple, mais pas pour de l'argent (p. 192), et il tombe entre les mains d'une petite troupe de la famille sadducéenne et sacerdotale d'Anne, mal vue du peuple, de sorte que les responsables de sa mort ne sont ni Pilate, ni le sanhédrin, ni le peuple. Le lecteur de cette « biographie de Jésus » aura du mal à comprendre ce que Jésus avait l'intention de faire à la dernière Cène, et il s'expliquera difficilement comment, par l'Eucharistie, Jésus avait « anticipé sa mort de quelques jours, mais une mort extraordinaire, un vrai sacrifice humain cruel et suprême acte sacré des hommes primitifs » (p. 222). Le martyre de Jésus fut provoqué par sa prédication du royaume de pardon (p. 223), et inspiré par la peur de ceux qui craignaient que sa prédication ne fasse naître « un mouvement de masse comme ceux que tenteront bien plus tard, François d'Assise et Gandhi » (p. 192).

Aucun historien de la litttérature chrétienne primitive ne nie que les apparitions de Jésus ressuscité se soient vraiment produites : « Ces visions ont seules rendu possible le christianisme » (p. 241) mais un historien ne peut rien répondre à celui qui lui demande quelle était la réalité sous-jacente à ces apparitions. « La foi seule peut en discerner la lumière. Devant Jésus ressuscité, c'est l'homme en chacun qui décide » (p. 242).

***

Cette analyse sommaire permet de se faire une idée de l'éventail d'hypothèses et d'opinions, de provenances on ne peut plus disparates et discutables, qui, sous un masque de thèses solides, concourent à constituer une « biographie de Jésus », laquelle voudrait être purement historique et, de plus, est destinée au grand public. Plutôt qu'un solide édifice, ce livre est une construction très fragile, faite de matériel ramassé de toutes parts et sans discernement, qui évoque le creux et le caractère provisoire de certaines constructions postiches auxquelles nous a habitué l'art des spectacles. Il est malheureusement vrai que certaines hypothèses aventurées sont puisées même dans des livres écrits par des catholiques. Mais, il y a quelques jours, les éminentissimes Pères du Saint-Office et de la Commission biblique pontificale, conscients de leurs graves responsabi

lités, donnaient un avertissement aux spécialistes et aux vulgarisateurs, qui, faisant preuve de bien peu de prudence et de respect, lancent et diffusent des opinions qui compromettent l'authentique vérité historique et objective des paroles et des actes de Jésus (*Monitum* du 20 juin 1961) (2).

Si le Jésus de l'histoire était le Jésus de cette « biographie », la tradition des Pères de la foi et l'Eglise, fondée par le Christ et enseignée par les apôtres, l'auraient indûment et énormément grandi et tranformé en lui superposant un Christ qui n'aurait pas grand-chose à voir avec l'histoire.

Fidèle au mandat divin qui lui a confié, à elle et à elle seulement, et non à quelques maîtres privés, le dépôt sacré des livres inspirés par Dieu, l'Eglise ne peut renoncer, sans manquer à sa mission de salut, à surveiller et défendre son trésor royal et inaliénable. Même si elle doit parfois, avec un profond regret, avertir sévèrement ses enfants les plus chers, elle le fait pour épargner à tous des déviations nuisibles et de dangereuses aventures dont les hommes trop confiants en eux-mêmes et dans leurs propres capacités ne soupçonnent pas toujours les très graves dangers. Au fond, c'est là un acte d'amour maternel inestimable.

(2) Cf *supra*, col. 889.

Conférence de presse de S. Exc. Mgr Felici

Le 20 juin, à l'issue de la première session de la Commission centrale préparatoire du Concile, S. Exc. Mgr Felici, secrétaire général de cette Commission, a donné devant 60 journalistes de divers pays une conférence de presse dont l'Osservatore Romano *(22 juin) a rendu compte en ces termes* (1) :

La rencontre s'est tenue dans la salle de l'Office de presse pour le Concile.

Le prélat a rappelé que les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, prélats et religieux, réunis pour la circonstance à Rome depuis tous les continents, ont porté leur attention sur divers problèmes nécessitant avec évidence une solution opportune : ceux relatifs à la réglementation ou procédure que l'on devra suivre lors de la célébration du Concile. Grâce à une préparation bien organisée et précise, et grâce à une élaboration approfondie du programme, les membres et conseillers ont étudié et discuté sept questions en un laps de temps inférieur à ce qui avait été prévu. Ces sept questions sont : les personnalités à convoquer au Concile, les théologiens et canonistes qui pourront faire bénéficier les Pères du Concile de leur compétence spécifique, la constitution des Commissions conciliaires parmi les Pères du Concile (2), la réglementation des interventions, la majorité requise dans les votes (3), la langue qui devra être utilisée pendant le Concile, et qui sera certainement le latin, bien que dans telle ou telle occasion, et si cela est nécessaire, il sera permis de s'exprimer dans d'autres langues, et enfin l'enregistrement de toutes les discussions conciliaires. A ce propos, Mgr Felici a dit qu'on utilisera, certainement, l'enregistrement mécanique, mais, pour plus de sécurité, il y aura aussi un corps de sténographes de valeur.

Le secrétaire général a ensuite fait remarquer que tous les participants ont été heureux de la présence quotidienne du Saint-Père dans la salle de réunion. Ils se sont sentis très honorés et réconfortés de travailler sous la présidence aimable et cordiale du Vicaire du Christ.

A commencer par le cardinal le plus ancien, tous les participants ont lu leurs avis qui, ensuite, ont été remis à la secrétairerie générale (4). Il sera fait de tout cela une relation synthétique dont se servira le Saint-Père pour donner les dispositions définitives et précises sur la procédure à suivre pour le déroulement des travaux conciliaires.

De plus, Mgr Felici a de nouveau donné des assurances aux représentants de la presse sur ce que l'on a l'intention de faire pour la diffusion des communiqués et informations concernant le Concile. L'Office de presse est déjà entré en fonction depuis quelque temps. Les journalistes pourront y accéder tous les jours et ils y trouveront une personne qualifiée pour les accueillir et satisfaire leurs demandes dans la mesure du possible. Lorsque les besoins se feront plus grands, ce qui sera surtout le cas lorsqu'on s'approchera du grand événement, il sera organisé une assistance adéquate à la presse. Certes, comme l'a affirmé hier Sa Sainteté, « un Concile œcuménique n'est ni une académie ni un parlement, mais bien une rencontre solennelle de toute la hiérarchie de l'Eglise pour les questions concernant la vie ordinaire de l'Eglise et le bien des âmes. Il est clair — ajoutait le Pape en parlant des journalistes — que tout cela attire

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien. En note, nous avons complété ce compte rendu de *l'Osservatore Romano* par ceux donnés par Mgr Glorieux dans *la Croix* du 22 juin et par l'Agence *N. C. W. C.* (U. S. A.) du 26 juin.

(2) « Il ne s'agit pas là des Commissions préparatoires actuellement au travail (et qui pourraient, éventuellement, être encore consultées pendant le Concile), mais de Commissions d'évêques créées pendant le Concile même pour travailler ou mettre au point certaines questions avant de les soumettre en séances plénières. » (Mgr Glorieux.)

(3) « Mgr Felici a souligné que le travail de la Commission centrale préparatoire ne vise qu'à établir des bases de travail pour le Concile et ne prédétermine pas le travail des Pères du Concile. Les décisions relatives à la préparation du Concile reviennent en dernier lieu au Pape. Mais les décisions relatives aux actes du Concile requièrent le vote des Pères du Concile, avec le concours du Pape. Cette insistance sur la différence entre le travail préparatoire et les délibérations du Concile lui-même est un écho du désir intense du Pape que les actes du Concile apparaissent bien comme le résultat de la discussion et des débats des évêques catholiques du monde entier, et non comme l'avalisation des opinions personnelles du Pape ou des membres de la Curie romaine... »

« Mgr Felici a dit que toutes les décisions du Concile devraient avoir l'assentiment du Pape pour être valides. Mais il fit en même temps remarquer que si une proposition ne recueillait l'approbation que de trois évêques, mais avait l'approbation du Pape, elle serait seulement une décision papale, non une décision du Concile. » (*N. C. W. C.*)

(4) « Chacun des présents exprima son avis (tous parlèrent en latin), qu'il remit ensuite par écrit au secrétariat ; certains échanges poussèrent plus avant les questions... Tous les vœux recueillis ces jours-ci et ceux envoyés par les membres et consulteurs qui ne purent venir vont maintenant être réunis et présentés au Saint-Père, qui les étudiera à loisir avant de décider lui-même les solutions les plus opportunes. » (Mgr Glorieux.)

« Sur l'ensemble des questions — six en tout — on avait interrogé préalablement les conseillers. Leurs réponses furent imprimées et envoyées aux membres. Un second document remis également aux membres présente une synthèse des questions à traiter. Les membres reçurent aussi d'avance le texte des rapports lus durant les séances par les trois cardinaux « ponents » (S. Em. le cardinal Julien, Français ; S. Em. le cardinal Heard, Anglais ; S. Em. le cardinal Larraona, Espagnol). » (Georges Huber, *la Liberté* (Fribourg), 28 juin 1961.)

leur intérêt, mais requiert aussi une réserve et un respect particuliers » (5).

Enfin, Mgr Felici, répondant à diverses questions qui lui ont été posées, a dit que probablement le Concile se réunira dans la nef centrale de la basilique vaticane, qu'une autre réunion de la Commission centrale est prévue pour la mi-octobre, on y discutera des premiers projets de schémas présentés par les Commissions préparatoires (6), et que, enfin, la séance solennelle d'ouverture du Concile sera publique, comme elle le fut au Ier Concile du Vatican.

(5) Cf. *supra*, col. 883.

(6) « C'est aussi à ce moment-là que sera abordée la question d'invitations éventuelles adressées à des membres d'autres confessions. Sur ce point qu'avait soulevé un journaliste, Mgr Felici a dit que la chose était probable et que tout ce que le Pape pourra faire pour les frères séparés sera certainement fait...

Plusieurs autres sessions de la Commission centrale seront nécessaires l'année prochaine ; et cela amena un des journalistes à poser de nouveau la question d'une date possible pour l'ouverture du Concile. Après avoir rappelé qu'on avait parfois parlé de l'automne 1962, Mgr Felici souligna que si l'on voulait préparer sérieusement le Concile, il fallait en prendre le temps et qu'il lui paraissait préférable de ne pas préciser de date. Le Concile s'ouvrira lorsqu'il sera prêt... On peut relever à ce sujet qu'il se tiendra dans la nef de la basilique Saint-Pierre, seul espace assez vaste pour une telle assemblée.

Quant à sa durée — autre question posée, — elle dépendra des sujets à traiter, de la façon dont ils auront été préparés, et aussi de l'accueil des Pères au texte proposé, sans parler des événements extérieurs éventuels...

A la fin de sa conférence de presse, Mgr Felici dit quelques mots concernant l'avenir, notamment relatif aux journalistes eux-mêmes. Il rappela ce qu'avait dit le Pape le matin : il répéta que si l'on est sobre en informations sur les sujets traités au secrétariat de la Commission centrale, c'est que presque aucune question n'a encore atteint sa forme définitive. Il est naturel qu'on s'abstienne d'en parler. Mais il est possible d'espérer que la situation changera dans les prochains mois et qu'on pourra alors donner davantage de détails. Quant au bureau de presse, ses activités augmenteront peu à peu... Le journaliste qui a quelque chose à demander peut s'adresser au siège de la Commission centrale : deux de ses collaborateurs sont chargés de renseigner, de donner des précisions, des indications bibliographiques. Ils le font d'ailleurs depuis presque un an et ils ont déjà consacré avec joie beaucoup de temps à ce service. Les locaux actuels peuvent suffire pour la durée de la préparation. Mais pour les prochaines conférences de presse, on prévoit un public beaucoup plus nombreux : on pourra utiliser une vaste salle très moderne (avec air conditionné et installations pour traductions simultanées) qui est en cours d'aménagement dans l'autre palais de la place Pie-XII. » (Mgr Glorieux.)

« Mgr Felici a révélé que deux des évêques qui avaient participé à la réunion de la Commission centrale avaient eu leur voyage payé par le Vatican, parce qu'ils venaient de pays de mission et ne pouvaient se procurer par eux-mêmes l'argent du voyage. Il ajouta que pour des cas semblables, il y a aura des fonds permettant aux Pères du Concile qui ne peuvent pas payer le voyage de venir au Concile. En même temps, l'archevêque a rendu hommage aux lignes italiennes (chemins de fer, avions, bateaux) qui ont accordé des réductions allant jusqu'à 50 % à tous leurs passagers venant participer à la session de la Commission centrale préparatoire. » (*N. C. W. C.*)

La presse et le Concile

La place des laïcs dans l'Église

La promotion du laicat

Le R. P. Robert A. Graham, S. J., écrit dans America (6 *mai* 1961) *:*

[...] L'équilibre délicat entre la responsabilité des laïcs et le contrôle épiscopal reste à trouver, Il semble y avoir des motifs raisonnables d'espérer que les Pères du IIe Concile du Vatican sauront trouver une solution à une question que plusieurs Papes ont vainement cherché à résoudre... Du point de vue pastoral, le Concile peut faire siens les appels des derniers Papes invitant les laïcs généreux à participer plus directement à l'œuvre du Christ (il peut donner l'exemple lui-même en trouvant une quelconque formule permettant de consulter les laïcs au Concile). Canoniquement, le Concile peut donner au laïcat un statut dans la législation de l'Eglise. [...]

Théologiquement, le Concile peut rendre des services plus importants... Saint Pie X disait, le 11 février 1906, à des catholiques français : « Quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs »... (1) La prise de conscience actuelle du Corps mystique a beaucoup contribué à axer différemment notre pensée. Elle nous rappelle que la tête, aussi importante qu'elle soit, n'est pas le corps ; que le corps a d'autres membres dont les fonctions sont différentes et ne peuvent pas être accomplies par la tête ; et que tous les membres, du plus petit au plus grand, doivent contribuer pour leur part à « l'édification du Corps du Christ ». [...]

(1) Encyclique *Vehementer. Actes de S. S. Pie X*, Bonne Presse, t. II, p. 135. (*N. D. L. R.*)

Une autre contribution doctrinale que pourrait apporter le Concile serait la clarification de l'idée de sacerdoce royal du laïcat. Aujourd'hui, contrastant avec les époques précédentes, l'Eglise associe volontiers les fidèles à la liturgie et parle librement du sacerdoce des laïcs, sans craindre d'être mal comprise. Cette association dans la prière liturgique de ceux qui sont de part et d'autre de la barrière de l'autel est destinée à avoir son corrélatif naturel dans le domaine de l'action.

Le Concile du Vatican, en faisant la lumière sur ces aspects doctrinaux et d'autres qui sont encore dans l'obscurité, en donnant une nouvelle structure à l'aspect apostolique de l'Eglise, en codifiant les leçons tirées des essais et des erreurs des cent cinquante dernières années, et en donnant une opportune impulsion aux tendances valables, pourra mériter le titre de « Concile de l'apostolat laïc ». L'ardeur des premiers chrétiens a porté l'Evangile du Christ jusqu'aux limites de l'empire romain. Peut-être sera-t-il donné à notre époque de faire un grand bond en avant et d'étendre le Royaume aux extrémités de la terre.

* * *

Signes du temps (*mai* 1961) *présente les prises de position du groupe* Il Gallo, *telles qu'elles sont exprimées dans le numéro* 28 *de* la Missione, *revue du laïcat missionnaire. Ces laïcs italiens attendent du Concile des instructions précises pour dissiper un malaise qu'ils décrivent ainsi :*

A l' « autoritarisme exagéré », une part au moins du laïcat répond par une obéissance routinière et passive..., une autre partie par un état d'âme en tension permanente : on se ferme dans le silence ou l'on manifeste une attitude d'autonomie mal entendue ; dans cet état de tension l'action du catholique exprime le plus souvent

moins une rébellion ouverte que des demi-révoltes, veinées de crises de conscience à répétition. [...] De larges couches de catholiques tendent à se désintéresser de plus en plus du travail de pensée dans le domaine religieux [...] Beaucoup de laïcs sont désormais portés à jeter toute responsabilité sur les épaules de la hiérarchie et des prêtres. [...] Les précisions et distinctions d'ordre juridique et fonctionnel sont indubitablement utiles, indispensables même, mais leur utilité serait bien restreinte ou pourrait se changer en obstacle et achoppement, si dans les membres de l'Eglise ne circulait pas la conscience vitale d'appartenir à un seul corps et de vouloir vivre, dans un rapport d'amour, avec tous les autres membres, de la vie commune qui est la vie du Christ, chacun remplissant avec liberté et responsabilité sa propre fonction et vocation. [...]

***

Le R. P. Yves Congar, O. P., dans une interview publiée par la revue America (3 *juin* 1961), *sous le titre « Perspectives pour le Concile », répond à cette question : « Dans votre livre sur le laïcat, vous montrez comment le laïc participe au rôle sacerdotal, prophétique et royal de l'Eglise. Laquelle de ces fonctions, selon vous, est la plus importante pour le laïc ? »*

J'hésiterais à dire que l'une de ces fonctions est plus importante qu'une autre. Je pense que la fonction sacerdotale du laïc est la plus complète, si on la considère, comme je l'ai fait, conformément au texte de l'épître aux Romains : « Offrez vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre » (XII, 1). Toute la vie d'un laïc est incluse dans cette offrande totale à Dieu.

La fonction prophétique est aussi très importante. C'est ce que saint Pierre souligne dans sa première épître : « Annoncez les louanges de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. » (II, 9) C'est le peuple prophétique de Dieu, l'Eglise, Israël témoignant devant le monde de l'existence de Dieu, de sa grandeur et de la nécessité de le servir.

Et, pour la vie intérieure, la fonction royale est très importante. C'est la domination sur soi-même, la conquête de sa propre liberté. Je crois que nous pourrions formuler toute la morale chrétienne en termes de conquête de la liberté. Elle apparaîtrait alors comme une morale baptismale et pascale : échapper à l'esclavage du péché pour vivre dans la liberté spirituelle des enfants de Dieu.

Le R. P. Congar a répondu ensuite à cette question : « Pourriez-vous parler des relations entre les fonctions du laïc et celles du prêtre dans la mission d'évangélisation de l'Eglise ? »

Si par « évangélisation » nous entendons la prédication de l'Evangile, il est clair que cette fonction est avant tout exercée par les prêtres. Dans certaines circonstances, le sacerdoce pourrait peut-être suffire à cette mission. Il faudrait cependant savoir si les prêtres peuvent entrer en contact avec toutes les couches d'une population donnée et s'ils peuvent s'exprimer en une langue qui soit compréhensible à certains groupes. Je voudrais insister sur la nécessité pour les laïcs d'évangéliser les milieux ouvriers, et spécialement prolétariens.

Mais il y a une mission spéciale de l'Eglise que le prêtre seul ne peut pas remplir comme il faut et qui devient le domaine spécial du laïcat : influencer directement le temporel.

De par la nature de sa vocation, le prêtre ne peut pas s'insérer complètement dans l'ordre politique et professionnel. C'est un domaine de luttes et de rivalités ; le prêtre doit rester l'homme de Dieu, l'homme de la charité. Dans l'Eglise latine, le prêtre n'a pas de famille ; il n'a généralement pas d'occupation séculière, sauf par accident (enseignement, recherche scientifique, etc.). De sorte qu'en fait c'est le laïc qui défend la cause de l'Eglise, la cause de la « consécration du monde », selon l'expression de Pie XII.

Cette consécration n'est pas une cérémonie de consécration du monde au Sacré-Cœur, laquelle peut être une chose purement extérieure ; elle consiste en une orientation du monde vers Dieu. Elle ne peut se réaliser que si le monde se réforme selon Dieu, que si nous transformons les sordides structures de l'argent, de la sexualité et de l'égoïsme en structures de service, de fraternité, de justice, de vérité et d'amour. C'est cela refaire le monde selon Dieu. C'est aux laïcs à accomplir cette tâche de l'Eglise. Le prêtre doit seconder leurs efforts en les formant spirituellement, en les conseillant (ou en se faisant conseiller par eux).

***

M. l'abbé Michel Duclercq, aumônier national des « Equipes enseignantes », consacre au Concile, dans le numéro du troisième trimestre 1960-1961 d'Equipes enseignantes, *un long article intitulé : « Entrer au Concile avec l'Eglise. » Nous y lisons, page* 60, *sous le sous-titre « Valorisation du rôle des laïcs dans l'Eglise et au nom de l'Eglise » :*

Il y aurait ici bien à faire, non seulement pour mieux définir le statut juridique des fidèles dans l'Eglise et des laïcs chrétiens dans le monde, mais pour consacrer et proclamer la mission et les tâches du chrétien à la fois à l'intérieur de la communauté ecclésiale et au plan de la responsabilité que l'Eglise a du monde. Ne faudrait-il pas, en outre, établir nettement et solidement les fondements du devoir et du droit apostoliques des fidèles ; est-ce que trop facilement parfois on ne ferait pas dériver et découler l'apostolat des laïcs de l'apostolat de la hiérarchie, comme s'il n'en était qu'une émanation ou une délégation ? Ne faudrait-il pas mettre en lumière comment l'apostolat du chrétien s'origine et se fonde dans son appartenance même, sacramentelle et vitale, à la communauté ecclésiale comme telle, laquelle est, dans sa nature et sa totalité, apostolique et missionnaire ; cette spécificité de l'apostolat des laïcs mieux établie n'empêcherait pas celui-ci d'avoir à s'exercer, dans la communauté de l'Eglise, à partir d'elle dans le monde, sous l'autorité de ceux que le Christ a préposés à la conduite du troupeau.

L'absence des laïcs au Concile (2)

Dans un article publié dans le Monde *du* 24 *mai* 1961, *sous le titre : « La préparation du Concile provoque dans l'Eglise un immense brassage d'hommes et d'idées », Henri Fesquet fait remarquer :*

Fait curieux et qui a soulevé maintes doléances : aucun laïc ne participe directement aux travaux préconciliaires. Cette lacune apparaît surtout paradoxale au sein de la Commission chargée de l'apostolat des laïcs, qui revêt une grande importance dans le contexte actuel. Sera-t-elle comblée ? Rien ne permet de le supposer. Tout au plus affirme-t-on que des laïcs ont parfois été consultés pour certains rapports. On ajoute d'ailleurs que les laïcs sont représentés à travers les clercs qui ont pu recueillir leurs desiderata.

***

Dans une interview donnée au journal le Courrier, *de Genève* (7 *juin* 1961), *Daniel-Rops répond à la question : « Et les laïcs, seront-ils absents du Concile ? » :*

Formellement, oui. Mais cela ne veut pas dire qu'ils n'y joueront aucun rôle. Nombre de personnalités qui ont parlé du futur Concile ont insisté sur le fait que les laïcs doivent être intéressés au Concile. D'ailleurs, il est de notoriété publique que beaucoup d'évêques, avant de rédiger le rapport

---

(2) Voir plus haut, col. 882, ce que le Saint-Père a dit à ce sujet dans son discours devant la Commission centrale.

qui leur était demandé en vue de la préparation du Concile ont voulu consulter leurs fidèles, notamment les représentants des Mouvements d'Action catholique et ont tenu compte, soigneusement, de leurs avis.

***

Rendant compte de l'ouvrage du Dr Roegele, rédacteur en chef du Rheinischer Merkur : « Was erwarten wir vom Konzil, Gedanken eines Laien », *René Marlé écrit dans les* Etudes (*juin* 1961) :

[...] Un des points qui tiennent particulièrement à cœur au Dr Roegele est de voir pratiquement reconnue, et aussi juridiquement consacrée, la « promotion » des laïcs dans l'Eglise. Comme beaucoup d'autres avant lui, il déplore à ce propos l'absence des laïcs dans le travail préparatoire du Concile. L'Eglise, fait-il remarquer, garde de mauvais souvenirs de l'influence exercée sur elle à certaines époques par les princes séculiers. Mais qui nierait que le contexte est aujourd'hui totalement différent ? Ce n'est pas pour la régenter, mais pour mieux la servir, que les laïcs désirent aujourd'hui, non pas en princes, mais en simples croyants, pouvoir participer plus activement à sa vie. En répondant à cette aspiration, l'Eglise catholique ferait, d'une part, tomber un obstacle sérieux à l'unité des chrétiens et elle accroîtrait considérablement, d'autre part, son audience auprès des hommes de notre temps qui ont conscience de devoir être en tout « majeurs ». [...]

***

Herder Korrespondenz (*avril* 1961), *dans le cours d'un article passant en revue les tâches de chacune des Commissions préparatoires, déplore également l'absence des laïcs dans la Commission de l'apostolat des laïcs :*

La Commission de l'apostolat des laïcs appartient à ces groupes de travail qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas d'équivalent dans la curie. Il est donc difficile de prévoir ce que sera son activité. Le monde catholique a éprouvé une grande déception en apprenant que les laïcs étaient exclus de la participation directe aux délibérations sur des choses qui les concernent et qui requerront leur engagement après le Concile. Car cette Commission n'a rien à voir avec la théologie du laïcat qui est du ressort de la Commission théologique, elle s'occupe de l'apostolat laïc pratique. L'Union internationale des organisations catholiques a réagi devant cette exclusion inattendue, mais sans aigreur, et, d'une façon exemplaire, elle a fait savoir qu'elle était prête à toutes les formes de collaboration que l'Eglise pourrait peut-être désirer plus tard. Elle a, dans ce but, créé un bureau spécial qui, indépendamment des organes officiels de la préparation du Concile, doit présenter des suggestions aux Commissions, et spécialement à la Commission de l'apostolat des laïcs, et se tenir à leur disposition pour leur fournir des informations. Cependant, les organisations catholiques sont représentées dans la Commission officielle de l'apostolat des laïcs par leurs directeurs ou conseillers spirituels. [...]

***

Dans la Croix *du* 22 *décembre* 1960, *le R. P. Wenger, rédacteur en chef, précisait ainsi la place des laïcs dans le Concile et sa préparation :*

[...] La conscience du laïcat, de son rôle actif dans l'Eglise, surtout dans l'apostolat moderne, est un phénomène récent.

Les laïcs aussi sont l'Eglise. Mais dès lors que je dis *Eglise*, j'accepte d'avance la constitution de l'Eglise telle qu'elle a été voulue par le Christ. Celle-ci est organique et suppose des fonctions différenciées. La prédication du message est une fonction propre de l'Eglise enseignante, constituée par le Pape et les évêques. De cette fonction, le Concile est, avec la définition infaillible *ex cathedra*, faite par le Souverain Pontife, la manifestation la plus solennelle. Il est donc la chose de l'Eglise enseignante.

Mais comme la doctrine est vie et que la vie anime tout le corps, les fidèles sont associés à cet acte solennel par la doctrine qu'ils reçoivent et la vie qu'ils y puisent. La doctrine, d'autre part, est transmise aux fidèles sous la forme d'un enseignement. Or, l'enseignement doit être donné en fonction de ceux qui le reçoivent, au moins dans les méthodes et dans la formulation. Il suppose donc une adaptation aux fidèles. La connaissance de leur mentalité et de leurs requêtes est absolument nécessaire pour que l'enseignement soit efficace. C'est dire que des contacts incessants sont désirables et plus que jamais nécessaires entre évêques et fidèles.

Le Pape veut un Concile pastoral. Or, la pastorale doit tenir compte de l'expérience des fidèles. Celle-ci peut apporter une contribution précieuse aux travaux des Pères sur certains points précis comme l'apostolat des laïcs, l'action sociale, les techniques de diffusion, les contacts entre chrétiens séparés, etc. Les laïcs ont, en effet, une expérience plus grande que les clercs des bienfaits ou des méfaits du cinéma, de la télévision. Il leur est plus facile qu'aux évêques ou aux théologiens de prendre contact avec les chrétiens séparés, d'entreprendre avec eux une campagne de charité ou une recherche doctrinale sans engager pour autant l'Eglise. Clerc moi-même, j'oublie sûrement d'autres domaines où les expériences apostoliques des laïcs méritent d'être sollicitées et prises en considération.

***

Dans America (6 *mai* 1961), *Donald J. Thorman cite deux exemples du manque d'intérêt actif des laïcs américains pour le Concile. Il a posé cette question à un groupe de laïcs catholiques éminents (écrivains, professeurs, journalistes) : « Que pensez-vous du Concile, et comment envisagez-vous de faire connaître vos opinions aux autorités ecclésisastiques ? »*

[...] Après s'être assurés que je ne me moquais pas d'eux, deux choses furent tout de suite évidentes. D'abord qu'aucun n'avait seulement imaginé de faire connaître sa pensée sur le Concile. Et ensuite, qu'aucun n'avait idée de la façon dont il pourrait faire connaître sa pensée s'il avait eu cette intention. [...]

Martin Work, directeur du *National Council of catholic men*, fit remarquer en revenant de Rome que les laïcs américains manquent d'élan pour faire des suggestions concernant l'apostolat des laïcs en vue du Concile du Vatican. M. Work, le seul Américain qui soit membre du Comité permanent des Congrès internationaux de l'apostolat des laïcs, écrivait : « Les laïcs d'Europe sont beaucoup plus décidés pour faire aux autorités ecclésiastiques compétentes des suggestions à présenter au Concile œcuménique en ce qui concerne l'apostolat des laïcs... Il apparaît comme manifeste que les autorités du Concile accueilleraient volontiers les suggestions faites par les organisations de laïcs. »

La liberté d'expression dans l'Eglise

Ces deux exemples conduisent D. J. Thorman à cette considération plus générale :

Le problème du Concile est un problème immédiat devant lequel se trouvent affrontés les laïcs américains, mais il n'est qu'un aspect d'un problème plus vaste qui peut être résumé par le titre de l'ouvrage de Karl Rahner, publié l'an dernier : *Liberté d'expression dans l'Eglise* (2). [...]

L'auteur cite en fin de son article ce passage de l'ouvrage du P. Rahner :

(2) « *Das Freie Wort in der Kirche.* » Einsiedeln : Johannes-Verl, 1953. (*N. D. L. R.*)

« N'y a-t-il pas des groupes importants de laïcs parfaitement loyaux qui, en privé, déplorent certaines méthodes d'éducation en usage dans les établissements catholiques et dans les maisons religieuses, et qui cependant n'en disent jamais un mot en public... parce qu'ils s'imaginent à tort qu'ils ne doivent jamais faire cela ? Et pourtant, les réformes de cette sorte ont souvent besoin de la pression de l'opinion publique si on ne veut pas qu'elles soient étouffées par la tradition. Même dans les hautes sphères de l'Eglise, on peut croire que tout est pour le mieux parce qu'on n'entend pas de plaintes ou de demandes de changement, ou parce que, s'il y en a, elles semblent être des opinions isolées qui ne sont pas soutenues par le poids de l'opinion publique ? »

Et il conclut :

[...] Les laïcs ne se révolteront jamais, mais il serait tragique que cet enthousiasme sans précédent des laïcs d'aujourd'hui, leur maturité et leur expérience, soient perdus faute de moyens légitimes d'exprimer leur pensée. Pour éviter cela, il est urgent que dès maintenant nous pensions à créer une tradition de « liberté d'expression », ainsi que les structures par lesquelles nos laïcs muets pourront s'exprimer.

***

Dans le même sens, le P. Congar fait remarquer dans l'interview citée plus haut (America, 3 *juin* 1961) :

[...] Une chose très importante — et je parle par expérience personnelle — c'est que les gens puissent s'exprimer librement. Les gens sont mécontents tant qu'ils ne peuvent pas s'exprimer librement. En fait, ils s'expriment ainsi, mais où ? En famille, dans leurs milieux de loisirs ou de travail, mais pas dans l'Eglise.

Il me semble qu'à cause de la pompe qui les entoure et les emprisonne, les évêques et les cardinaux ne sont pratiquement jamais là où les hommes s'expriment librement. Ils sont avec les hommes, certes, mais dans des cérémonies formalistes où ils n'expriment pas leur pensée, où ils s'insèrent dans un rite préétabli, qui est peut-être trop solennel. Ces hauts dignitaires ont un certain contact avec les hommes, mais ce contact comporte des barrières à cause du protocole et des marques de respect. Dans ces conditions, les gens font bien attention de ne pas en dire trop.

Ainsi, les membres de la haute hiérarchie voient généralement des situations plus artificielles que réelles. On aimerait qu'ils aient des contacts avec les hommes dans des lieux où ceux-ci s'expriment librement. Comment cela peut-il se faire pratiquement, demanderez-vous ? On pourrait, par exemple, suggérer que les membres de la haute hiérarchie prennent quatre fois par an un train d'ouvriers pendant une demi-heure à un moment d'affluence. Naturellement, ils devraient se présenter de façon à ne pas faire obstacle à la liberté d'expression des gens qui les entourent.

Evangélisation des migrants, partie intégrante de la pastorale diocésaine

Coopération entre les clergés territorial et personnel sous la conduite de l'évêque du lieu

S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens, président de la Commission épiscopale de l'émigration, a lu la communication suivante devant la conférence des délégués régionaux de la Commission épiscopale française de l'émigration et des directeurs des missionnaires des émigrants en France qui s'est réunie à Sens les 13 *et* 14 *juin* 1961 (1) :

Sens, les 13 *et* 14 *juin* 1961 (1).

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

L'Eglise est une ! Elle est la même partout ! Dans tous les pays du monde !

Lorsque les enfants de chacun de ces pays du monde se trouvent groupés dans un même lieu géographique, cette unité doit être patente. Elle doit frapper l'imagination et appeler l'attention de tout le monde.

Les non-chrétiens disaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ! » Ils soulignaient une caractéristique de cette Eglise : *l'amour et la charité* qui leur manquaient. Les premiers chrétiens, qu'ils soient sortis de la classe patricienne, plébéienne, affranchie ou esclave, s'aimaient et se reconnaissaient égaux devant le Christ.

Aujourd'hui, tous les chrétiens, venus d'horizons divers, appartenant à des pays qui ont pu se mépriser ou même se haïr, doivent montrer qu'ils savent passer par-dessus toutes les discordes historiques, tous les préjugés raciaux. Ils se reconnaissent frères, égaux dans le Christ et dans l'Eglise.

Ils s'estiment réciproquement. Chacun apporte à l'Eglise sa mentalité propre, ses dons, ses richesses diverses pour servir la gloire de Dieu.

Cette attitude d'entière collaboration, de totale confiance, de très pur et profonde estime est possible ! Elle est *exigée de tout chrétien* qui se revendique du Christ ! Pour la développer, les chefs spirituels, évêques et prêtres, doivent, en tout premier lieu, en donner l'exemple.

Ce sera, dès lors, le signe d'une évangélisation bien comprise, en voie de développement et d'approfondissement constant.

Ce sera également l'indice du degré de notre assimilation au message révélé. Ce sera également celui de notre intégration à la communion des saints.

Si l'Evangile est confié de droit divin aux évêques, l'évangélisation des émigrés est, en outre, confiée par l'épiscopat français — et par voie de délégation — à la Commission épiscopale de l'émigration, aux missionnaires des émigrants et à leur directeur.

PREMIERE PARTIE

L'ÉPISCOPAT ET L'ÉVANGÉLISATION DES MIGRANTS

A) *Le migrant est diocésain, à part entière, de l'évêque du lieu.*

L'évangélisation des migrants regarde, en premier lieu, les évêques ordinaires des lieux, successeurs des apôtres et « lieutenants » du Christ.

(1) Texte original.

En effet, chaque chrétien, quel qu'il soit, retrouve en quelque sorte en l'évêque du lieu ou en son Ordinaire de droit personnel, l'image visible du Père qui est dans les cieux.

De son côté, l'évêque du lieu considère comme des fils égaux entre eux tous les fidèles présents sur son territoire. Aucune discrimination ne peut exister, en son cœur de Père, entre les fidèles qui sont du terroir et ceux qui sont transplantés d'ailleurs.

Tous témoigneront, à leur tour, une même confiance filiale à celui qui a pour mission de veiller à leur bien spirituel dans le territoire où ils se trouvent.

Voilà le signe extérieur de la réalité visible de cette Eglise où tous se retrouvent égaux devant Dieu et ayant les mêmes possibilités de s'abreuver aux sources de la grâce.

En termes bibliques, Nous dirons que, parmi les fidèles d'un même diocèse, il n'y a pas des privilégiés, il n'y a *pas des fils de la femme libre et des fils de la servante*. Nous ne sommes pas revenus au temps d'Agar et de Sara (*Gen.*, XVI, 17.)

Toutefois, dans les relations humaines, il arrive que l'attention de chacun se porte plus facilement sur des personnes qu'il connaît mieux. On liera plus facilement des relations humaines avec des personnes qu'on connaît. Par voie de conséquence, on est porté à moins bien comprendre ceux qui ne parlent pas la même langue que soi. Risque alors d'apparaître un danger : celui de s'intéresser davantage à ses compatriotes, de se montrer désorientés devant les autres, de faire fi des richesses intellectuelles, matérielles, spirituelles des migrants, nos frères, en un mot d'oublier nos responsabilités apostoliques à leur égard !

B) *Pour obvier à ces dangers, l'épiscopat français, dans sa pastorale des migrants, fait appel aux compétences de la Commission épiscopale française de l'émigration.*

C'est dans le but énoncé plus haut que la Commission de l'émigration a été créée et mandatée à cette fin par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Il revient donc au président de cette Commission d'étudier ces problèmes, d'y trouver les solutions adéquates. Il aura à en informer ses frères dans l'épiscopat par le Secrétariat de l'épiscopat de France.

Mais pour remplir son mandat, elle aura besoin d'une information judicieuse sur le phénomène migratoire. Une étude très souvent ardue des problèmes posés par le séjour dans les diocèses des nouveaux arrivants absolument égaux en droit avec les habitants du lieu doit être minutieusement faite. Pour cela, notre Commission de l'émigration a besoin d'être secondée dans son travail : c'est pourquoi elle fait appel à toutes les bonnes volontés.

Tout d'abord, nous demandons à être informé, au sens très large du mot, de ces problèmes. Cette information doit déborder considérablement le cadre des faits concrets. Elle doit aller jusqu'à l'éducation des esprits pour que chaque cas, chaque phénomène migratoire soit étudié en lui-même.

Cette information nous sera fournie par les diocèses français, les secrétariats des chefs de mission catholique de langue étrangère, les prêtres territoriaux et les missionnaires des émigrants.

Elle le sera ensuite par les fidèles, les groupes d'Action catholique et autres.

C) *Nantie de toutes ces possibilités de travail, la Commission de l'émigration pourra servir efficacement l'épiscopat français dans sa pastorale diocésaine des migrants.*

Le président de la Commission de l'émigration sera, dès lors, en état de sentir profondément le problème posé à l'Eglise de France par l'arrivée incessante de nouveaux migrants.

Ce ne sera plus en son nom personnel qu'il fera part de ses découvertes à l'Eglise en France. Il sera en quelque sorte, auprès de l'épiscopat et plus spécialement auprès de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, le porte-parole de cette Eglise vivante faite de nombreux fidèles intimement unis entre eux et désirant resserrer sans cesse les liens du Corps mystique.

Cependant, ce travail de compréhension profonde d'une telle situation et des besoins spirituels des migrants ne se fait pas uniquement à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie française. Il se fera également auprès de chacun de NN. SS. les Ordinaires des lieux. En effet NN. SS. les Evêques, membres de notre Commission épiscopale, ont à cœur, sur le territoire de leur province ecclésiastique, de promouvoir cette pastorale à base technique. Ils ne cessent d'inscrire ce problème très grave au progamme des réunions provinciales. Ils invitent leurs frères dans l'épiscopat à s'intéresser, chaque jour davantage à ce phénomène si complexe.

Sans doute, dans une province ecclésiastique peut-on noter que les mêmes problèmes se posent dans un groupe de diocèses limitrophes. C'est dans une mise en commun fraternelle des problèmes posés, des difficultés communes à une région particulière, de la mentalité populaire, de la structure psychologique et sociologique, que des attitudes communes pourront être prises pour le bien des âmes.

Et vous, chers délégués de notre Commission épiscopale et chers directeurs des missionnaires des émigrants de langue étrangère, vous aurez également à cœur d'être, auprès de chaque évêque diocésain, le collaborateur de sa pastorale diocésaine des migrants. L'évêque du lieu n'est-il pas l'homme du « tout à tous » ? (*I Cor.*, IX, 22.) Il est accessible à toutes les démarches et informations d'où qu'elles viennent. Que vos relations avec eux soient donc empreintes de confiance, car l'évêque saura toujours être « tout à vous », « tout à vos préoccupations apostoliques ». Soyez assurés que vos démarches pastorales ne seront pas sans lendemain ! Mais faites-les avec beaucoup de discrétion, de simplicité et conformément à l'adage *In medio stat virtus* !

Dans les difficultés de votre charge apostolique, vous aurez le réconfort et la joie de trouver en l'évêque l'homme qui comprend et sent profondément ce que son informateur a lui-même ressenti. Sans aucun doute, l'évêque reste celui qui, parfois, redresse certains jugements et fait la part des choses. Mais, pour toute chose, il est celui qui repasse dans son cœur, à la lumière de la foi et des grandes règles de la morale, ce qui lui a été dit. En toute circonstance, il est l'homme qui sait, l'homme qui a grâce d'état, pour juger non pas sous le coup de l'émotion du dernier interlocuteur, mais sous le regard de Dieu, dans le but unique de faire avancer son règne.

DEUXIEME PARTIE

Les délégués de la Commission épiscopale de l'émigration

Messieurs les délégués de la Commission épiscopale française de l'émigration, vous restez avant tout les agents d'information et d'exécution de notre Commission épiscopale auprès du clergé français.

Sans doute n'avez-vous, pour le faire, aucun titre canonique. Mais vous êtes mandatés par NN. SS. les Evêques de la Commission de l'émigration pour vous acquitter de ces fonctions. Il vous appartiendra de vous adresser très souvent à l'épiscopat français pour l'informer de tout ce qui peut servir au bien de la communauté chrétienne immigrée. Vous le ferez également pour son insertion dans la grande famille des fidèles vivant dans un diocèse.

Nous savons vótre dévouement et surtout les difficultés de votre action.

Nous savons aussi que vous souhaitez ardemment être, sans cesse et davantage, en liaison avec tous les échelons de l'Eglise « immigrée ».

Nous souhaitons donc et vivement que les prêtres et même les fidèles sachent s'ouvrir à vous pour vous aider chaque jour davantage. Grâce à votre zèle, beaucoup comprendront mieux et intimement les problèmes posés par l'immigration en territoire français.

C'est par ce contact confiant et fraternel que les délégués de notre Commission épiscopale pourront se faire, sur ces différents problèmes, une opinion d'autant plus exhaustive et nuancée.

Vous pourrez, dès lors, chers délégués de notre Commission, en informer le président de ladite Commission, dont le rôle consiste essentiellement à faire part de ces expériences pastorales à base ethnique à l'épiscopat français.

Il me faut cependant rappeler que ce n'est pas par les délégués de la Commission épiscopale de l'émigration que doivent être étudiées et entreprises les démarches auprès des organismes internationaux ou même avec les grandes organisations françaises officielles ou privées.

Nous tenons *essentiellement* à ce que soient transmises à la Commission de l'émigration elle-même tous les désirs, toutes les doléances et aussi toutes les joies et approbations en cette matière. En effet, on ne parle pas uniquement pour se plaindre, mais aussi pour dire la joie ressentie devant telle mesure prise de façon attendue ou inattendue.

Nous savons, en effet, que le bien-fondé et les heureuses conséquences de telle mesure sont un bénéfice pour l'Eglise en France.

Il est également de première importance que toute initiative de l'épiscopat et des organisations des pays d'origine des émigrés visant leurs compatriotes en France, soit, *directement et toujours* portée à la connaissance de la Commission de l'émigration pour être soumise, avant d'être mise en application, à l'examen de la sacrée congrégation Consistoriale.

Il est également de *toute première importance* que les différentes instances régionales ou diocésaines se persuadent que l'évangélisation des immigrés est assurée par des prêtres jouissant proportionnellement des mêmes avantages matériels que leurs collègues.

En effet, le missionnaire des émigrants, par ses déplacements continuels, nécessités par l'éparpillement de ses paroissiens, sera obligé à des dépenses qui n'affectent pas ses confrères résidentiels.

Tous, évêques, clergé français, prêtres de langue étrangère, sur le plan national ou diocésain, nous devons faire en sorte que le prêtre puisse avoir les moyens de subvenir honnêtement à ses besoins. C'est alors qu'il pourra remplir son mandat apostolique. « L'ouvrier, dit l'Ecriture, mérite son salaire. » (*Matth.*, x, 10.)

Il n'y a pas dans l'Eglise de « main-d'œuvre à bon marché », c'est-à-dire du « ministère sacerdotal au rabais ». Ainsi, il ne faudrait pas qu'un prêtre territorial faisant appel aux services d'un confrère de langue étrangère le considère en quelque sorte comme « *une bonne à tout faire* » privée de toute protection syndicale et lui faire pratiquer un sacerdoce tronqué. Agir ainsi serait porter atteinte non seulement à la dignité sacerdotale, mais également à la personne humaine du prêtre. Il faudra donc veiller sur ce point, et minutieusement !

Pour développer davantage cette unité de sentiment, de vie, de direction qui doit témoigner à la face du monde l'unité des croyants, nous ne recommanderons jamais assez, sur un plan local comme sur un plan plus général, de tout faire pour éviter que le prêtre territorial et le prêtre de langue étrangère ne prennent deux décisions différentes, voir diamétralement opposées.

Nous savons, en effet, hélas ! qu'il n'est pas impossible qu'une permission refusée par l'un soit accordée par l'autre. Si le prêtre de langue étrangère, en vertu de la Constitution apostolique *Exsul Familia* a le droit de prendre des décisions en ce qui touche ses fidèles, il ne peut faire abstraction du fait qu'il agit, au for externe, sur un territoire déterminé.

Il serait donc souverainement déplacé, pour ne pas dire absolument contraire à l'unité des croyants, de voir les uns profiter d'une permission qui serait refusée aux autres, sur un même territoire diocésain.

Nous avons déjà eu l'occasion, lors du Congrès de Lessy-les-Metz, de demander instamment que des réunions fraternelles entre prêtres résidentiels et prêtres de langue étrangère aient lieu périodiquement (2). Tous pourront ainsi mettre en commun les problèmes et les préoccupations de leur charge apostolique. Ils pourront également s'accorder et éviter toute décision différente les unes des autres.

En cas de conflit, ou même lorsqu'une des deux parties hésite nettement à prendre position, l'autorité supérieure se fera un devoir d'intervenir *à la condition* toutefois, si l'on passe au plan supérieur, que non seulement le directeur des missionnaires de langue étrangère, mais aussi l'Ordinaire du lieu et la Commission épiscopale de l'émigration soient saisis.

Il faut à tout prix que ceux qui nous observent puissent se rendre compte qu'il existe dans l'Eglise une même discipline, une même manière d'entrevoir les choses et non pas des mesures différentes, des attitudes différentes, des permissions plus larges ici, plus restreintes là.

Enfin, nous rappelons *avec fermeté*, que personne ne doit donner publiquement à son frère-prêtre un camouflet aussi justifié soit-il et à plus forte raison injustifié. Dans l'un et l'autre cas, ce

---

(2) Cf. *D. C.*, n° 1 353, du 4 juin 1961, col. 731. (*N. D. L. R.*)

serait agir contre l'esprit de justice et de charité qui doit animer toute âme sacerdotale authentique. Cette recommandation n'est pas superflue et s'adresse au prêtre territorial aussi bien qu'au prêtre de langue étrangère.

Et si nous insistons sur ce point, c'est que nous savons pertinemment que des différends de ce genre sont un scandale, non seulement pour ceux qui partagent nos convictions religieuses, mais encore pour bon nombre de fidèles qui nous voient vivre « *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* ». (Ps. CXXXII, 1.)

TROISIEME PARTIE

LES DIRECTEURS DES MISSIONNAIRES DES ÉMIGRANTS

C'est enfin à vous, chers directeurs des missionnaires de langue étrangère, que nous voudrions plus particulièrement nous adresser.

En effet, il ne vous échappera pas que le développement considérable des migrations dans le monde auquel nous assistons depuis quelques années, nous trouve, les uns les autres, insuffisamment préparés.

Nous connaissons vos soucis. Mais nous savons apprécier votre travail et votre esprit profondément sacerdotal. Nous saurons également vous encourager dans vos efforts apostoliques. Tous ces charismes vous permettront d'affronter courageusement l'évangélisation de la masse « immigrée ».

Beaucoup d'entre vous ont organisé à cet effet *un secrétariat permanent* de la Direction des missionnaires de leur langue. C'est une réalisation très heureuse et je tiens à les féliciter chaleureusement. Telle organisation est nécessaire non seulement pour la gestion et la liquidation des affaires journalières, mais encore pour un essor plénier et rationnel de vos forces pastorales.

C'est donc à vous, spécialement, qu'il appartiendra de faire comprendre autour de vous la pensée du Saint-Siège et celle de l'épiscopat français sur les questions des « migrations ».

Vous aurez également à cœur de l'insuffler à vos prêtres, de veiller à ce qu'ils en vivent, à ce qu'ils y soient fidèles.

Vous ferez également l'impossible, non seulement pour obtenir, mais également pour rappeler au clergé territorial sa collaboration à cet effort d'unité dans la diversité des fonctions ecclésiales. C'est la condition *sine qua non* d'une pastorale diocésaine plénière. Ce ne sera pas toujours facile. Mais nous savons que vos efforts dans ce sens n'ont pas toujours été sans récompense et le seront demain encore.

Ce sera par des visites confiantes à l'évêque du lieu, par des prises de contact fraternelles avec les curés des paroisses territoriales que, peu à peu, vous pourrez obtenir l'instauration et l'affirmation de cette fraternelle entente et de cette précieuse collaboration.

Mais n'oubliez pas que « *collaborer* » *ne veut pas dire « se laisser absorber par les autres* ».

Collaborer n'est pas synonyme de « *renier ce qui fait la grandeur intrinsèque de votre apostolat* ».

Que « nos missionnaires *Cum cura animarum* » (missionnaires des émigrants avec la charge d'âmes), grâce à vos rappels incessants, n'oublient pas qu'*ils sont des curés personnels* et jouissent, de ce fait, des mêmes égards, droits et privilèges que les curés territoriaux. Se comporter d'une autre façon serait faire fi des normes mêmes de la Constitution apostolique *Exsul Familia* en ce qui concerne ce point.

Nous rappelons également *et avec insistance* aux directeurs des missionnaires des émigrants comme aux délégués de notre Commission épiscopale, que tous les prêtres — qu'ils soient de langue étrangère ou française — exerçant un ministère aussi modeste soit-il auprès des émigrants (*pour une longue durée, pour un temps restreint comme pour un stage*) doivent être munis du rescrit de la sacrée congrégation Consistoriale. Le Saint-Siège le demande ! Conformons-nous à cette mesure de sagesse qui nous garantit, entre autres avantages, celui de l'idonéité des candidats proposés.

Chers directeurs des missionnaires, nous vous demandons également de veiller scrupuleusement à l'épanouissement spirituel et pastoral de vos prêtres.

Préoccupez-vous, sans cesse, de leur santé, de leur récollection mensuelle, de leur retraite annuelle. Exigez qu'ils prennent un repos hebdomadaire et qu'ils aient des vacances suffisantes : cela est nécessaire à tout équilibre du corps et de l'âme.

Vous devez également rappeler et exiger, en notre nom, de nos « missionnaires *cum cura animarum* », l'obligation de la résidence. Tout cela est ordonné par le Code de droit canonique (can. 465 et 466) et rappelé par la Constitution apostolique *Exsul Familia* (tit. II, chap. IV, norme 35).

Peut-être serez-vous amenés à rappeler aux plus anciens la nécessité de s'adapter davantage à l'évolution de la situation générale.

Mais vous aurez également à cœur d'appuyer l'action des plus jeunes. Ils ont besoin de vous pour les orienter et surtout pour les soutenir. Votre expérience sacerdotale vous dicte cette attitude fraternelle.

Si vous êtes appelés à arbitrer un différend, suivez, avant d'agir, cet adage de droit naturel *Audiatur et altera pars*. Pour l'avoir oublié ou méconnu, combien d'injustices graves ont été commises ! C'est d'ailleurs la seule façon d'avoir un jugement équitable sur toute situation. Vous garderez ainsi la confiance de vos cadets dans le sacerdoce qui ont fait appel, à cette occasion, à votre sagesse.

Dites-vous également que rien ne serait plus déprimant pour un prêtre d'avoir l'impression qu'il reste un isolé, qu'il pourrait éventuellement être abandonné par ses aînés pour je ne sais quel bien supérieur, ce qu'on serait tenté d'appeler dans bien des cas de l'opportunisme. Ne parlons même pas de leurs démissions devant les responsabilités !

Inutile, par ailleurs, d'insister sur la gravité d'une décision prise à l'encontre d'un confrère, sur la base d'informations insuffisamment contrôlées ou, hélas ! sous l'emprise d'une psychose démagogique. Comme nous ne sommes pas revenus à l'époque des Hérodiades et des Salomés, il serait indécent, dans l'un et l'autre cas, de répéter la formule de l'Ecriture : « *Afferi caput in disco.* » (*Marc*, VI, 27.)

CONCLUSION

Tout doit donc être tenté ! Rien ne doit être laissé à l'abandon pour resserrer sans cesse et davantage la fraternelle collaboration entre tous les prêtres, qu'ils soient du terroir ou qu'ils viennent d'ailleurs ! C'est ainsi que s'effectuera l'unité des sentiments de l'Eglise et l'évangélisation des immigrés.

Il n'y a pas deux Eglises qui se superposent ou qui coexistent, même pacifiquement.

Il n'y a pas deux directions de pensée ou deux mesures pour les tolérances dans le domaine de la « foi et des mœurs ».

Il n'y a qu'une Eglise, qu'un *Credo*, qu'une morale, qu'une action apostolique commune : celle des fils de Pierre, travaillant *tous* à la *même* vigne du *même* Seigneur.

Je suis absolument certain que mes vénérés frères dans l'épiscopat ont, sur tous ces points que nous venons de développer, la même conviction et qu'ils l'enseignent à temps et à contretemps, aux prêtres de leur diocèse.

C'est pourquoi j'ai tenu, en ma qualité de président de la Commission de l'émigration, à préciser, au nom de tous les évêques français, cette attitude préalable à toute collaboration efficace entre les deux clergés.

Ce faisant, j'ai tenu à préparer — si elle ne l'est pas encore — l'unité de tous les prêtres œuvrant dans un même diocèse.

Tous sont fils d'une même Eglise vivant une même foi reçue dans un même baptême et prêtres partageant un même sacerdoce, celui du Christ Jésus, transmis en plénitude en la personne de l'évêque.

Les manifestations paysannes

Communiqué des évêques de la province de Rennes (1)

Le monde agricole souffre d'un profond malaise qui a déjà suscité des manifestations publiques dans un récent passé, et qui est cause aujourd'hui d'événements plus importants.

Devant ces faits, où par ailleurs se trouvent engagés beaucoup de chrétiens, l'Eglise ne peut rester indifférente. Il ne lui appartient certes pas de se prononcer sur les aspects techniques du problème paysan, mais elle reste présente au monde agricole et souhaite que des solutions justes apportent sans tarder un apaisement au conflit actuel.

C'est pourquoi nous demandons à tous un effort de réflexion et de calme. Tous savent qu'il est des moyens qui peuvent compromettre une cause au lieu de la servir. Tous savent que de justes revendications doivent toujours laisser la porte ouverte à un dialogue, dans un climat de compréhension et de coopération, qui seul permet d'aboutir à une solution satisfaisante.

Nous faisons appel enfin à tous nos fidèles pour qu'ils unissent leurs prières aux nôtres, afin que Dieu éclaire les esprits, mette la charité dans les cœurs, écarte la haine, la discorde et l'amertume, et hâte les solutions justes.

† CLÉMENT, cardinal ROQUES, *archevêque de Rennes ;* † EUGÈNE, *évêque de Vannes ;* † ANDRÉ, *évêque de Quimper ;* † FRANÇOIS, *évêque de Saint-Brieuc ;* † MARCEL, *évêque auxiliaire de Rennes ;* † VINCENT, *évêque auxiliaire de Quimper.*

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Vannes,* 1er juillet 1961.

Les chrétiens et le malaise agricole

La Vie catholique du diocèse de Clermont (24 *juin* 1961) *publie la note suivante, parue l'an dernier dans* la Semaine religieuse de Quimper, *en la faisant précéder de cette introduction :*

« Pour aider les cultivateurs chrétiens affrontés ces temps-ci à des situations difficiles, un groupe d'aumôniers a rédigé la note suivante :

Ils ont tenu le plus grand compte des remarques écrites et des réactions orales de nombreux militants d'Action catholique rurale.

S'ils publient ici ces quelques pages, c'est pour qu'elles soient lues par d'autres cultivateurs chrétiens, militants ou non, mais qui savent que leur vie professionnelle ne doit pas être étrangère à leur vie chrétienne. » (1)

I. — LE MALAISE AGRICOLE ET L'ACTION ENGAGÉE PAR LES CULTIVATEURS

Chacun connaît, par les journaux, par les rapports des économistes, et plus encore par ses propres constatations, le malaise profond dont souffre une grande partie du monde agricole.

Si certains cultivateurs vivent relativement à l'aise et peuvent être tentés de se renfermer dans leur individualisme et dans l'oubli de tous ceux qui sont défavorisés, nous voyons, à bien des signes, que l'ensemble des cultivateurs se sentent en plus mauvaise condition matérielle et culturelle que beaucoup d'autres catégories sociales.

A certaines époques surtout, les journées de travail sont interminables. Dans la majorité des cas, la mécanisation n'a pas diminué le travail ; on peut même dire qu'elle l'a augmenté. Les conditions de vie de beaucoup de femmes sont particulièrement difficiles, si bien qu'un très grand nombre de jeunes filles ne veulent plus rester à la campagne.

La protection sociale étant insuffisante, chacun connaît aussi la misère réelle de beaucoup de familles éprouvées par la maladie et la situation précaire des personnes âgées, retirées après toute une vie de travail. Pour la même raison, trop d'exploitants âgés ne sont pas en mesure de céder leurs exploitations aussi tôt qu'ils le voudraient.

Un autre indice de l'insuffisance du niveau de vie, c'est l'état de l'habitat, qui est très médiocre, surtout dans certaines régions du département.

Il convient aussi de signaler l'exode rural. Si la population agricole est toujours excédentaire dans la plupart de nos cantons, n'allons-nous pas rapidement vers une évasion massive des jeunes qui peut tourner au désastre ?

Assurément, cette situation inquiétante ne date pas d'aujourd'hui. Et les cultivateurs, du moins bon nombre d'entre eux, ne se sont pas contentés de la subir.

S'il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux différentes causes de sous-productivité et de non-rentabilité, nous reconnaissons sans peine que le monde agricole a accompli de réels efforts pour se sauver lui-même. Le syndicalisme agricole s'organise progressivement dans les cantons et les communes. Les C. E. T. A. (centres d'études techniques agricoles) et toutes les formes de vulgari-

(1) Les notes sont de notre rédaction.

sation se développent de façon remarquable... De plus en plus, des cultivateurs se préoccupent de comptabilité et raisonnent l'économie de leurs exploitations. Les parents se soucient davantage de la formation professionnelle de leurs enfants. Tout ceci fait espérer des jours meilleurs, car l'une des causes du malaise actuel est l'insuffisante formation tout court d'hommes — et aussi de femmes — qui sont des chefs d'entreprise à qui on demande des connaissances très étendues pour faire face et pour réussir.

Malgré tous ces efforts — nous ne les signalons pas tous — les cultivateurs estiment que leur situation économique et sociale ne s'améliore pas au même rythme que celle des autres catégories sociales.

Ils se déclarent déçus par l'attitude des pouvoirs publics à leur égard ; ils déclarent que la politique agricole ne permet pas une juste rémunération de leur travail.

D'où l'explosion de mécontentement qui s'est traduite ces mois derniers par des barrages de routes et des rassemblements en signe de protestation.

Devant l'action ainsi engagée, et devant le malaise qui en est la cause, l'Eglise ne peut rester indifférente.

II. — Principes pour un jugement chrétien

A. *Le droit d'intervention de l'Eglise.*

A ceux qui s'étonneraient, même parmi les chrétiens, de voir l'Eglise intervenir ainsi dans le domaine social, nous rappelons simplement ce que déclarait Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, en 1931 : « Sans doute, c'est au bonheur éternel et non pas à une prospérité passagère seulement que l'Eglise a reçu la mission de conduire l'humanité ; et même elle ne se reconnaît pas le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles. A aucun prix, toutefois, elle ne peut abdiquer la charge que Dieu lui a confiée et qui lui fait une loi d'intervenir, non certes dans le domaine technique, à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence, mais en tout ce qui touche à la loi morale. » (2)

Nous ne saurions trop redire que toute la vie sociale, et tout particulièrement la vie économique, met en cause de nombreuses valeurs, telles que la justice, la liberté, l'esprit de service, le souci du bien commun, la responsabilité, etc. Ces valeurs engagent la conscience des hommes, elles relèvent de la morale et de la vie religieuse. Autrement dit, celui qui, fidèle au commandement nouveau du Christ, aime ses frères, ne peut rester indifférent à l'oubli, au mépris, ou au contraire à la promotion de ces valeurs. Aussi, l'Eglise, maîtresse de vérité et guide des hommes en tout ce qui touche à leur salut, intervient légitimement pour leur indiquer les vraies dimensions de la charité.

Pour justifier en d'autres termes ce droit d'intervention, car on ne saurait être trop clair, nous pouvons dire que l'Eglise travaille à une modification permanente des mœurs professionnelles au contact des exigences évangéliques. Une foi vivante ne peut accepter d'être cantonnée dans un « soi-disant spirituel » ; bien au contraire, elle anime, elle informe. Il est donc naturel à ceux qui ont mission de prêcher l'Evangile, de chercher à en indiquer les points d'application, par exemple dans la vie professionnelle, surtout lorsque celle-ci tend à devenir un état de guerre, alors que l'Evangile oriente vers des solutions pacifiques.

Ajoutons, pour prévenir toute équivoque, que l'Eglise ne donne pas de solutions techniques et ne dicte pas le parti à prendre. Ce sont les laïcs qui ont la connaissance des faits et la compétence technique. Et ce sont les laïcs qui prennent les décisions, sous leur propre responsabilité, après avoir confronté les données techniques des problèmes et des différentes solutions possibles avec les exigences de l'Evangile et de la doctrine sociale de l'Eglise.

Il faut même préciser que les laïcs sont à la fois membres de l'Eglise, participant à ce titre à la recherche des exigences chrétiennes, et membres de la profession, inventant à ce titre les solutions qui ne peuvent donc être étrangères à leurs convictions.

Nous savons d'ailleurs que bien des laïcs, le plus souvent et normalement dans les équipes du Mouvement familial rural, ont déjà réfléchi en chrétiens aux événements syndicaux des mois derniers, et qu'ils continuent à le faire. Les agriculteurs chrétiens ne peuvent pas, en effet, se contenter d'envisager leur action sous le seul aspect de l'efficacité technique, si l'on peut dire : ils doivent encore, d'une part, faire l'inventaire de toutes les valeurs que cette action syndicale a développées, et, d'autre part, tout aussi lucidement se montrer vigilants devant les risques et les déviations possibles de cette action.

C'est pourquoi nous voulons apporter ici quelques précisions doctrinales pour aider tous les chrétiens, engagés d'une manière ou d'une autre dans le syndicalisme agricole, à réfléchir et à mener leur action selon des perspectives chrétiennes.

B. *Le devoir d'engagement.*

Devant cette crise agricole, beaucoup de cultivateurs ont réagi. Ils n'ont pas réagi seulement par des manifestations, mais en se montrant actifs de toutes manières dans leurs organisations syndicales ou autres. Nous ne saurions trop encourager ceux qui comprennent ainsi leur devoir d'engagement.

Pendant trop longtemps, et pour toutes sortes de raisons, le monde agricole a été passif, et les chrétiens eux-mêmes ont oublié que ceux qui ont la foi ont encore plus de motifs que les autres de se dévouer à l'aménagement de la profession et à la construction de la cité.

Tout engagement, l'engagement professionnel comme l'engagement familial ou civique, est une exigence de foi et de charité, dans les limites des possibilités de chacun. Nous sommes sensibles à l'entraide à laquelle nous invite, dans son sens le plus littéral, l'Evangile du jugement dernier. Et c'est vrai qu'il y aura toujours place pour les gestes personnels. Mais nous ne devons pas oublier que l'entraide prend de plus en plus des dimensions institutionnelles. Pour parler plus concrètement, à quel moment un cultivateur aide-t-il le plus efficacement ses voisins en difficulté ? Est-ce lorsqu'il les dépanne ? N'est-ce pas, bien mieux encore, lorsqu'il s'engage au sein du syndicalisme, pour organiser la profession et travailler au mieux-être et à la promotion du milieu agricole tout entier ? Ceci vaut tout autant pour les autres catégories professionnelles.

L'engagement, disons-nous, peut donc être une forme très actuelle et très réaliste de charité. Mais, comme toute charité, il est don de soi, il présente bien des exigences et demande bien des sacrifices. D'abord, sous peine d'inefficacité, il suppose une compétence technique réelle, proportionnée à l'importance des charges assumées. L'acquisition de cette compétence demande du temps et des efforts. Ensuite, sous peine de déviation par rapport aux exigences chrétiennes et mêmes humaines, il est nécessaire que ceux qui ont un engagement s'arrêtent souvent pour chercher, avec d'autres, en toute humilité, ce que deviennent les valeurs morales et spirituelles dans ce qu'ils disent et font.

Ce qui complique la tâche de ces responsables, c'est qu'ils rencontrent souvent l'inertie ou l'incompréhension, voire l'hostilité des autres. Aussi, on souhaiterait que l'ensemble des exploitants agricoles soient plus compréhensifs à l'égard de ceux de leurs dirigeants qui ne ménagent pas leurs efforts sur le double plan de la compétence technique et de la réflexion chrétienne. Les exploitants

(2) *D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1414.

agricoles devraient leur épargner les critiques injustifiées et faire preuve d'un réel esprit de solidarité. Cette action commune se réalise d'ailleurs de plus en plus, à mesure que le nombre des responsables se multiplie, à la base et jusque dans les quartiers, et que les adhérents se sentent bien chez eux dans leurs organisations syndicales. Cela répond à l'une des idées-force de la doctrine sociale de l'Eglise : l'idée de responsabilité personnelle.

C. *Quelques exigences doctrinales en matière de syndicalisme agricole.*

Après avoir souligné la nécessité de l'engagement, il nous faut dire en quelques mots de quel esprit l'action syndicale doit s'inspirer pour être conforme aux exigences de la doctrine sociale de l'Eglise.

La légitimité de l'association syndicale est de moins en moins contestée. Pie XII écrivait ce qui suit en 1939 : « Puisque naturellement les hommes sont portés à vivre en société et qu'il est licite, en unissant ses forces, d'accroître ce qui est honnêtement utile, on ne peut sans injustice refuser ou restreindre, pour les patrons comme pour les ouvriers et les paysans, la libre faculté de former des associations ou sociétés par lesquelles ils défendront leurs droits et obtiendront, d'une façon plus complète, des avantages relatifs au bien de l'âme et du corps et au confort légitime de la vie. » (*Sertum Laetitiae*, 1er novembre 1939.) (3)

Quelle est la fonction de ce syndicalisme si indispensable de nos jours ?

Le syndicalisme agricole, comme les autres syndicalismes vis-à-vis de leurs adhérents, se propose comme but la promotion des professionnels qu'il regroupe.

Cette promotion exige d'abord un effort de la part de chacun des cultivateurs et de la part des institutions professionnelles elles-mêmes.

Cet effort doit porter, par exemple, sur l'augmentation des rendements, l'orientation des productions, la formation professionnelle, le remembrement, les réalisations communautaires, l'action coopérative, etc., toujours en respectant les valeurs humaines sous-jacentes à ces problèmes techniques.

Mais lorsque cette action à leur niveau s'avère insuffisante, lorsque les obstacles rencontrés relèvent de la compétence et des possibilités de l'Etat, les cultivateurs ont aussi le droit de lui demander — de revendiquer — l'aide et les réformes nécessaires, toujours en tenant compte des exigences du bien commun.

L'action syndicale présente donc un double aspect : un aspect constructif et aussi, si besoin est, un aspect revendicatif. On a parfois tendance à trop opposer ces deux aspects l'un à l'autre.

Dans les directives pontificales, l'accent est mis très nettement sur les tâches constructives, sur l'organisation de la profession et l'éducation des personnes. Il est trop clair que ce n'est pas l'Etat seul qui peut guérir les entreprises agricoles ; il faut que celles-ci veuillent guérir en prenant elles-mêmes les moyens énergiques qui s'imposent et que le syndicalisme d'ailleurs ne cesse de proposer.

Nous n'avons pas à intervenir sur le fond technique du malaise agricole, et nous n'avons pas compétence pour dire ce qu'il faut faire en priorité. Mais nous souhaitons que les responsables syndicaux soient à l'écoute des vrais besoins du monde agricole, qu'ils sachent aussi, par delà les divergences légitimes, s'accorder sur l'essentiel et promouvoir les solutions les meilleures.

Ceci dit, il est incontestable que l'Etat, promoteur et arbitre du bien commun, n'a pas le droit de se soustraire à ses obligations. Le danger existe pour l'Etat aussi d'être dominé par l'esprit technique et d'oublier les répercussions humaines des décisions économiques qu'il croit devoir prendre.

(3) *D. C.*, n° 909 des 5-20 février 1940, col. 119.

Le bien commun dont il a la charge ne saurait se limiter à des questions économiques, quelle que soit leur importance par ailleurs.

Nous n'hésitons pas ici à rappeler les paroles particulièrement graves de Pie XII aux représentants de la Fédération internationale des producteurs agricoles, paroles où il déplorait le déséquilibre entre l'économie rurale et l'économie industrielle : « On peut, disait-il, en restant dans l'esprit de la doctrine sociale de l'Eglise, dénoncer une erreur essentielle du développement économique depuis l'apparition de l'industrialisme moderne : le secteur agricole est devenu, de façon tout à fait anormale, une simple annexe du secteur industriel et surtout du marché. » (Allocution du 10 juin 1953.) (4)

Les syndicats doivent aussi, de leur côté, s'élever au niveau du bien commun, s'ils veulent comprendre l'Etat, avec qui ils entrent en dialogue. Il ne faudrait pas confondre revendications légitimes et demandes exagérées. L'action de l'Etat est évidemment limitée par ses possibilités, et il a le droit de demander des sacrifices justifiés, à condition de répartir équitablement les charges entre les divers groupes de la nation.

Mais si les agriculteurs estiment prudemment que la politique économique de l'Etat se traduit par une injustice dont ils sont victimes, ils ont le droit, comme nous l'avons déjà dit, d'alerter les représentants des pouvoirs et l'opinion publique elle-même, et il leur est permis d'agir pour défendre leurs droits.

D. *Les moyens d'action exceptionnels.*

C'est ici que se pose la question de la légitimité des moyens exceptionnels à employer dans l'action syndicale.

Les principes qui règlent toute action de force sont naturellement applicables au problème paysan.

La cause défendue doit être juste, conforme au bien commun.

Il faut aussi que les moyens d'obtenir satisfaction par des voies pacifiques aient été pratiquement épuisés.

Il faut ensuite que les avantages escomptés soient d'une assez grande importance pour que l'on puisse estimer qu'ils compensent les effets mauvais du recours à l'action directe. Et le succès doit en être suffisamment assuré.

Dans le déroulement de l'action, on doit éviter absolument tout moyen intrinsèquement mauvais. Il faut se garder, par exemple, de campagnes de calomnies contre les pouvoirs publics ou d'autres classes sociales. Et il faut se garder de violences injustifiées sur les personnes et sur les biens. Les pouvoirs publics eux-mêmes, c'est trop clair, n'échappent pas à ces mêmes lois de la morale.

Concernant toujours la légitimité des moyens de la lutte syndicale, il semble qu'il faille rappeler que le syndicat repose sur le principe d'association et que, pour cette raison, c'est une injustice que de vouloir exercer un pouvoir absolu sur les adhérents ou de contraindre les gens par la force à donner leur adhésion. Mais on ne peut pas dire pour autant que le fait de se syndiquer soit une chose facultative. Au contraire, il y a une certaine obligation morale de se syndiquer. Et ceux qui ne le font pas, malgré la solidarité professionnelle et les avantages dont ils bénéficient du fait du syndicalisme, peuvent subir quelques conséquences dans la mesure où leur non-adhésion contrecarre l'action syndicale.

En résumé, selon la conception chrétienne, les organisations professionnelles sont d'abord « non pas des organismes de lutte et d'antagonisme, mais... des moyens de mutuelle compréhension, de discussion bienveillante et de pacification » (lettre de la congrégation du Concile à Mgr Liénart, 1929) (5). L'action directe ne peut donc être qu'un

(4) *D. C.*, n° 1152 du 26 juillet 1953, col. 958.
(5) *D. C.*, n° 487 du 28 septembre 1929, col. 394.

dernier recours, un recours exceptionnel. Il peut y avoir un recours légitime à l'action directe. Il peut aussi y avoir abus.

III. — Ouverture aux autres classes sociales et aux autres pays

En rappelant ainsi quelques éléments de doctrine chrétienne propres à éclairer les cultivateurs et les dirigeants syndicaux dans ces temps difficiles, nous avons conscience de ne nous laisser entraîner par aucune vue partisane. Nous comprenons les inquiétudes des cultivateurs, en particulier celles des plus défavorisés qui, souvent inconsciemment, ne veulent pas ou ne peuvent pas suivre et qu'il ne faudrait pas abandonner. Mais en même temps nous demandons aux cultivateurs de rester fidèles, dans leur profession et dans leurs engagements, à toutes les exigences de l'Evangile et de l'enseignement de l'Eglise. Et ceci ne va pas sans certains efforts et certains redressements.

Mais il y a les autres classes sociales. Il faut que les cultivateurs soient assez lucides et assez forts pour dominer leurs jugements et leurs réactions, et ne pas se laisser prendre, de près ou de loin, par tout ce qui serait manifestation d'un égoïsme de classe : on ne peut lutter pour la justice sans vouloir toute la justice, la justice pour tout le monde.

Toutes les classes sociales ont leurs difficultés. Nous pensons en particulier aux ouvriers. Les cas se multiplient de foyers ouvriers dont les salaires se révèlent très insuffisants. Dans notre département, des milliers d'ouvriers sont déjà réduits au chômage, cependant que d'autres doivent émigrer vers des régions mieux industrialisées que la nôtre. Sommes-nous suffisamment sensibles aux conséquences tragiques du chômage pour les familles ouvrières ? Nous pensons aussi aux petits commerçants et aux artisans qui, à notre époque de transformations rapides, doivent eux aussi évoluer, s'entendre et s'entraider, ou se reconvertir. Leurs problèmes ne sont-ils pas aussi complexes que ceux des petits exploitants ? Et il faudrait évoquer d'autres situations singulièrement préoccupantes, des détresses parfois cachées.

Toutes les classes méritent notre attention. Nous devons ouvrir nos yeux et nos cœurs. Il faut regarder. Il faut même comparer. Et pourtant, c'est difficile de comparer. Mais le bien commun l'exige, et donc aussi la justice de la cause qu'on défend.

De plus, au delà des problèmes de répartition des avantages et des charges au sein de la nation, comment ne pas voir la misère qui s'étale dans les pays de la faim, dans des pays qui nous sont de plus en plus proches, dans des pays qui sont plus ou moins liés au nôtre, en face desquels nous sommes, tous, des privilégiés. Cela aussi fait partie du bien commun. Il serait évidemment scandaleux que l'on en prenne prétexte pour ne pas faire régner la justice chez nous, mais il est important que nous ayons tous en vue cet aspect du problème : le bien commun n'est pas seulement à voir à l'échelon national.

Nous sommes persuadés que la campagne d'année de la J. A. C. a développé ce sens international et a fait vivre davantage nos communes et même nos exploitations « au rythme du monde ».

A travers tous ces événements que nous vivons, nous pouvons discerner des appels de Dieu. A nous de vouloir que son règne arrive et que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Nous sommes appelés à propager partout l'esprit chrétien, la charité du Christ, cette charité qui doit être universelle, cette charité dont la condition première est la justice, cette charité qui veut détruire la haine, l'orgueil, le mensonge ou la volonté d'accaparement, fruits du péché.

Cela exige de chaque chrétien une action courageuse, mais aussi une réflexion attentive à toutes les dimensions du problème. Un chrétien moins qu'un autre ne peut s'y dérober. Pie XII le rappelait avec vigueur dans son Message de Noël de 1955 : « C'est le devoir principal (des chrétiens) de faire en sorte que la société moderne retourne dans ses structures aux sources consacrées par le Verbe de Dieu fait chair. Si jamais les chrétiens négligeaient ce devoir qui leur incombe, laissant inerte, en tant qu'il dépend d'eux, la force qu'est la foi pour ordonner la vie publique, ils commettraient une trahison envers leur Dieu apparu visiblement parmi nous dans le berceau de Bethléem. Et que cela serve à témoigner du sérieux et de la raison profonde de l'action chrétienne dans le monde et en même temps à écarter tout soupçon de soi-disant prétention à la puissance terrestre de la part de l'Eglise. » (Message de Noël 1955.) (6)

(6) *D. C.*, n° 1216 du 8 janvier 1956, col. 13.

Pour le bien des prêtres

Note de S. Em. le cardinal Gerlier (1)

Je voudrais que tous nos chers prêtres lisent avec une attention particulière ces lignes, dont j'ai le droit de dire qu'elles sont très importantes et qu'elles sont inspirées au premier chef par une affection qu'ils connaissent bien.

Des constatations multiples, renforcées par les avis insistants de médecins qualifiés, nous prouvent que la vie d'un grand nombre de prêtres est marquée par un surmenage très préoccupant. Je n'en ignore pas les raisons, et elles justifient la reconnaissance que nous impose ce grand zèle sacerdotal.

Mais nous sommes en même temps et de plus en plus inquiets des conséquences possibles d'une activité qui dépasse trop souvent les limites raisonnables.

La période des vacances devrait du moins permettre un temps de détente. Or, beaucoup de prêtres, notamment parmi ceux des paroisses de ville, éprouvent des difficultés à concilier les exigences du ministère ou les activités de vacances avec le repos dont ils sentent l'impérieuse nécessité.

J'insiste, une fois de plus, pour que l'organisation de la vie paroissiale pendant les mois de juillet, août et septembre permette à chaque prêtre de disposer d'un certain temps de vrai repos (quinze jours *au minimum*).

J'ajoute, en le soulignant beaucoup, qu'il n'est pas rare que la direction de camps ou de colonies entraîne, pour les prêtres qui en ont la charge, un inquiétant surcroît de fatigue. Je demande avec instance à tous ceux qui ont qualité pour y veiller, et à nos jeunes prêtres eux-mêmes, de faire en sorte que le surmenage n'atteigne pas le degré d'intensité où il devient une menace pour la santé, tout en créant un danger véritable pour l'équilibre physique, moral et même spirituel. Il s'agit là d'un grave devoir.

Je recommande enfin à MM. les Curés de bien vouloir être attentifs au temps de sommeil de leurs collaborateurs et de prévoir dès maintenant, pour tous les membres de l'équipe sacerdotale, un jour de repos par semaine ou à tout le moins par quinzaine au cours de l'année.

† Pierre-Marie, cardinal Gerlier,
archevêque de Lyon.

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 30 juin 1961, p. 498.

Devoir de vacances

Sous ce titre, S. Exc. Mgr Schmitt, évêque de Metz, publie l'article suivant à l'intention de ses prêtres (1) :

L'article paru sous ce titre, en juillet 1959, dans *la Revue* (2) semble avoir répondu à un besoin réel, puisqu'il fut reproduit dans plusieurs publications. Il me semble pourtant utile de revenir, une fois encore, sur ce sujet.

Sans doute, le travail paroissial est-il moins prenant pendant les mois d'été. Il n'y a plus de catéchisme. Les réunions sont presque interrompues. La plupart des enfants sont partis et, de plus en plus, les parents peuvent profiter, au moins dans les régions urbaines et industrielles, de congés payés bien mérités.

Pour toutes ces raisons, plusieurs prêtres sont tentés de considérer que ce ralentissement est, pour eux, l'occasion d'un repos sur place qui leur semble suffisant.

Je dirai d'abord qu'ils risquent, alors, de passer plus de deux mois dans un climat de demi-oisiveté qui me semble préjudiciable à leur ministère. Je dirai, surtout, que ce ne sont pas là de réelles vacances.

Nous nous plaignons souvent — et à juste titre — que les heures de catéchisme nous empêchent d'avoir un contact direct et fréquent avec nos paroissiens. Nous déplorons de ne pouvoir assez connaître le monde des adultes, de ne pouvoir visiter les familles.

Tous les habitants d'une paroisse ne sont pas partis pendant deux mois et demi. Pourquoi ne pas profiter de l'ambiance, souvent favorable, des mois d'été pour aller passer du temps dans tel quartier, dans telle famille de militants qui a besoin de notre sacerdoce, chez tels malades que nous avons peut-être un peu négligés.

Je sais que tout cela ne vaut pas pour le monde rural. Mais les nombreuses fêtes de villages ne demandent-elles pas d'être préparées et réfléchies avec des militants chrétiens ? N'y a-t-il pas, aussi, certaines tâches qui n'ont pas pu être accomplies pendant l'année et qui peuvent l'être, alors, avantageusement.

Bref, les mois d'été peuvent être l'occasion d'un bon travail pastoral. Mais je mettrai à cela une condition : c'est que de réelles vacances soient également prises.

Le ministère de la plupart des prêtres est, aujourd'hui, tellement astreignant que d'authentiques vacances deviennent indispensables à l'équilibre physique et moral de chacun.

Pour cela, un certain dépaysement est nécessaire. Un changement, une rupture d'avec la vie habituelle. Notre corps a besoin d'une vraie détente, d'un repos sain et tonifiant. Notre esprit également. A la fin d'une année scolaire, nous sommes souvent spirituellement anémiés. Il nous faut retrouver le temps de lire quelques livres de fond sans hâte et sans intérêt practico-pratique. Il nous faut retrouver, aussi, le temps d'une prière apaisée sans préoccupation pastorale immédiate. Le temps de l'adoration gratuite.

Pour tout cela, je vous demande de prendre des vacances. Aussi, appartient-il à chaque curé de voir quelles dispositions envisager pour en bénéficier lui-même et pour en faire bénéficier ses vicaires. Ces derniers en ont aussi besoin et ils y ont droit : l'aumônerie d'un camp ou la direction d'une colonie de vacances ne peuvent être considérées comme des vacances.

J'estime, par ailleurs, que la prédication peut être interrompue pendant quelques dimanches (soit de la mi-juillet à la mi-août). Elle peut être remplacée par une lecture adaptée. Vos paroissiens goûteront avec d'autant plus de joie le regain de vos sermons dominicaux.

En conclusion, je dirai : Profitez des mois d'été pour une pastorale consacrée au contact direct ; et prenez de vraies vacances : une détente qui soit un ressourcement pour un meilleur service.

Vous suivrez en cela le conseil du Seigneur Jésus, qui disait à ses apôtres : « Venez vous-mêmes à l'écart, dans un lieu désert, et reposez-vous un peu. » (*Marc*, VI, 31.)

† Paul-Joseph SCHMITT, évêque de Metz.

(1) *Eglise de Metz*, 1er juillet 1961.

(2) *Cf. D. C.*, n° 1310 du 16 août 1959, col. 1078. (*N. D. L. R.*)

Le procès de Budapest

F. Alessandrini commente ainsi, dans l'Osservatore Romano *du* 21 *juin, la sentence du procès intenté à huit prêtres ou religieux, et quatre laïcs hongrois, accusés de fondation illégale d'organisations catholiques de jeunesse* (1) :

Le tribunal de Budapest a prononcé la sentence dans le procès contre les onze catholiques — ecclésiastiques et laïcs — accusés de « conspiration » contre la sûreté de l'Etat « démocratique et populaire ». Le P. Odon Barlay, Cistercien, a été condamné à huit ans de réclusion ; le P. Odon Lénard — qui, comme on sait, a plaidé non coupable — à sept ans et demi. Les autres condamnations sont les suivantes : abbé Lazlo Emodi, sept ans ; P. Endre Foldi, Jésuite, six ans et demi ; abbé Lazlo Ikvaiv, six ans ; Gaza Havas, comptable de la curie archiépiscopale de Budapest, cinq ans et demi ; P. Gyula Merenyi, Cistercien, quatre ans et demi ; Gabor Nobilis, expert statisticien, quatre ans ; Miklos Hontvary, ingénieur des mines, trois ans et demi ; abbé Gyorgy Kolley, trois ans ; Zoltan Galdi, deux ans et demi. Mais la peine la plus dure a été infligée à l'abbé Istvan Tabody, qui, jugé pour « haute trahison » dans une audience à huis clos, a été condamné à douze ans de prison.

Il y a quelques jours, nous avons déjà parlé de cette nouvelle iniquité en signalant ce qui s'est passé au début du procès (2). Il y a lieu d'ajouter

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien.

(2) Dans cet article, F. Alessandrini citait ce dialogue entre le juge et le P. Odon Lénard, qui plaida non coupable :

— *Pourquoi n'avez-vous pas exercé votre activité sacerdotale conformément aux prescriptions gouvernementales ?*

— Pour le faire, j'aurais eu besoin du consentement de mon archevêque. Mais mon archevêque n'est actuellement pas en mesure de m'accorder une telle autorisation.

— *Vous avez donc exercé illégalement votre activité. Vous avez enseigné la religion à des jeunes ?*

— Dans la société matérialiste, au sein de laquelle nous vivons, l'individu est soumis à de fortes pressions. Pour de nombreuses personnes particulièrement exposées à de telles pressions, il est impossible d'envoyer leurs enfants ouvertement fréquenter l'enseignement de la religion. J'ai donc diffusé l'enseignement de l'Evangile au cours de leçons privées. S'il est possible de donner des leçons privées de musique, pourquoi serait-il interdit de diffuser l'Evangile au moyen de leçons privées ?

— *Vous avez illégalement dissimulé des livres de théologie dans votre canapé.*

— Je ne connais aucune loi qui interdise de garder des livres dans un canapé.

— *Que pensez-vous d'étudiants en théologie qui se refusent de suivre des cours sur le marxisme ?*

— Il y a certainement de nombreux marxistes qui refusent de fréquenter les églises.

(*N. D. L. R.*)

à ce que nous avons déjà dit que le procureur général, dans son réquisitoire, a osé affirmer, entre autres choses, que les accusés, en violant les lois de l'Etat, auraient aussi contrevenu aux lois internes de l'Eglise, attendu que les évêques de Hongrie ont réprouvé, dans une déclaration publique, l'attitude des prêtres qui ne jouissent pas des faveurs de l'Office ecclésiastique de l'Etat.

Il est inutile de souligner l'énormité d'une telle affirmation : un tribunal communiste, exécuteur passif de la volonté du parti et de l'Etat qui en est l'expression, et qui, constitutionnellement, se déclare « séparé » de l'Eglise, n'hésite pas à se prononcer sur une question de discipline ecclésiastique interne, après que, par des déclarations imposées à l'autorité ecclésiastique légitime, les fonctionnaires du régime ont créé les conditions pour cette intrusion inouïe.

Ce sont des faits que le lecteur connaît déjà, car nous en avons parlé à plusieurs reprises. Après les arrestations de février dernier, les pouvoirs publics prétendaient que les évêques réprouvaient les prêtres accusés d'un complot inexistant. Les prélats résistèrent ; il paraît même que le président de la Commission épiscopale, Mgr Groesz, dans une lettre au ministre de l'Intérieur, a dit : « Ces prêtres ont collaboré avec moi durant maintes années. Je connais toute leur activité et j'en prends la responsabilité. Si on les arrête, qu'on m'arrête, moi aussi ; s'ils sont condamnés, qu'on me mette moi aussi en prison. »

Cependant, au début de mai, l'Agence officielle *M. T. I.* publia une déclaration attribuée à l'épiscopat, et le *Magyar Kurir*, bulletin ronéotypé en langue hongroise qui passe pour catholique, la reproduisit et la diffusa à l'extérieur. Il semble en réalité qu'un seul Ordinaire ait signé la brève déclaration et que les autres pasteurs ont été mis en face du fait accompli (cf. *O. R.* du 18 mai 1961).

Le chef de l'Office ecclésiastique, M. Karoly Olt, avait joué son rôle dans cette affaire. Il y a ajouté un nouvel épisode de terrorisme judiciaire qui vient de se terminer jeudi de la façon qu'on sait. Aujourd'hui, le verdict devrait permettre de perfectionner l'oppression « légale » du clergé hongrois en s'armant d'une « jurisprudence » de persécution et d'étouffement.

Les nouvelles de Budapest, diffusées par les Agences de presse, sont on ne peut plus significatives : on sait que, selon l'accusation, les prévenus auraient ourdi une conjuration tendant à renverser le régime communiste et à fonder une « République chrétienne ». Les auteurs de ce coup d'Etat auraient dû être un « groupe de jeunes catholiques ».

Rien n'a transpiré, au moins jusqu'à présent, concernant l'interrogatoire de l'abbé Tabody, car cet ancien officier a été jugé à huis clos. En plus de Tabody, les principaux accusés étaient le P. Cistercien Odon Barlay et le P. Piariste Odon Lénard. Voici ce que publient les sources d'information indiquées plus haut : « ... Au cours du procès, les preuves que les accusés ont pratiqué « l'activisme » contre l'Etat n'ont pas été fournies. Le ministère public a admis, en effet, que quelques-uns des accusés se sont livrés seulement à une « *activité spirituelle* contre le régime communiste » ; ce qui, souligne-t-on, « est d'autant plus dangereux que les accusés auraient pu induire en erreur les personnes bien pensantes... ».

Nous nous réservons de revenir sur ce sujet si un jour ou l'autre, nous possédons de plus amples détails sur cette cynique mise en scène judiciaire. Dans l'état actuel des choses, il faut prendre acte de ce que, dans la Hongrie dominée par les communistes, où, en paroles, la liberté religieuse est garantie à tous, un véritable exercice du ministère sacerdotal est un délit de conspiration, entraînant de graves peines de prison, parce qu'il est l'indice de prétendues intentions subversives. Les doctrinaires du communisme et les dirigeants qui, durant des dizaines d'années, ont suivi leurs leçons soulignent l'incompatibilité absolue entre le marxisme-léninisme et la religion. Mais, tout en admettant le respect de la liberté de conscience, ils en punissent sévèrement l'exercice.

Lors des grandes persécutions des IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne, les autorités romaines, appliquant les édits impériaux, obligeaient tous les habitants de l'empire à sacrifier devant les autels de l'empereur, et quiconque refusait était puni de mort.

Dans les pays asservis par le communisme, on ne va pas jusqu'à verser le sang, mais on considère comme un délit contre la « sûreté » de l'Etat une « liberté » religieuse qui se refuse à substituer au christianisme un absurde syncrétisme, déclaré impossible par les communistes eux-mêmes, entre christianisme et marxisme-léninisme. Dans l'antiquité, celui qui sacrifiait recevait le « libelle », sorte de certificat qui le mettait à l'abri de toute menace. Dans les pays du communisme, le repentir et le bon propos de « s'amender » n'exemptent pas de condamnation. Le comptable de la curie qui ces jours derniers, s'est livré aux plus déconcertantes manifestations de contrition, a été condamné à cinq ans et demi de prison.

La seule conclusion de ce nouveau drame est donc qu'en Hongrie le catholicisme n'a plus droit de cité. Une sentence du tribunal, dictée à l'avance en plus haut lieu, dit en substance : « *Catholici non sint.* »

L'éloge de S. Em. le cardinal Grente

Discours de réception de M. Henri Massis à l'Académie française

M. Henri Massis, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de Mgr le cardinal Grente (1), *y est venu prendre séance le* 3 *juin* 1961 *et a prononcé le discours suivant :*

Quelle émotion, messieurs, n'est pas la mienne en me levant pour vous exprimer ma gratitude. Sans doute me faut-il attribuer l'honneur que vous me faites à l'indulgence de votre consentement. Mais si je cherche ce qui me l'a valu, c'est moins au mérite que je crois le devoir qu'au fait d'être d'abord à vos yeux un *témoin*, un de ceux qui, au milieu de tant de désordres et de fluctuations, portent témoignage pour les écrivains qui ont incarné l' « *Ethos* » de votre compagnie, l'esprit qu'elle a charge de maintenir — esprit où la littérature est non seulement conçue comme l'expres-

(1) *La Documentation Catholique* a publié des discours, lettres et interventions du prélat défunt ; entre autres : n° 820 du 12 décembre 1936, col. 1149, une notice biographique du prélat ; n° 842 du 15 mai 1937, col. 1233, une étude sur son œuvre, par PIERRE D'HÉROUVILLE ; n° 860 du 5 décembre 1937, col. 707, son discours de réception à l'Académie française et la réponse du duc de La Force ; n° 980 du 22 décembre 1946, col. 1460, sa réponse au discours de réception du comte Robert d'Harcourt.

Ajoutons la liste de ses œuvres donnée par la *Semaine du fidèle* (Bulletin du diocèse du Mans) du 11 juin 1961, p. 310 : Editions LECOFFRE-GABALDA : *le Poète Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la reine, évêque de Séez* (1903) ; *Quae fuerit in cardinali Davy du Perron vis oratoria* (dernière thèse

sion de la société, mais où elle forme elle-même une société spirituelle qui a sa perpétuité et ses lois.

Oui, messieurs, voilà le sens que je donne à votre suffrage, et ce n'est pas en rabattre la valeur que d'en rapporter l'essentiel aux maîtres à qui, pour notre part, nous devons d'être ce que nous sommes. Et ne sont-ce pas les ombres de Barrès et de Bergson, de Péguy et de Claudel, de Maurras et de Bainville, de tous ceux qui nous ont conseillés, orientés, protégés, qui aujourd'hui nous accompagnent ? Je les revois par les yeux de l'esprit, et j'ai le sentiment qu'ils sont là, parmi vous, comme des vivants, sous une lumière qui nous les rend toujours présents.

Ah ! messieurs, sur la route où nous nous sommes avancés au long de notre vie, que de maîtres, d'hommes de la grande espèce, n'aurons-nous pas eu le bonheur de rencontrer au départ ! Que d'amitiés ensuite, d'amitiés qui ont reposé sur la communion aux mêmes principes, la poursuite d'un pareil idéal. « *Les amitiés d'hommes sont des amitiés d'idées* », disait Barrès. Grâce à de telles amitiés, la littérature nous est apparue comme le lien de rencontre des âmes, comme un moyen de perfectionnement, une aspiration vers le plus haut emploi de l'esprit, sans cesser d'être un champ de bataille des idées sur la nature humaine.

Non, messieurs, bien qu'en ait dit Renan, l'Académie n'aime pas être l' « asile des blessés hors de combat », le « dernier refuge d'une cause qui se sentirait malade ». L'Académie s'attache à ce qui ne passe pas. C'est ce qui ne meurt pas, ce qui mérite de vivre et à quoi ses membres ont cherché par leur art, par leur action, par leur talent, par le génie, à donner une figure, c'est là ce qu'exprime le mot d'*immortalité*. C'est le sens, messieurs, que ce mot a pour vous.

C'est dans la catégorie de l'*éternel* que se situe l'œuvre et l'apostolat de celui à qui, messieurs, j'ai l'honneur de succéder. Comment, en la circonstance, ne pas redire qu'il est de « flatteuses, mais lourdes successions » ? Celle d'un cardinal, alors même qu'elle échoit à « un écrivain catholique », lui fait surtout sentir et son insuffisance et son indignité.

Fondée par un cardinal, nombreux, sans doute, furent les hommes d'Église que l'Académie accueillit en son sein. De 1635 à 1789, le « temple académique » s'ouvrit à cent vingt ecclésiastiques, et, à de certains moments, les gens d'Eglise n'ont-ils pas constitué près de la moitié de votre Compagnie ? Ce n'est qu'au XIXe siècle que l'académicien n'en compta souvent qu'un seul et, même, pas du tout. Mais au début du nôtre, et après 1918, elle ne laissa pas d'en recevoir davantage, et c'est ainsi que « la pourpre mêla plusieurs fois sa couleur éclatante au vert de vos costumes ».

Sous la majesté de la pourpre, le brocart somptueux de ses plis, la richesse de ses soies magistralement drapées, voilà, messieurs, comment se figure à mes yeux votre éminent confrère. Je n'ai, en effet, jamais eu le bonheur de baiser son anneau, et je n'ai jamais tant regretté de n'avoir pas eu l'occasion de le voir et de l'entendre. Aussi me manque-t-il, pour l'évoquer, ces souvenirs personnels, ces traits vivants qui, sans rien ôter à la grandeur du personnage, enlèveraient à mon discours cette solennité d'apparat où il risque de tomber. Que ne puis-je mêler à l'éloge le récit de ces faits intimes dont la simplicité repose des splendides compliments, et même rapporter quelques anecdotes, ne fût-ce que pour « ôter le dégoût d'une louange continue » ! Et puis, messieurs, qu'ajouter à tant d'hommages qui ont marqué les fastes dont une telle existence a été jalonnée ? Les dignités, dont le cardinal Grente fut pontificalement revêtu, ne furent-elles pas autant d'occasions de le louer ? Jubilés, anniversaires, noces d'argent ou d'or, commémorations et réceptions de toutes sortes, que de compliments, que de harangues ont déjà été prononcés ! Après tant de panégyristes qui, le plus souvent, étaient d'Eglise, comment hasarder un éloge profane ? Quelle crainte de n'être pas égal à un pareil sujet ! Et si j'éprouve tant d'appréhension à l'aborder, c'est qu'à cette place où me voilà je mesure davantage et mieux la disproportion qu'il y a entre celui qui enseigne et celui qui ne se veut qu'enseigné ! J'ai beau me dire qu'une part du sacerdoce royal est attribuée à tout chrétien, comment ne pas sentir son insuffisance pour célébrer un homme d'Eglise quand on n'est qu'un simple fidèle ? Au surplus, ce discours ne saurait garder l'allure de sermon qui conviendrait à la parole d'un évêque, le caractère d'une réception académique ne le comportant pas, et moins encore la qualité de celui que vous accueillez aujourd'hui ! Et pourtant, il me faudra parler de religion, puisque la religion a été au principe de la vie du cardinal Grente et l'inspiratrice de tous ses travaux. Sujet austère, messieurs. Si vous n'attendez pas que je vous expose sa doctrine magistrale, telle qu'elle m'est apparue en lisant les douze volumes de ses œuvres oratoires et ses écrits spirituels, vous ne m'en voudrez pas d'y recourir souvent. A défaut d'une connaissance moins livresque, c'est pour moi le seul moyen de vous faire réentendre cette voix où, vous qui l'avez connu, discernerez le son de son âme. Puissiez-vous retrouver encore un peu de ce charme qui faisait la séduction de votre cher et vénéré confrère, du *charme* qui, lui aussi, est une action de toute l'âme.

Affable, courtois, fort avenant, engageant même, d'esprit modéré, égal, indulgent, n'est-ce pas ainsi que nous le peignent tous ceux qui l'ont approché ? Mais ce qui semble surtout les avoir frappés dans son visage, c'est le pétillement de ses yeux, la flamme malicieuse du regard, le sourire de ses lèvres fines — ce sourire amusé où se révélait aussi sa généreuse bonté. Et lui-même ne rappelait-il pas, à l'occasion, que saint François de Sales avait songé à instituer la *Congrégation du Perpétuel Sourire*. Mgr Grente s'en fût fait volontiers l'intronisateur !

Tout cela, d'ailleurs, n'excluait pas, là où il le fallait, les manières fastueuses qui conviennent à un prince de l'Eglise. La pompe dont il aimait à s'entourer en témoigne, et sa distinction naturelle n'allait pas sans une touche de recherche qui, dit-on, lui seyait si bien. Oui, le cardinal Grente était un prélat d'autrefois, un homme d'Eglise dans toute la noblesse du terme, un seigneur accompli. Il appartenait à l'ancienne génération ecclésiastique, chez qui, disait déjà Lacordaire, « le grand air sacerdotal annonçait l'élévation de la nature et celle de la pensée ». Il n'était pas jusqu'aux

---

latine qui ait été présentée en Sorbonne pour le doctorat ès lettres) (1903) ; *Saint Pie V* (Collection « Les Saints », 1915) ; *Sainte Marie-Madeleine Postel* (« Les Saints », 1917). — Editions BEAUCHESNE : *la Composition et le Style* (1909) ; *Semailles et Semeurs* (1918) ; *Une mission dans le Levant* (1922) ; *Aux parents : Les vices actuels de l'éducation familiale* (1925) ; *Rayons de France* (1935) ; *Ecrits et Paroles* (1937) ; *Pierre de Nolhac* (1938) ; *Manzoni* (1938). — Editions PLON : *le Beau Voyage des cardinaux français aux Etats-Unis et au Canada* (1927). — Editions FLAMMARION : *Fléchier* (1934). — Editions GALLIMARD : *l'Eminence Grise* (1941). — Editions BONNE PRESSE : *Notre-Dame* (1941) ; *Choix de pensées de Joubert* (1941) ; *Sommes-nous les fils de la Sainte Eglise ?* (1929) ; *la Magnificence des sacrements* (1946) ; *Une sainte normande : Marie-Madeleine Postel* (1946) ; *Sainte Jeanne de France ; le Bienheureux Pie X ; Français et Chrétiens ; Paroles romaines*. — Le prélat a dirigé la Collection « Noble France », comprenant des biographies d'hommes et de chrétiens célèbres. — Editions ARTHÈME FAYARD : *Notre Père ; Vie et passion de Jeanne d'Arc ; Aimer et servir ; le Pape des grands combats : saint Pie V ; les Sept Sacrements ; Saintes de France ; Ces Français qui furent des saints ; Notre-Seigneur Jésus-Christ* (album) ; *Dictionnaire des Lettres françaises* (direction) ; *Œuvres oratoires et pastorales* (Editions Beauchesne : t. I à IX ; Editions Bonne Presse : t. X et XI) ; *Aimer et servir l'Eglise ; Aimer et servir la patrie ; le Baptême ; le Mariage ; la Famille*.

élégances de son verbe, à la hauteur de son ton qui ne semblassent accordées aux dignités qu'il lui fut donné de recueillir.

Heureux d'atteindre les honneurs et disposé à en saisir l'occasion, Mgr Grente n'y mettait pas de vanité humaine, d'orgueil moins encore, et s'il les rechercha, ce fut plutôt par ce que son cher Joubert eût appelé « un besoin perpétuel de s'honorer soi-même à ses propres yeux ». Non, la majesté de la pourpre ne lui faisait pas oublier où est la vraie grandeur, et jamais il ne sépara les « grandeurs d'établissement » qui lui échurent des devoirs d'état qu'elles imposent. Aimer la place qu'on occupe, l'autorité et les égards qu'elle confère, c'est croire à son *état*. Et n'est-ce pas là, messieurs, le sens de cette existence dont on a pu dire qu'elle a été « *une suite d'accomplissements* » ? Mais Mgr Grente fût-il resté du monde qu'il en eût également occupé avec aisance les plus grandes charges, et ceux qui furent les témoins de sa vie nous assurent qu'on l'eût très bien vu ambassadeur de France ou grand maître de l'Université ! Il fut d'Eglise, et l'on se souvient que lorsqu'il entra sous la Coupole en manteau épiscopal, les lèvres serrées, il tint à ajouter à son remerciement cette déclaration : « Je vous exprimerais, messieurs, ma confusion de votre amitié indulgente si ma personne ne s'effaçait dans la splendeur de l'Eglise qui m'introduit, *seule*, en votre Compagnie » — et de souligner le mot *seule*, d'un geste péremptoire de son doigt tendu. Oui, ce fut bien « un air d'accomplissement » qui passa, ce jour-là, sur les traits de son visage où l'on put remarquer aussi « l'agréable épanouissement de son cœur ». Académicien, Mgr Grente l'était, d'ailleurs, de vocation. Dans l'Académie, il voyait une des majestés de la France, et il songeait au prestige qu'un Bossuet, un Fénelon, un Massillon, un Lacordaire, un Dupanloup ont fait concourir à sa gloire. Mais l'immortalité ne le laissait pas pour autant oublier *l'éternel*, qui est l'objet même de la foi. Et c'est à l'enseigner que, marquée du signe sacerdotal, toute la vie de Mgr Grente s'est employée. Tout le reste n'a fait que la manifester : sa piété, son action, ses œuvres et les grandeurs qui l'ont tour à tour consacré. « La gloire de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Notre-Dame, l'Eglise et son Chef, notre Saint-Père le Pape, son diocèse, sa famille, les lettres et l'Académie » ; voilà, a-t-on pu dire, ce que furent « les grands attraits de sa vie ». Et lui-même, au soir de son âge, dans ce pays de Percy où il est né, n'en fit-il point l'aveu sur un ton familier, simple et ému, en rendant grâce à Dieu ? « Oui, fit-il, Dieu m'a traité par bonté gratuite en fils privilégié. Que de preuves ! Le don de mes parents que je ne puis taire ; mon père si droit, laborieux et sensé ; ma mère si intelligemment éducatrice, si pieuse et charitable, tutrice de ma vocation ; mon frère, un autre moi-même ; mon neveu, si filial... Puis, successivement, ce cumul de largesses : l'épiscopat, l'Académie, le cardinalat, tant d'amitiés qui me furent un enchantement et une fierté ; » enfin, puisqu'il a daigné le dévoiler lui-même, l'exceptionnelle faveur d'une correspondance fréquente et délicieuse avec Pie XII ! « Vraiment, sur ma route, quelle jonchée constante de bienfaits ! »

Les étapes d'une existence comblée

Tout est là, tout est dit, messieurs, et nous pourrions nous arrêter ici, si nous n'avions, en suivant les étapes de cette existence comblée, tant de belles découvertes à faire et d'enseignements à recueillir.

Les paroles si touchantes que je viens de vous lire témoignent d'abord de l'amour qu'avait pour son pays natal votre éminent confrère. En quels termes ne décrivait-il pas cette « belle et bonne Normandie », où il se sentait si fortement enraciné !

« Pittoresque ou somptueuse dans la variété et l'opulence de son sol, se plaisait-il à dire, la vieille province de Normandie ne s'arrête de contempler le damier multicolore de ses herbages, de ses vergers et de ses moissons, ou le cours pacifique de ses rivières et de son fleuve à travers des plaines ombreuses et des collines ensoleillées que pour admirer ses villes fières de leur histoire et de leurs monuments, s'attendrir sur les nefs harmonieuses et hardies de ses cathédrales, ou pour rêver encore du haut de ses falaises au charme des navigations et des conquêtes de royaume qu'illustrèrent ses fils. »

Voilà, messieurs, de quel ton l'évêque-archevêque du Mans parlait de sa province, et nous avons là, par surcroît, un exemple de son style, ce « style Grente », dont tant de ses élèves nous ont parlé ! C'est, au reste, à sa Normandie que le cardinal Grente rapportait tous ses dons et jamais il ne manquait de rappeler l'origine normande de ceux qui firent l'objet de son étude. Choisira-t-il un sujet de thèse, c'est à un Normand, c'est à Jean Bertaut, le poète, qui fut aussi évêque de Sées, qu'il la consacrera, se plaisant, en la circonstance, à rappeler ce que Sainte-Beuve pensait de son pays : « Célèbre par les poètes qu'elle a produits au Moyen Age et à la naissance de notre littérature classique, la Normandie les honore, dit-il, et ce qui est la meilleure manière de les honorer, elle les étudie. »

Ainsi, le jeune docteur honora-t-il Bertaut. Et, le jour de la soutenance, dans une salle voisine de ce grand amphithéâtre où vous êtes aujourd'hui réunis, c'est en évoquant toutes les célébrités qui ont orné sa terre que l'abbé Grente commença l'exposé d'usage : « Sans parler même des écrits éternels ou des immortelles tragédies du grand Corneille, fit-il, que de Normands ont, avec une raison lucide, une imagination mesurée, une sensibilité douce et une grâce distraite, cultivé la poésie en tous les genres. » Et là-dessus de citer les noms d'Alain Chartier, dont une reine aimait les mots dorés, du satirique Vauquelin de la Fresnaye, du jovial Boisrobert, de l'étincelant Brébeuf, de Benserade, de Thomas Corneille, de Saint-Amant, de Saint-Evremont, et de Fontenelle, enfin, qui regrettait le temps où l'on se croyait obligé de faire des excuses au public *parce qu'on n'était pas normand !*

Mais comment l'abbé Grente eût-il pu oublier que les gens de lettres n'étaient pas la seule gloire de son pays et que si l'éloquence, les sciences et les arts étaient des titres susceptibles d'inspirer à ses fils le désir de les perpétuer, la Normandie possédait un autre trésor, un trésor qui, celui-là, ne se dérobe ni ne se rouille : *la sainteté de ses enfants.* Onze siècles de prouesses et de vertus chrétiennes n'en témoignent-ils pas ? Aussi Mgr Grente ne se lassa-t-il jamais d'évoquer la splendeur de la Normandie mystique. Et, en 1946, pour le vingt-cinquième anniversaire de son sacre, c'est la vie d'une sainte normande, la vie de Marie-Madeleine Postel, qu'il reprendra, jugeant que l'exemple de cette « jeune institutrice de Barfleur, qui prouva, sous la menace des pires représailles, une fermeté égale à la vivacité de sa foi », qui fut « la supérieure fragile de couvents éphémères avant que de devenir la restauratrice audacieuse d'abbayes et d'églises » ; c'est cette sainte et apostolique religieuse, sacrée par l'épreuve, l'injustice et les fléaux, que Mgr Grente fera revivre, capable qu'elle était, pensait-il, d'enseigner à toutes les victimes de « l'infortunée Normandie, rançon de la France délivrée », ce que peut « une foi qui puise dans le Seigneur la force de ne faillir jamais et le moyen d'aboutir. »

Quelques années plus tard, lorsqu'en de nouveaux fastes la pourpre du cardinalat viendra faire luire son rayon sur les décombres et les cicatrices de cette Normandie douloureuse, quels accents, messieurs, le cardinal Grente ne trouvera-t-il pas, devant les ruines, pour faire revivre l'âme des temps anciens !

« O voix normandes, s'écriera-t-il, voix innombrables et douces, montez vers nous, rumeurs émouvantes de la terre où dorment nos aïeux ! O voix du passé, voix des hommes et des œuvres,

voix de vaillance, de charité, de vérité ; voix de fidélité au Pape, voix de dévouement à l'Eglise et d'amour du Sauveur, voix des preux, des saints et des martyrs normands, venez, venez vers nous, rapprochées ou lointaines, pénétrantes et irrésistibles ! »

Et de Saint-Lô détruit, de Saint-Lô, capitale des ruines, trouée, bouleversée et comme disparue, mais qui conservait cette empreinte ineffaçable, faite de présences invisibles, le cardinal annonça en même temps la renaissance prochaine :

« Loin d'être la Pompéi du Cotentin, une curiosité funéraire, dit-il, Saint-Lô resurgira, plus cher encore à la postérité, en raison de son infortune propice aux reverdissements des traditions ancestrales ! »

Les jeunes années

Saint-Lô, messieurs, n'était-il pas de son appartenance ! Pour Mgr Grente, Saint-Lô, c'était toute sa jeunesse, ce qui, durant dix-huit années, l'avait proprement enchanté ! Ce garçon de quatorze ans qui, sortant de l'école de Percy, entra au collège diocésain de Saint-Lô, où il sera cinq ans élève et maître treize années, on vous l'a peint sous les traits d'un garçon distingué, élégant même, et qui le restera avec une nuance de simplicité plus tard, quand il aura gravi tous les échelons de ce qu'il faut appeler sa carrière. Quelle action, ce collège ne devait-il pas avoir sur Georges Grente adolescent, et de quelle empreinte ne le marqua-t-il pas ! C'est là, d'abord, que s'éveilla sa vocation littéraire qui, du prix d'honneur qu'il remporta en rhétorique jusqu'à son discours de réception sous la Coupole, n'allait cesser de s'affirmer. C'est sur ses bancs qu'il apprit le pouvoir d'un mot mis en place, qu'il acquit le goût de la composition qui habitue à bien penser, à bien sentir, à bien *rendre*, et l'on sait quelle application votre confrère y mettait.

Un de ses maîtres, le P. Jeanne, ne lui avait-il pas enjoint, le jour où il revêtit la soutane, de rester fidèle à ses admirations littéraires, ce que Mgr Grente n'aura garde d'oublier :

« Sans doute, lui dit-il, l'idée passe avant la forme, et la forme sans l'idée n'est que jonglerie et exercice de rhéteur. Oui, peut-être, l'idée toute seule peut suffire à qui n'en a besoin que pour soi... Mais, comme tout change, quand il s'agit de communiquer la vérité aux autres et de la leur faire admettre ! »

Le jeune abbé devait s'en souvenir quand il enseigna à son tour. Quel zèle ne déployait-il pas pour faire comprendre, aimer les chefs-d'œuvre de notre littérature ! Il estimait que la distinction du style aide à cultiver la noblesse de l'esprit et la délicatesse du cœur, et il tenait la beauté du langage pour particulièrement désirable quand, destiné au sacerdoce, on doit parler au nom de Dieu.

De ce professeur, qui était à peine plus âgé qu'eux, ceux qui furent alors ses élèves ont gardé un souvenir inoubliable.

« Quelle aubaine ! nous dit l'un d'eux. Nous étions éblouis, avides de savoir... Très tôt, il nous parut exigeant : de l'ordre, de la tenue, du travail. Il savait nous encourager, certes, mais quel critique impitoyable ! Nos devoirs de français revenaient chaque semaine copieusement annotés en marge, avec, en tête, une appréciation générale, concise, pittoresque, piquante. Nos copies étaient zébrées de traits rouges. Et quelle intransigeance pour les leçons ! Des lectures enrichissantes occupaient une partie de la classe. Une diction nette, nuancée, harmonieuse mettait le texte en relief et faisait vibrer en nous les passages les meilleurs, ceux qui communiquent « de l'esprit, de l'âme et du goût ».

En ces temps du collège, l'abbé Grente alla même jusqu'à se faire *impresario*, considérant, à juste titre, que le théâtre était un excellent moyen de formation. De véritables classes de diction, voilà ce qu'étaient les séances où l'on répétait *Athalie*, *Hamlet*, *Œdipe roi*, racontent ceux qui, à cette époque, l'ont eu pour professeur. « Il exigeait non seulement une prononciation claire et intelligible, nous disent-ils, mais une intonation exacte et naturelle. Il n'interrompait l'exercice que lorsqu'il avait obtenu la justesse exigée. Aussi minutieux sur l'attitude qui devait souligner la parole, il voulait un geste sobre, mais expressif, relevant avec malice les mouvemnts de bras ou de mains inélégants... Et il donnait lui-même l'exemple d'un geste ample et harmonieux pour accuser les vers les plus empreints de majesté. » Ah ! tous ces détails ne sont pas vains, messieurs, et même s'ils font sourire, ils nous peignent l'homme au naturel, ils rapprochent de nous celui que nous étions tentés de ne voir que revêtu de la longue cape de pourpre et coiffé d'un chapeau vermeil ! Et puis, ils nous révèlent ce que Mgr Grente a été, non moins éminemment : *un professeur !* De lui, comme d'un autre cardinal qui fut de votre Compagnie, on pourrait dire justement : « Avec son naturel sérieux, sa finesse paysanne, son calme légèrement malicieux, il vivait dans son collège comme un poisson dans l'eau. Ceux qui l'y ont vu en témoignent par leurs souvenirs et par leurs anecdotes : ils étaient faits l'un pour l'autre. »

Le professeur

Aussi bien était-ce au professorat qu'à sa sortie du séminaire le destinait son évêque, celui qui, le matin de sa première messe, avait prononcé ces paroles, dont le cardinal Grente dira qu'elles ne l'ont jamais fui : « Le prêtre est un homme de devoir, un homme d'obéissance. Ainsi, ce jeune homme ira non où il veut, mais où je veux. » Et Mgr Germain de l'envoyer, par obéissance, au collège de Morlaix. Qui donc, d'ailleurs, à cette époque, ne l'eût cru voué à une carrière professorale et ne l'eût imaginé préfet des études, supérieur de séminaire, et, le moment venu, recteur d'Institut catholique, ce qu'au reste, il faillit être ! La Providence déjoue souvent les calculs humains, et nous savons, messieurs, ce que Dieu voulu qu'il fût.

D'un éducateur, d'un fervent écolâtre, qui vivait alors retiré à l'ombre d'un collège au fond de la baie de Cherbourg, Benoît XV ne devait-il pas faire soudain, en 1918, le chef religieux d'un diocèse de quatre cent mille âmes ! Mais, même évêque, messieurs, Mgr Grente restera *professeur !* Le milieu professoral n'a jamais cessé d'être le sien. Rien, à cet égard, ne m'a frappé davantage que la simplicité de son cabinet de travail, dans ce palais épiscopal du Mans, ce chef-d'œuvre de la Renaissance, d'une somptuosité sans pareille. Quel contraste, cette pièce au mobilier presque banal, n'offre-t-elle pas avec le faste éblouissant des salles de réception où Mgr Chevalier, son successeur, avait bien voulu m'accueillir ! Quand il m'y conduisit ensuite, je crus entrer dans le bureau d'un régent de collège ! Plus de plafond aux caissons dorés, plus de candélabres, plus de sièges revêtus de brocarts, plus de tentures armoriées, point de cheminée à hotte écussonnée de sa devise : *Dux utinam exemplar.* Une fenêtre sans vitraux peints, des rayons de livres sur les murs, des classeurs, des dossiers en ordre, des boîtes à fiches bien rangées, un cabinet pareil à celui qu'il avait à Saint-Lô ou à Coutances ! N'était-ce pas là que Mgr Grente se sentait le plus lui-même ? De bonne heure, le matin, il se mettait à sa table de travail, et je me suis laissé conter par un de ses proches qu'il retirait alors son anneau pastoral, le déposait à côté de son encrier, prenait la plume et commençait à écrire.

Et, vous le savez, Mgr Grente n'écrivait rien qui ne fût *écrit.* Exposés très clairs, corrections châtiées, ses qualités didactiques apparaissent dans la moindre de ses œuvres, où le défilé des paragraphes, la quiétude du développement, les beaux débuts et les belles fins, survécurent toujours. Cela aussi était d'*un professeur !* Son esprit de

mesure, un jugement solide, une mémoire impeccable, son bon sens et son culte de la clarté eussent suffi à le garder du clinquant et de l'enflure. S'il usait de comparaisons heureuses, ingénieuses même, c'était pour mieux faire entendre les vérités transcendantes. Car, pour appliquer les règles du bien dire et pour limer son style avec sollicitude — Mgr Grente n'était-il pas l'auteur d'un *Manuel de composition française*, où des générations ont appris à écrire ? — le désir de plaire ne le conduisit jamais à oublier la dignité du ministère d'instruire qui était proprement le sien. Il tint au reste à s'en expliquer lui-même : « Je n'ai pas écrit pour le plaisir d'écrire, ni surtout pour mendier un éloge, dira-t-il. Comme « la vraie éloquence se moque de l'éloquence », j'ai résolûment négligé cet équilibre de composition que j'enseignais jadis. La sanctification des âmes est d'un autre prix, d'un autre résultat que le balancement régulier des parties d'un ouvrage. » En polissant sa phrase, c'est sa pensée que Mgr Grente achevait ; le style était chez lui une habitude de l'esprit. Non, l'évêque du Mans n'estimait pas que le sacerdoce pût rester au vestiaire du cabinet de travail : là aussi il restait prêtre. Non, ce n'est pas à propos qu'on eût pu dire ce qu'on rapporte de son prédécesseur, Daniel Huet, le vieil évêque d'Avranches, si appliqué à ses travaux que ses diocésains, contrariés de s'entendre répondre : « On ne peut déranger Monseigneur, il étudie ! » réclamaient qu'on leur donnât un évêque qui eût fini ses études !

Cette heureuse facilité propre au cardinal Grente, était, messieurs, le fruit d'un grand savoir, et ce n'est pas moins l'*humaniste* que le dignitaire de l'Eglise qui vous fit l'honorer quand il devint des vôtres. Le cardinal Grente eut aussi sa « cathédrale littéraire ». Très jeune, il avait aimé la littérature, et si son père voulut qu'il se fît inscrire à la Faculté de droit de Paris, il ne tarda pas à la quitter, et c'est à la Faculté des lettres qu'il passera sa licence, qu'il présentera plus tard sa thèse de doctorat. Dès ce moment là, sans le savoir, — « *j'ai été conduit* », dira-t-il, — il se rapprochait de vous, messieurs, en cultivant l'amitié des professeurs de Sorbonne avec qui la préparation de cette thèse devait le mettre en relation assidue.

N'est-ce pas avec l'un des vôtres, n'est-ce pas avec Emile Faguet, que l'abbé Grente allait, pendant des mois et des mois, s'entretenir, solliciter ses avis, son conseil ? Combien de fois ne monta-t-il pas les trois étages qui conduisaient au petit logement de la rue Monge où, en vieil étudiant qu'il était, Faguet se rendait, matin et soir, pour travailler en paix... J'aurais pu, à l'époque, y croiser l'abbé Grente, ou même le trouver assis sur les marches de l'escalier en attendant que Faguet arrivât, face à la porte dont j'ai si souvent tiré le cordon de sonnette et où je revois encore la bouteille de lait posée par terre sur le paillasson ! Oui, c'est là que la vie du bon Faguet s'écoulait, « négligée, studieuse, libérée des ennuis de la société, ne retenant que ce qui peut nourrir l'esprit ». Ah ! qu'il était donc accueillant, et comme il aimait la jeunesse ! J'avais à peine dix-huit ans quand il consacra tout un article à « ce jeune chercheur et curieux » qui venait, pour ses débuts, d'écrire un gros bouquin sur Zola ! Et je l'entends encore me dire : « *Voyez donc Anatole France ! Vous apprendrez, en l'écoutant, bien des choses qu'on ne vous enseignera pas à la Sorbonne !* »

L'humaniste

Ce n'était pas un tel conseil qu'Emile Faguet pouvait donner à l'abbé Grente ! C'est, au contraire, à la Sorbonne que le jeune docteur prendra le ton de l'Université, et commencera, de loin, en étant académique d'être académicien. Sans doute, fût-ce d'abord parce qu'il était normand que Georges Grente avait fait de la vie et de l'œuvre de Jean Bertaut l'objet de son étude. Mais n'était-ce pas aussi parce que son compatriote avait appartenu à une Académie qui précéda la vôtre, messieurs, cette Académie du Palais, qui reçut la protection de Charles IX, d'Henri III, qui tenait ses réunions au Louvre, et dont Ronsard, Pibrac, Robert Garnier, Rapin, Du Bartas, ainsi que les plus beaux esprits du royaume faisaient partie.

Et au terme de ce gros in-octavo de cinq cents pages, où il parlera du poète et de ses vers légers, où il étudiera l'éducateur, où il défendra le prélat contre les appréciations malséantes, c'est à *l'Académie*, c'est à *l'humaniste*, messieurs, que l'abbé Grente reviendra pour apporter la preuve que Jean Bertaut fut un des premiers fondateurs de la prose classique. Pellisson ne disait-il pas que lorsque l'illustre Compagnie, créée par Richelieu, voulut rendre la langue capable de la dernière éloquence et résolut de dresser un dictionnaire, elle décida de faire un choix de tous les auteurs morts qui avaient le plus purement écrit ? Jean Bertaut y figure, à côté d'un Montaigne, d'un Charron, d'un Coeffeteau, d'un François de Sales : « Le choix de l'Académie si honorable, dit l'abbé Grente, était justifié », et d'ajouter : « Notre écrivain n'était pas un intrus dans cette société d'élite. »

C'est ainsi, messieurs, que s'achève cette thèse de doctorat sur Jean Bertaut, évêque de Sées, dont votre confrère Emile Faguet, en critique sagace, loua le portrait si vrai, si ressemblant, l'agrément et la vie du style, et à laquelle les messieurs de la Sorbonne accordèrent la mention *très bien*.

Et que dira, plus tard, Mgr Grente, quand il publiera une étude parfaite sur Fléchier qui, pour beaucoup, n'était plus qu'une des perles mortes de ce grand siècle, où il avait passé pour l'égal de Bossuet, et qu'au siècle suivant, Voltaire lui-même mettait au-dessus de Bourdaloue ? Si l'évêque du Mans s'édifiait, messieurs, de rencontrer dans l'évêque de Nîmes, un vrai prêtre qui « prêchait la doctrine sans la farder et la morale sans la réduire », un prélat que guidait le zèle de convaincre et de convertir les âmes, il n'oubliait pas de rappeler à propos qu'un an après Bossuet, l'Académie l'avait accueilli dans son sein, bien qu'il eût à peine quarante ans !

Voilà, messieurs, ceux qui par une sorte de prédestination, furent les premiers modèles de votre vénéré confrère. Mais son amour des lettres ne se bornait pas aux écrivains sacrés. Il pensait, en effet, que l'on peut aussi trouver dans un commentaire de *Jocelyn* ou de *la Légende des Siècles* l'occasion de hausser les esprits vers des réflexions morales et l'admiration de la Providence. Aussi n'y manquait-il pas ! Servi par une mémoire qui les lui amenait à point et sans effort, de combien de belles citations ses écrits ne s'ornaient-ils pas — et de s'en justifier soi-même en invoquant cet aveu de La Fontaine :

> *J'ai profité dans Voiture*
> *Et Marot par sa lecture*
> *M'a fort aidé, j'en conviens !*

L'enseignement de Mgr Grente en était tout fleuri, et il ne craignait pas d'y mêler quelque badinage. Rapporte-t-il ces paroles de sainte Jeanne de France, abbesse de l'Annonciade, qui, devant ses jeunes religieuses, s'adressait à la Sainte Vierge en ces termes : « *Nous allons dans la vigne de vos plaisirs* », qu'il lui semble piquant de penser qu'Armande et Philaminte, immortalisées par Molière, se fussent écriées en l'entendant : *Ce sont petits chemins tout parsemés de roses ! Ah ! que la métaphore est mise avec esprit !*

Mais, entre toutes ses dévotions littéraires, c'est à La Bruyère qu'allaient les faveurs du cardinal Grente : il le mettait au premier rang. Et jusqu'en chaire, il regrettait qu'il ne vécût encore pour nous tracer « la plaisante silhouette de certaines personnes pieuses qui s'isolent en des méditations privées pendant que se déroulent les saints mystères de la messe ». « Elles méritent, disait-il, d'entrer dans la galerie des *Caractères* pour devenir aussi célèbres que l'auditeur qui admirait le

sermon à proportion qu'il le comprenait moins. » Ainsi, Mgr Grente entendait-il rappeler à ses ouailles que la liturgie est la source première du véritable esprit chrétien. Et Bossuet, Bossuet, son maître, n'attribue-t-il pas au chant la plus grande partie de la piété chrétienne ?

Voilà, sans doute, pourquoi et toujours, dans l'ordre des lettres humaines, Mgr Grente devait, un jour, tant aimer Joubert. C'est qu'il y entendait la musique d'une âme, qu'il y découvrit, comme Marcel Proust lui-même, « une essence d'âme aussi douce que certaines parties de l'Evangile, des paroles qui ne disent pas seulement le mépris des richesses et de l'irréalité de la matière, mais qui en sont empreintes parce qu'elles laissent échapper comme un parfum, une essence naturellement supérieure à ces choses, mais plus fines ». Mgr Grente vit alors en Joubert un moraliste tout proche, certes, de Vauvenargues et de La Bruyère, mais qui se hausse à « la religion consolatrice ». Cette découverte, il ne la fit qu'au soir de sa vie. Dans l'accablement du désastre, les rudes soucis du lendemain, elle l'aida à se séparer de soi-même. Il comprit alors ce que Sainte-Beuve exprime quand il dit des écrits de Joubert : « On n'a qu'à les respirer, on est remonté, ou mieux, on est apaisé pour tout un jour. » Non, Joubert n'était plus cet auteur trop sérieux que, pendant sa classe de troisième au collège de Saint-Lô, un professeur « dépourvu de tout fluide » lui avait gâté. Il était celui qui consolait, qui disait : « Il faut du ciel à la morale », ou encore : « Des yeux levés au ciel sont toujours beaux ». Il était cet homme rare, au cœur d'or, qui avait écrit : « La religion est encore plus nécessaire à cette vie qu'à l'autre » — ce que sainte Thérèse de Lisieux exprime par ces mots sublimes : « Nous n'avons qu'une vie pour vivre notre foi. »

Le prélat

Ah ! messieurs, je ne voudrais pas que ce que je viens de dire du professeur, de l'humaniste, et où je me suis attardé pour mettre un peu de variété dans mon propos, pût laisser croire que le cardinal Grente n'avait soin que de beauté littéraire ! Cette beauté même, il la mettait au service de Dieu. « Puisque la religion se sert des magnificences de l'architecture, disait-il, puisqu'elle utilise la souplesse, la vigueur ou l'éclat de la sculpture, de la peinture, de la mosaïque, puisqu'elle demande à l'or et à l'argent, aux pierres précieuses et à tous les raffinements de la joaillerie de ciseler et sertir ses calices et ses ciboires, puisqu'elle emploie le velours, le satin, la dentelle à embellir ses ornements liturgiques, puisqu'elle dresse sous les nefs de ses cathédrales et de ses églises des chaires œuvrées avec art, puisqu'elle accueille la mélodie ou les chœurs de la musique et la sonorité des orgues et qu'elle invite la poésie à enflammer ou décorer les strophes des hymnes, pourquoi exclurait-elle de la prédication la beauté littéraire, les essors de l'éloquence ? »

Ainsi retentira sa parole dans la cathédrale du Mans, de cette splendide cathédrale dont la tour s'érige comme un dogme aux assises puissantes, et qui domine la ville et les coteaux voisins de sa masse austère et triomphale : « O ma cathédrale, si belle, si séduisante, s'écriait-il en la contemplant, ta richesse n'est que l'image des mérites et de la gloire de cette insigne Eglise dont je suis le serviteur ! »

Dans la place surélevée qu'il y occupait, Mgr Grente ne voyait, en effet, qu'un symbole du rôle que l'évêque doit jouer dans le diocèse. Il ne pensait pas que l'épiscopat conférât un pouvoir despotique ou qu'il contraignît à de distantes allures. Il n'avait pas oublié l'adjuration que Mgr Baudrillart, prêchant le jour de son sacre, avait lancée du haut de la chaire : « Ne soyez pas de ces icônes devant lesquelles on se prosterne ! »

Mais était-il besoin de l'en prévenir ? A l'heure même où on le glorifiera par l'anneau, la mitre et la crosse, où, au milieu des acclamations, il traversera la foule inclinée, Mgr Grente ne rappellera-t-il pas que la beauté de ces ornements ne constitue pas la gloire de l'évêque, ni ne lui acquiert la vénération ! « Tout ce décor est d'emprunt, toute cette majesté caduque ! s'écriera-t-il. Malheur à celui qui, grisé de soi-même, resterait sur ce faîte, vide de Dieu et insouciant d'autrui. »

Et à l'occasion de son jublié, il redira encore : « Ah ! ne vous méprenez pas sur la majesté qui environne l'évêque ! S'il se tient en cérémonie sur son trône, et si clercs et fidèles lui prodiguent des égards, il s'agit là seulement d'un décor destiné à lui apprendre comment doivent resplendir sa foi, sa piété et sa vertu. L'épiscopat, un honneur ? Non, une charge ; et s'il surpasse les grandeurs humaines, c'est de toute la hauteur de la croix : il est une servitude que la charité lui impose. »

Nul ne fut plus soucieux que Mgr Grente d'acquérir ce caractère épiscopal où réside « la plénitude de l'esprit de gouvernement et de conduite », comme dit Bossuet. Gardien et apôtre de la vérité, voilà, messieurs, ce qu'était pour Mgr Grente le rôle de l'évêque. Pour lui, c'était servir. « Je crois et je défends », disait-il aussi. Et l'on songeait, en l'entendant en chaire, à la belle définition d'un Fénelon : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée, pour la vérité et pour la vertu. » Chez le cardinal Grente, jamais de parole sans pensée et de pensée sans âme ! Il entrait généralement dans son sujet sans préambule, car il se méfiait des longs exordes où se complaisent les rhéteurs. Et dans l'admirable panégyrique que lui inspira saint Jean Chrysostome, ne dira-t-il pas à ceux qui l'écoutaient : « La belle affaire, mesdames et messieurs, que chacun répète après un discours : « *Oh ! qu'il a bien parlé !* » si à la question toute naturelle : « *Sur quel sujet ?* » la plupart répondent : « *Ah ! il ne l'a pas dit.* »

Mgr Grente ne pensait pas qu'il était trop commun de prêcher l'Evangile, parce que tout le monde le savait ! Pasteur, il se préoccupait avant tout de l'édification des âmes, persuadé qu'il était qu'un sermon fait avec simplicité porte plus les hommes à s'acquitter de leur devoir qu'une savante controverse. Construire une thèse, proposer des arguments originaux, c'est aux théologiens qu'il en laissait le soin. Ainsi, dans son œuvre oratoire, la morale prévaut-elle sur le dogme. Il se plaisait, de préférence, à faire estimer le christianisme par les vertus qu'il suscite et qu'il soutient. Mais si, dans ses sermons, il ne discute ni de philosophie ni de théologie, et s'il n'innove pas en ces hautes matières, c'est aux sources mêmes de la doctrine qu'il s'alimente et, par un juste sens, il savait discerner tout ce qui y porte atteinte.

Au demeurant, messieurs, ce que pensait, ce que disait Mgr Grente n'était rien d'autre que la doctrine de l'Eglise, toujours salubre, toujours vivante. Il savait, du reste, comment le préjugé, la passion ou simplement le désir de l'originalité risquent de conduire à l'ornière ceux qui cherchent des chemins nouveaux : « Un Dieu qu'on fait à sa mode n'incommode pas ! » disait-il en souriant. Comme Veuillot, il était de ceux qui professent qu' « il n'y a qu'une chose qui soit quelque chose : la vérité. » Et c'est aussi avec Bossuet que Mgr Grente se plaisait à répéter : « Etes-vous curieux de la vérité ? Voulez-vous voir, voulez-vous entendre ? Voyez et écoutez l'Eglise ! »

De là, messieurs, que Mgr Grente invoquait sans cesse Bossuet et sa prédication sacrée, cette prédication qui ne se propose que de captiver tout l'entendement sous l'obéissance de la foi. De là que sur la trame solide, la tissure qui fait le fond des discours de l'évêque-archevêque du Mans se détachent de magnifiques citations de Bossuet ; de là, messieurs, qu'il l'introduit sans cesse parmi ses auditeurs, trouvant dans la seule splendeur de son verbe le resplendissement de la seule vérité,

de « la vérité qui habite avec elle-même et dans sa propre lumière ! »

Et que veut-on dire quand on reproche à Bossuet de ne chercher que les lieux communs du dogme ? Le dogme, pour le chrétien, ne fait-il plus le fond de la morale ? La Parole divine ne suffit-elle plus à la conduite des âmes ? L'Evangile n'a-t-il plus assez d'efficacité qu'il y faille mêler les inventions de l'esprit humain ? Mais, dans l'ordre humain, un Gœthe ne disait-il pas : « *Tout ce qui est sage a été pensé. Il faut seulement essayer de le penser une fois encore.* »

Oui, parce qu'il croit que le divin Maître a déterminé toutes choses, le chrétien n'a rien à chercher. Mais que de choses ne trouve-t-il pas rien qu'à croire simplement et à vivre sa foi ? *Etre original* pour un chrétien, c'est se souvenir de notre commune origine, c'est aimer le Christ passionné de notre misérable nature, c'est entrer profondément dans le mystère unique, en éclairer toute l'histoire du genre humain, montrer ce qu'elle doit être et ce qu'est la Cité de Dieu !

Tels étaient, messieurs, les principes du cardinal Grente. Il pensait, lui aussi, qu'inventer quand il s'agit du vrai, c'est lui être fidèle, ne se servir de la parole que pour manifester l'inéluctable certitude, c'est user de la raison pour rendre plus évidentes les raisons de Dieu ! Oui, ce serment que fit Bossuet, le jour où il fut reçu docteur, Mgr Grente l'avait fait sien : « O souveraine vérité, conçue dans le sein du Père, dit-il, vous qui, échappée du ciel vous êtes donnée à nous dans les Ecritures, nous nous enchaînons tout entiers à vous, nous vous consacrons tout ce qui respire en nous. Ceux-là ne peuvent épargner leurs sueurs à son service qui doivent être, pour elle, prodigues de leur sang ! »

Bossuet, le grand Bossuet, avec qui Pie XII avait une fréquentation préférée, assidue, ne fut-il pas, messieurs, l'un des premiers liens qui se sont noués entre le Souverain Pontife et celui qu'il devait attacher davantage encore à sa personne en l'élevant à la dignité insigne du *pallium* et en lui ouvrant les portes du Sacré Collège ! Permettez-moi, messieurs, d'évoquer, à ce sujet, un souvenir personnel, et de vous lire ce qu'alors, secrétaire d'Etat au Vatican, le cardinal Pacelli daigna m'écrire pour me remercier d'une édition des *Sermons* de Bossuet dont je lui avais fait l'hommage :

« Je dois vous avouer, nous disait-il, que dès le début de mon ministère, l'Aigle de Meaux a fait mes délices, et c'est à ses ouvrages, inspirés de la doctrine des Pères de l'Eglise, et surtout du Docteur de la grâce, que j'ai souvent demandé le secret d'enseigner la vérité divine aux âmes et de leur fournir un moyen sûr de ne pas s'égarer dans l'affaire capitale du salut. »

Oui, messieurs, c'est là ce que le cardinal Pacelli admirait en celui qu'il appelait « le prince de l'éloquence sacrée » ! Et c'est à la lumière de la théologie du docteur de la foi que, devenu chef de l'Eglise, Pie XII a conduit son œuvre d'apostolat et d'enseignement ; c'est à cette théologie, tout ensemble solide et sublime, que ce « formidable bâtisseur d'encycliques » n'a cessé d'avoir recours. Dans cette époque désordonnée, inquiétante, celui qui avait la charge de pasteur des âmes et qui fit tant pour rasséréner, fortifier l'Eglise, mais qu'angoissait le désarroi de tant d'esprits contemporains, Pie XII estimait justement que les écrits de Bossuet étaient les plus propres à les guérir, à les gagner par le fond des choses et par l'impression de vérité qui en émane. Et ne serait-ce pas là ce qu'en lui conférant, en 1953, à titre personnel, le chapeau cardinalice pour le faire entrer plus avant dans l'intimité de ses pensées et de ses sollicitudes, Pie XII avait voulu, entre autres choses, lui marquer ?

Uni au Pape pour la garde de la vérité et l'honneur de l'Eglise, le cardinal Grente, messieurs, n'en sentit que des devoirs plus grands, plus impérieux encore : « Je marque et représente en la singularité de ma charge, dit-il alors à ses diocésains, le mystère de l'Unité de l'Eglise — de cett Unité dont, au soir de sa vie, Bossuet, travaill lui aussi, par les craintes que lui causaient le controverses renaissantes et les troubles que le générations futures allaient en ressentir, Bossue encore avait dit : « Que ma langue et ma mai se dessèchent si jamais je t'oublie, ô sainte Eglis de Rome ! »

Au service du pays

Un grand légat de l'Eglise et de la France, voilà messieurs, ce que fut excellemment le cardina Grente. Il était de cet épiscopat français dont l patriotisme, la sagesse et le dévouement, ont tou jours été une des forces de notre pays. Nulle âm plus française que la sienne. La France, pour lui ce n'était pas une idée, une idole. Et je crois qu'i eût fait sienne cette phrase de Sainte-Beuve qu'ai mait à rappeler Maurras : « La France qui est l plus sacré des principes ne devrait jamais s perdre de vue. Pourquoi le subordonner à *un système, à une idée* ? Pourquoi ? » « Oui, messieurs le principe de France, en ce qu'il relève de l morale naturelle, suffit à nous garder moral, rai sonnable, éclairé quant aux chemins à prendr pour la sauver du mal, lui procurer du bien. Le culte de la patrie ne nous met-il pas en règl avec les grands objets de la connaissance du bie et du beau ? Et n'y a-t-il pas là une nécessit réelle, une des ordinations de la nature ? Pou Mgr Grente, « aimer sa patrie » était aussi « l'un des plus belles formes de la charité collective » Aussi s'inquiétait-il des « oppositions sournoises » que, jusqu'en des milieux catholiques, rencontre l'amour de la patrie — oppositions qui ne tendent à rien de moins qu'à émousser dans la jeunesse le sens civique et national. Mgr Grente se fit u devoir d'exposer là-dessus ce qu'est l'enseignement calme et péremptoire de l'Eglise, accumulant, à c propos, de nombreuses citations des Papes, « ca nul catholique, dit-il, ne saurait, sans présomption ni trouble pour sa foi, en contester l'autorité ». Dieu n'institue-t-il pas les nations comme il crée les hommes, et *être Français* n'est-ce pas un don de Dieu ? Ah ! c'est une des tristesses de l'heure présente, messieurs, qu'on se sente obligé de le rappeler, comme hier encore le P. Daniélou a cru justement nécessaire de le faire : « Il y a, dit-il, dans une certaine crise du patriotisme une vraie maladie de l'âme. Le dénigrement, la dépréciation, le reniement de sa tradition culturelle, l'exaltation systématique de *l'autre*, quand elle n'est qu'une forme de ressentiment contre soi-même, sont des signes de cette maladie. Et tout cela est la marque d'une impuissance à s'assurer soi-même, d'un manque de foi dans ce qu'on représente, d'une trahison aussi à l'égard du dépôt confié. »

Mais la civilisation elle-même, messieurs, ne passe-t-elle pas, dans les mêmes milieux, pour une chose dépassée, périmée, digne d'être mise au rebut ? Oui, la civilisation chrétienne, expression et gardienne de l'idée de Dieu, est également l'objet de leurs attaques ! L'idée de la chrétienté, c'est-à-dire de l'armature intellectuelle et de l'incarnation du message évangélique, s'y trouve pareillement dénigrée ! A cette volonté de conservation, l'esprit de démission, le nihilisme le plus désabusé lui oppose : « Vous vous engagez à défendre la civilisation occidentale, mais l'Occident chrétien, issu de l'humanisme antique et judéo-chrétien, ce monde-là est mort ! Dans l'état actuel des choses, peut-on d'ailleurs parler encore de civilisation ? Il n'y a plus que des fantômes de civilisation ! »

Nous savons, messieurs, que les « civilisations sont mortelles », mais nous savons aussi, comme le dit Gustave Thibon, que « certaines structures temporaires peuvent, en s'éboulant, entraîner dans leur chute les réalités éternelles qui reposent su elles ». Mais nos nouveaux docteurs ne nous parlent-ils pas, dans l'ordre temporel, de l'éche

de la Rédemption ? « Si en tout ce qui touche à la vie historique et sociale de l'humanité le christianisme a échoué, dit l'un d'eux, c'est qu'il a été continuellement annexé par les maîtres du monde, impatients de bafouer chaque Béatitude et habiles à tirer profit des conseils d'acceptation et de renoncement évangéliques. » Aussi bien pour ces néophytes, n'y a-t-il jamais eu de civilisation chrétienne, et il ne saurait même y en avoir ! « L'Eglise, dit un de leurs augures, l'Eglise n'apporte pas aux peuples la civilisation, mais le Sang du Christ et la béatitude surnaturelle. »

Ce sont les dangers de tels excès que Pie XII a cru nécessaire de montrer : « Gardez-vous, nous dit-il, gardez-vous de ceux qui méprisent les services temporels rendus au monde par les chrétiens et lui opposent un christianisme soi-disant pur, spirituel. » Il y a, en effet, une manière de mépriser les choses de ce monde qui n'est qu'une forme de fatigue, de lassitude, d'abandon ! Et faut-il rappeler à ceux qui parlent de « *désoccidentalisation* » de l'esprit, et qui mettent en cause « l'humanisme gréco-latin christianisé par les Pères », que les valeurs de civilisation et de culture sont des valeurs universelles qui touchent aux premiers principes, c'est-à-dire à l'*être* et à la *vérité*.

Certes, messieurs, il est bien sûr que l'Occident a besoin de se corriger et de se refaire s'il veut reprendre sa mission dans le monde qui est, non de régir le monde à son profit, mais de le servir en le guidant. L'Eglise mère et nourrice de la civilisation sait comment on redresse un monde. En face de la Renaissance du XVIe siècle, toute enivrée de paganisme, ce fut l'honneur de l'Eglise d'avoir maintenu la notion chrétienne de l'homme. En faisant de l'homme la mesure de toutes choses, ne devait-on pas aboutir à la hideuse contradiction qui asservit l'homme aux choses ! L'homme réduit à n'être qu'un rouage interchangeable dans l'usine universelle et s'en remettant à l'Etat — « seul dieu des hommes sans Dieu », dit Bernanos — ne voilà-t-il pas, à l'Est comme à l'Ouest, le résultat d'une certaine civilisation technique, et à cet égard nous sommes bien, messieurs, dans l'« ère de la civilisation mondiale » !

C'est pour le pire, dira-t-on. Eh bien ! ce peut être, un jour aussi, pour le meilleur ! Comme les débats intellectuels, moraux, religieux tendent de plus en plus, en quelque territoire que ce soit, à se poser dans les mêmes termes, il se pourrait que la vérité finisse par en sortir ! Et ainsi, la véritable, la totale chrétienté serait à venir, non pas *contre*, mais en prolongement de la nôtre.

Et que nous parle-t-on, messieurs, de « fin du monde » ! A chaque instant, la vieille terre est naissance, et renaît, jeune, des mains divines ! La création n'est pas d'hier, elle est de chaque minute de la vie, et l'Evangile, qui est pourtant si secret sur les perspectives de l'histoire, nous assure que le monde ne finira pas avant que la Parole ait été portée à tous les hommes, car pour l'Eglise du Christ, à qui a été donnée la royauté des temps et pour qui les siècles sont moins que nous sont les heures, tout ne fait que commencer !

Ces choses, messieurs, que la foi inspire, je les ai déjà à maintes reprises exprimées, et si j'ai tenu aujourd'hui à les répéter, n'est-ce pas à cause de l'audience ouverte aux paroles qui sont prononcées au sein de votre Compagnie ? Je crois pareillement que Mgr Grente eût souhaité que son successeur terminât le discours où il l'évoquerait en parlant de la grande pensée du Pape successeur de celui qui le créa cardinal. Au centre d'un monde menacé de basculer dans l'horreur atomique, attaché à son trône pour mieux entendre le cri désespéré qui monte de toute la terre, le Vieillard blanc, témoin de l'humanité errante, ne lui rappelle-t-il pas qu'il n'y a pas de choix possible entre la catholicité et l'unité, entre l'amour et la vérité ? Oui, messieurs, parce qu'elle se refuse à disjoindre ce qui n'a de vie que par et dans le Christ unique, l'Eglise de Rome apparaît comme la seule puissance capable de refaire, un jour, le chœur commun de l'humanité ! Au-dessus de toutes les différences de nationalités, de races, de cultures, de classes sociales, la primauté resplendit comme le reflet de la suprématie divine. Elle seule préserve la chrétienté d'être emportée par les conflits haineux des intérêts terrestres. Elle seule permet aujourd'hui à l'Eglise de convoquer toutes les nations dans un Concile œcuménique. Le Pape ouvre ses bras au monde, et ce signe a fait aussitôt rejaillir ce que saint Paul appelle *l'espérance de l'Espérance.*

Cela aussi, messieurs, j'ai voulu le redire ici.

Événements et Informations

MAI 1961

J. 4 MAI. — *A l'étranger.* — A *Cuba, Fidel Castro* prend de nouvelles mesures contre l'Eglise, décrète la *nationalisation des écoles* et impose aux prêtres étrangers (nombreux dans l'île, où les vocations sont rares), une autorisation spéciale de séjour ; ceux-ci s'attendent à avoir à quitter le pays en grand nombre.

— Aux *Etats-Unis,* deux aéronautes américains battent le record mondial d'altitude, à bord d'un ballon géant lancé d'un porte-avions ; ils se sont élevés à 34 590 mètres ; mais l'un d'eux a été mortellement blessé à l'amérissage.

— Au *Congo,* le *président Fulbert Youlou* proteste auprès du secrétaire de l'O. N. U. à Léopoldville contre la détention de *M. Tshombé,* qu'il qualifie « d'acte de banditisme ».

V. 5 MAI. — Le *Journal Officiel* (N° 14 A. N., page 677, question 9 655) publie la question suivante, posée par M. Tardieu au ministre de l'Education nationale, et la réponse faite par le ministre. *Question :* « Les directeurs des écoles paroissiales ayant choisi le contrat simple, les maîtres placés sous ce contrat seront donc payés par l'Etat ; mais, ayant été recrutés par la direction de l'enseignement libre, cette direction peut-elle prendre, à leur égard, des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la révocation ? et quelle voie de recours ces maîtres peuvent-ils exercer ? » *Réponse :* « Les maîtres agréés en exercice dans les classes sous contrat simple, bien que directement rémunérés par l'Etat, demeurent liés à la direction de l'établissement par leur contrat de travail ; ils sont de régime privé et, en conséquence, soumis à la législation du travail de droit commun. »

— Un décret du 4 mai relatif à certaines *mesures exceptionnelles concernant la presse en Algérie,* que publie le *Journal Officiel,* porte l'interdiction des journaux suivants et de l'utilisation de leur titre : *l'Echo d'Alger, Dernière heure, la Dépêche quotidienne d'Algérie.*

— A *Meaux,* obsèques solennelles de *Mgr Debray.* Le cardinal Feltin y préside, accompagné de tous les évêques de la province ecclésiastique et de nombreux évêques venus de toute la France.

— A *Rodez,* la *Légion de Marie* (Aveyron, Cantal, Puy-de-Dôme) tient un Congrès régional d'étude. Thème : « Rapports de la Légion de Marie avec les autres mouvements d'Action catholique. » 200 délégués y prennent part.

A L'ÉTRANGER. — Au *Vatican, réception de la reine d'Angleterre et du prince Philip ;* accueillis à la cour de Saint-Damase par le *Good Save the Queen* de la garde palatine, puis acclamés dans les antichambres par 600 séminaristes anglais ou du Commonwealth, ils sont reçus en privé par le Saint-Père, sans interprète. Après l'entretien, le Pape leur offre des cadeaux pour eux-mêmes et pour les petits princes. La légation de Grande-Bretagne, après cette audience, reçoit, autour de la reine, 200 invités, dont 25 cardinaux. (Cf. *D. C.*, n° 1352, du 21 mai 1961, col. 640.)

— A *Ankara*, la Chambre turque des représentants adopte, par 222 voix et 5 abstentions, le projet de la *Constitution de la République turque*. Le texte en sera présenté au Comité d'Union nationale avant d'être soumis au référendum.

— A *Cap Canaveral* (*Etats-Unis*), l'Américain *Shepard* est envoyé dans l'espace ; son vol ne dure que cent quarante secondes, comme prévu ; il est repêché à 483 kilomètres de son point de départ, en parfaite condition. L'exactitude des calculs est ce qu'il y a de plus remarquable dans l'expérience.

— A *Rome*, clôture, en présence des cardinaux Pizzardo, Bea et Frings, du *Congrès du cinquantenaire de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques*, ouvert le 29 avril, dont le thème était : « La femme catholique, instrument d'unité au sein du monde moderne, dans le Christ et son Eglise. » (Cf. *D. C.*, n° 1353, du 4 juin 1961, col. 703.)

S. 6 MAI. — Le *Journal Officiel* publie le décret du 2 mai accordant aux *invalides et victimes de la guerre* titulaires d'une pension, incapables d'exercer une activité professionnelle et dont le reclassement social est impossible, le droit à l'*allocation spéciale* instituée par l'article L. 35 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité, et fixant les conditions requises pour son obtention.

— Le même journal publie les décrets du 5 mai portant destitution (en rapport avec l'*insurrection militaire d'Alger*) des officiers généraux suivants : général de corps d'armée *Marie-Michel Gouraud ;* général de corps aérien *Jean Nicot ;* général de division aérienne *Pierre Bigot ;* colonel d'infanterie de marine *Charles Lacheroy*.

— Un décret du 18 avril, que publie le même journal, inscrit parmi les *musées nationaux* le « *musée des Deux-Victoires* » (musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), annexe du musée national du château de Versailles.

— En *Algérie*, le *général Zeller* est arrêté, après avoir fait sa reddition. Le *commandant de Saint-Marc*, qui commandait par intérim le 1er régiment de parachutistes de la Légion étrangère, qui prit part au putsch, est inculpé.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, à la Chambre, 22 députés démocrates-chrétiens sur 92 refusent la confiance au nouveau gouvernement Lefèvre, qui obtient cependant la majorité, par 147 voix contre 38 et 15 abstentions.

D. 7 MAI. — A *Orléans*, cérémonies traditionnelles en l'honneur de *Jeanne d'Arc*, pour le 532e anniversaire de la délivrance de la ville par la levée du siège. L'évêque reçoit l'étendard des mains du maire de la ville.

— A *Paris*, en remplacement de *M. Chatenet*, actuellement empêché par la maladie, annonce de la désignation de *M. Frey*, comme ministre de l'Intérieur.

— A *Paris*, clôture du *Congrès laïque de l'enseignement supérieur*, ouvert hier. Des conclusions adoptées tendant à l'abrogation des lois d'aide à l'enseignement privé, nous extrayons ce qui suit : « Tout établissement qui reçoit des fonds publics se soumet par là même au principe de la laïcité. La laïcité de l'Etat implique l'abrogatio[n] des lois Barangé, Marie et Debré. » Un organism[e] qui a pris le nom de « Cercle d'études laïques [de] l'enseignement supérieur » a été chargé d'établi[r] un lien entre les membres de cet enseignemen[t] partisans de l'Université laïque et d'étudier u[n] régime se substituant aux lois incriminées.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonc[e] la nomination de *Mgr Erasmo Hinojosa*, vicai[re] général d'Arequipa, comme évêque titulaire d[e] Boseta et coadjuteur, avec droit de succession, d[e] Mgr Arce Marsias, évêque de *Piura* (*Pérou*).

— Au *Congo*, *M. Bomboko*, au nom du gouvernement central, traduit en justice *M. Tshomb[é]* pour crime de haute trahison, assassinat de Patric[e] Lumumba, extermination des « Balubas » et contrefaçon de la monnaie.

— A *Berlin*, mort de *M. Jacob Kaiser*, l'un de[s] co-fondateurs du parti chrétien-social. Ancie[n] ouvrier et d'abord militant de base dans le par[ti] de la démocratie chrétienne, il avait été élu déput[é] pour la première fois à la Diète de *Weimar*.

— A *Sigtuna* (*Suède*), clôture du cycle d'étud[e] européen sur les aspects sociaux et économiques d[e] l'*intégration des réfugiés*, ouvert le 27 avril, organisé par le service de l'Assistance technique de[s] Nations Unies, en coopération avec le gouvernement suédois et le haut-commissariat des Nation[s] Unies pour les réfugiés. 45 experts venus d[e] 14 pays y ont participé. Le rapport en a été publi[é] par le service organisateur (Nations Unies, Genève).

L. 8 MAI. — A *Paris*, discours du *général d[e] Gaulle*. Le chef de l'Etat répète ses déclarations [:] la justice doit frapper les vrais responsables d[e] l'insurrection ; la solution de l' « Algérie nouvelle » doit être poursuivie ; l'autorité de l'Eta[t] doit être renforcée.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, la foule fai[t] une ovation spontanée au *capitaine Alan Shepard*, le premier « homme de l'espace » américain, su[r] son passage de la Maison Blanche au Congrès.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, dan[s] une clinique de Rome, de *Mgr Bernard Manyurane*. Né à Muliera (Ruanda), en 1913, il avait été él[u] évêque du nouveau diocèse de *Ruhengeri* (*Ruanda*) le 20 décembre 1960.

— En *Iran*, le chah prononce la dissolution de[s] deux Chambres pour permettre au nouveau gouvernement du Dr Ali Amini « de prendre toute[s] les mesures qu'exige la situation difficile que connaît actuellement le pays ».

— Selon les statistiques récentes que publie l[e] *Catholic Directory* américain de 1961, on compte actuellement aux *Etats-Unis* 42 104 900 catholique[s] (28 634 878 en 1951, soit une augmentation d[e] 13 470 022 depuis cette date et 1 233 598 de plu[s] qu'en 1959). Au cours de 1960, 136 953 converti[s] ont été reçus dans l'Eglise catholique (il y a e[u] 1 343 377 conversions au cours de ces dix dernière[s] années). Le nombre de prêtres est de 54 682 (886 d[e] plus qu'en 1959) : 33 141 du clergé séculier (572 d[e] plus qu'en 1959) et 21 541 du clergé régulier (31[4] de plus qu'en 1959). En 1960, il y a eu 1 675 ordinations sacerdotales. Les Frères sont au nombr[e] de 10 928 (455 de plus qu'en 1959) ; les religieuses 170 438 (1911 de plus qu'en 1959). D'autre part les écoles chrétiennes ont fondé, depuis 1945 2 919 nouveaux établissements pour arriver a[u] total de 13 831 ; elles reçoivent 5 652 575 élèves. Un sur huit des convertis est un noir. Il y [a] 37 000 catholiques noirs de plus qu'en 1959, don[t] 12 248 sont des convertis, sur un total d[e] 653 217 noirs catholiques. Les noirs catholique[s] des Etats-Unis ont à leur disposition 494 églises e[t] 702 prêtres ; 348 écoles libres instruisent 93 292 enfants noirs.

M. 9 MAI. — *Mgr Pierre-Marie Puech*, évêque d[e] Carcassonne, est nommé administrateur apostolique du diocèse de *Pamiers* (*Ariège*), dont le sièg[e]

est vacant depuis la démission de Mgr Guiller.

— L'évêque de Tarbes et Lourdes, *Mgr Théas*, supprime la messe du dimanche dans 23 paroisses du diocèse jugées trop petites pour être desservies et indique aux fidèles les centres dont ils relèvent désormais. Des mesures semblables ont été prises dans les diocèses d'Amiens et d'Evreux. (Cf. *D. C.*, n° 1354, du 18 juin 1961, col. 807.)

A L'ÉTRANGER. — Annonce de la mort de *Mgr José Eguino Trecu*, évêque de *Santander* (*Espagne*), âgé de quatre-vingt-un ans. Il gouvernait ce diocèse depuis le 13 janvier 1929.

M. 10 MAI. — Le *Journal Officiel* (n° 111) publie le décret du 2 mai relatif aux *bourses nationales d'apprentissage* destinées aux élèves français ou ressortissants de la Communauté qui entreprennent ou poursuivent une formation technique ou professionnelle dans les collèges d'enseignement technique de la France métropolitaine ou des départements d'outre-mer et dans les *établissements privés visés par la loi du* 21 *février* 1949.

— A *Paris*, mort du sculpteur *Georges-Laurent Saupique*, âgé de soixante-douze ans, à la veille même de l'inauguration de l'exposition de ses œuvres au musée Rodin (83 sculptures et dessins). Né à Paris, le 17 mai 1889, élève de Rouzeau, qui fut le maître de Rodin, il exposa à l'Exposition des arts décoratifs de 1925 et à l'Exposition coloniale de 1931. Il restaura une partie des sculptures de la cathédrale de Reims et forma des sculpteurs capables de restaurer les œuvres médiévales ruinées. Son buste de la IVe République a été choisi par la ville de Paris et figure toujours dans les mairies. Il a sculpté, en 1936, le portail de l'église de la Cité universitaire de Paris qui représente le Christ en majesté entouré des symboles des quatre Evangélistes et des quatre Pères de l'Eglise d'Occident, avec des scènes de la vie du Christ au pourtour et l'histoire de l'Université de Paris aux piédroits. Il est aussi l'auteur du groupe « Berlioz écoutant l'inspiration », élevé à Paris, place de Vintimille.

— A *Paris*, les Parisiens défilent devant le corps du *maréchal Lyautey*, exposé à l'Etoile, sous la garde d'honneur d'officiers et d'anciens combattants avant son transfert aux Invalides. Sur l'esplanade des Invalides, le général de Gaulle prononce un bref hommage ; puis, après l'absoute donnée par le cardinal Feltin, le corps est descendu dans la crypte, en attendant sa place sous la coupole. Le corps de la maréchale Lyautey est dirigé sur Thorey, pour y être inhumé.

— A *Paris* et à *Tunis*, simultanément, est annoncé que la Conférence d'Evian ouvrira ses travaux le 20 mai prochain.

A L'ÉTRANGER. — En *Angola*, devant la gravité des événements, le gouvernement portugais décrète la censure des nouvelles en provenance de cette province.

— A *Rome*, arrivée du grand *pèlerinage du* 20e *anniversaire de l'A. C. I.* (Action catholique des milieux indépendants), conduit par le cardinal Gerlier ; 42 évêques, 614 prêtres et 6 000 militants sont venus prier auprès du tombeau de saint Pierre. Ils seront reçus en audience par le Saint-Père le 12 mai. (Cf. *D. C.*, n° 1353, du 4 juin 1961, col. 697.)

— En *Afrique du Sud*, par 139 voix contre 71 à M. Fagan, candidat de l'opposition, *M. Charles Swart* est élu premier président de la *République sud-africaine*. Le nouveau président, après avoir été ministre de la Justice dans le premier Cabinet nationaliste du Dr Malan, en 1948, avait succédé, le 6 décembre 1959, au gouverneur général Jansen. C'est un des leaders afrikanders les plus respectés.

— Le journal *Afrique nouvelle* informe que l'Assemblée nationale de la *République centrafricaine* vient de voter une loi réglementant l'*enseignement privé*, dont la principale innovation est la prise en charge par l'Etat des traitements des maîtres laïcs des institutions libres ; elle reconnaît, d'autre part, l'équivalence des diplômes délivrés par l'enseignement privé et par l'enseignement public ; un contrôle sera exercé par l'Etat sur l'enseignement et les maîtres des écoles libres.

J. 11 MAI. — A *Royan*, se tient le *XVIIIe Congrès national du M. R. P.* Il s'inquiète de l'autorité réclamée par le chef de l'Etat ; M. Colin déclare qu'elle suppose tout au moins que « le pays s'y sente associé ».

A L'ÉTRANGER. — A *Rome* et dans le monde, les *Oblats de Marie Immaculée* fêtent le premier centenaire de la mort de leur fondateur, *Mgr Charles de Mazenod*, évêque de Marseille. Ils sont aujourd'hui 7 417 missionnaires répandus sur toute la terre, du Grand-Nord aux Tropiques ; leurs écoles apostoliques comptent 3 976 élèves ; ils ont 346 novices et 1 263 grands séminaristes. (Cf. *D. C.*, n° 1354, du 18 juin 1961, col. 756.)

— La revue *Missi* parle d'un fort mouvement qui se dessine en *Inde* vers le catholicisme, dans les sphères orthodoxes du rite syro-malankar. Plus de 5 000 fidèles se convertissent chaque année ; le mouvement est enrayé par le manque de missionnaires et de moyens dans l'Eglise catholique syro-malankarienne.

— La revue italienne *Le Missioni Cattoliche* donne ces chiffres comparatifs sur l'effort des pays les plus apostoliques, du point de vue missionnaire. Le premier, l'*Irlande*, fournit 7 000 missionnaires (prêtres, Frères et Sœurs), dont 3 000 prêtres (soit un missionnaire pour 457 catholiques) ; la *Hollande*, 7 065 missionnaires, dont 3 300 prêtres (un missionnaire pour 566 catholiques) ; la *Belgique*, 8 000 missionnaires, dont 3 200 prêtres (un pour 1 050 catholiques) ; le *Canada*, 3 931 missionnaires, dont 1 300 prêtres (un pour 1 616 catholiques) ; la *France*, 15 000 missionnaires, dont 4 600 prêtres (un pour 2 333 catholiques) ; l'*Italie*, 7 000 missionnaires, dont 3 200 prêtres (un pour 6 084 catholiques).

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *Mgr Gerald Francis O'Keefe*, chancelier de la curie métropolitaine de Saint-Paul, comme évêque titulaire de Candyba et auxiliaire de *Mgr O'Brady*, archevêque de *Saint-Paul de Minnesota* (*Etats-Unis*).

V. 12 MAI. — A *Paris*, au cours d'une conférence de presse réunie ce matin au ministère de l'Education nationale, le ministre, *M. Lucien Paye*, a fait un appel pressant aux *enseignants français*, leur demandant de partir *outre-mer* pour aider les jeunes Etats francophones à former leurs propres enseignants, à instruire leurs jeunesses. Les Etats de la Communauté, de l'Entente, la Tunisie, le Maroc, les Etats de l'ancienne Indochine demandent à la France 3 500 enseignants (1 600 postes de plus qu'en 1960). Si importante que soit cette demande au moment où l'enseignement français manque lui-même de professeurs, il faut y répondre pour affermir les liens entre ces nations et la France, pour maintenir les positions culturelles françaises. Le ministre a réclamé des professeurs d'Université, des professeurs du second degré, des instituteurs, des experts pour l'U. N. E. S. C. O. Le *Journal Officiel* du 4 mai (n° 106) a publié des décrets et arrêtés du 2 mai fixant le statut des fonctionnaires détachés dans ces pays pour l'accomplissement d'une tâche de coopération technique ou culturelle, leur offrant des garanties qui, aux dires du ministre, doivent lever leurs hésitations.

— A *Royan*, au *Congrès du M. R. P.*, débat sur l'Algérie et sur la démocratie. Son président, M. Colin, se prononce pour l'association de l'Algérie avec la France. Au sujet de l'application de l'article 16 de la Constitution, qui suscite quelque crainte pour l'avenir de la démocratie, le Congrès demande « la sauvegarde des institutions et le retour à un fonctionnement normal ».

— A *Lourdes*, ouverture, durant trois jours, des *Journées d'études du Secours catholique*. 400 délé-

gués de France, d'Afrique du Nord et d'Afrique noire entourent Mgr Rodhain pour se livrer à un « examen de conscience sur la charité, à la veille du Concile ». Ces trois journées sont dirigées par : le chanoine Lanquetin, aumônier au Secours catholique ; le chanoine Gélin, vice-recteur de la Faculté catholique de Lyon ; le R. P. Gervais, de Dakar.

A L'ÉTRANGER. — A *Tunis*, le G. P. R. A. annonce officiellement que *M. Krim Belkacem* sera le chef de la délégation du F. L. N. attendue à Evian.

— En *Turquie*, l'Etat d'urgence est proclamé dans les provinces du Sud et de l'Est, où, récemment, ont éclaté des manifestations antigouvernementales. La frontière de Syrie est fermée et l'armée placée en état d'alerte. Ces mesures font suite à la découverte d'un réseau d'espionnage de la R. A. U.

S. 13 MAI. — A *Paris*, au palais de l'U. N. E. S. C. O., ouverture, durant deux jours, des *Journées d'étude des « Informations catholiques internationales »*. Thème : « L'Eglise, le Concile et les autres. » Parmi les orateurs : Mgr Marty, archevêque de Reims ; le P. Voillaume, prieur général des Petits Frères de Jésus ; le P. D'Souza, assistant pour l'Asie de la Compagnie de Jésus ; Dom Rousseau, directeur de la revue *Irenikon ;* le P. Congar, O. P.

— A *Royan*, clôture du Congrès du M. R. P. Malgré son opposition déclarée à la politique européenne, économique et sociale du gouvernement, le parti, d'accord sur sa politique algérienne, décide de lui maintenir son appui et sa participation.

A L'ÉTRANGER. — En *Grande-Bretagne*, aux élections municipales pour le tiers des communes, le parti travailliste perd 225 sièges, tandis que les conservateurs en gagnent 146.

— La revue espagnole *Ecclesia* donne cet aperçu sur la gravité de la *persécution religieuse à Cuba*. Presque tous les évêques sont arrêtés, réfugiés dans les ambassades ou empêchés de communiquer au dehors et surveillés dans leurs résidences. Tous les cadres supérieurs de l'apostolat laïque sont en prison ou entre les mains de la police secrète ; dans l'archidiocèse de La Havane, sur 307 prêtres séculiers et 2 000 religieux, il y en a 200 en prison ; sur les 723 prêtres en fonction à Cuba, 450 sont d'origine étrangère et sous le coup d'un arrêté d'expulsion ; tous les couvents et les églises sont gardés à vue, jour et nuit, par les milices ; l'enseignement privé a été nationalisé ; or, sur 900 institutions et 125 000 élèves, l'enseignement catholique comptait 350 écoles et 70 000 élèves.

— A la « *Domus Mariae* », à *Rome*, ouverture, durant deux jours, des 6e *Conversation internationales d'apostolat en milieu ouvrier adulte*, qui étudieront la position des chrétiens devant les aspirations et la volonté de promotion des travailleurs.

— A *Monrovia* (*Liberia*), clôture de la *Conférence des chefs d'Etat africains* d'expression française et d'expression anglaise, ouverte le 8 mai. Vingt Etats étaient représentés : Cameroun, Centre-Afrique, Congo (ex-français), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Haute-Volta, Liberia, Libye, Madagascar, Mauritanie, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra-Leone, Somalie, Tchad, Togo, Tunisie. Résolutions : Confiance à l'O. N. U. pour la solution du problème congolais ; appui sans réserves aux Africains de l'Angola dans leur lutte pour l'indépendance ; condamnation de la politique de l' « apartheid » pratiquée par le gouvernement sud-africain ; appel aux puissances atomiques pour le désarmement ; front commun en face de tous les problèmes mondiaux au sein des Nations Unies. De plus, la Conférence a pris note des assurances données par le gouvernement français de ne plus procéder à des explosions atomiques en Afrique.

D. 14 MAI. — A *Saint-Denis* (*Seine*), clôture du 16e *Congrès national du parti communiste* par la réélection du bureau en place et du secrétaire général Maurice Thorez, et la nomination d[u] M. Waldeck-Rochet comme secrétaire généra[l] adjoint, et par l'élimination des déviationnistes Casanova, Servin, Kriegel-Valrimont, Pronteau Vigier et Mme Chomat, du Comité central. Il [a] donné pour mot d'ordre : « Lutte contre le pou[r]voir personnel et union des forces ouvrières. »

— A *Caen*, le 37e *Congrès de l'Union national[e] des combattants* (*U. N. C.*) demande aux Françai[s] d'Algérie de faire taire leur passion pour conserve[r] l'unité de la nation et veut s'opposer à tout[e] manœuvre qui tendrait à creuser un fossé entr[e] la nation et son armée.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo*, *M. Kasavubu* annonce la convocation du Parlement sous la protection de l'O. N. U. dès la fin de la *Conférence de Coquilhatville*, dans le but précis de lui faire approuver ses projets constitutionnels et la mise en place des nouvelles institutions.

— En *Lithuanie*, selon les *Izvestia* du 10 mai la *lutte antireligieuse* se renforce. Des cérémonies laïques remplaceront tous les sacrements et l'on donnera plus de faste au mariage en vue de diminuer le nombre croissant des divorces. « Les traditions naissent aujourd'hui », proclament les *Izvestia*.

— Aux *Pays-Bas*, selon l'Agence allemande *K. N. A.*, des statistiques récentes montrent la florissante prospérité des *écoles catholiques*, subventionnées à 90 % au même titre que les écoles publiques. Sur 11 millions d'habitants, les catholiques hollandais sont 4 200 000 ; ils ont la charge de 6 500 écoles, dont 2 000 jardins d'enfants ; 3 700 écoles primaires, 410 écoles secondaires et 460 écoles techniques. Les petits séminaires, au nombre de 55, forment 7 250 élèves, et les grands séminaires, au nombre de 59, instruisent 2 253 aspirants au sacerdoce.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de l'*abbé Louis Nganga*, du clergé séculier africain, comme évêque titulaire d'Athyra et auxiliaire de Mgr Van de Bergh, évêque de *Lisala* (*Congo ex-belge*). Cette nomination porte à 40 le nombre des évêques noirs (7 archevêques et 21 évêques résidentiels — dont le cardinal Rugambwa — et 12 évêques auxiliaires).

L. 15 MAI. — La *C. F. T. C.* annonce que *M. Bouladoux* ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de président ; il a, en effet, posé sa candidature pour la présidence de la C. I. S. C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens).

— A *Alger*, après le calme du 13 mai, le dispositif de sécurité est allégé. En vue de les rassurer sur l'avenir et de faire diminuer la tension, M. Coup de Fréjac, directeur de l'Information, lance, par radio, un appel aux Européens : « Vous serez défendus, informés et consultés, dit-il ; jamais la France ne vous abandonnera. »

— Remise du *Grand Prix catholique de littérature* au *R. P. Lucien Guissard*, A. A., pour son livre : *Ecrits en notre temps*. Œuvre de critique littéraire, cet ouvrage traite notamment des écrivains suivants : Saint-Exupéry, Simone Weill, Ramuz, Paul Claudel, Jules Roy, Aragon, Malraux, Albert Camus, François Mauriac. Le R. P. Guissard est rédacteur en chef adjoint et critique littéraire de *la Croix*.

A L'ÉTRANGER. — A *Hollywood* (*Etats-Unis*), mort, d'un cancer généralisé, du grand acteur américain du cinéma *Gary Cooper* (de son véritable nom, Franck James), après une fin courageuse et chrétienne. Le défunt, dont la femme et la fille étaient catholiques, s'était converti au catholicisme ; il avait abjuré la confession épiscopalienne dans l'église du Bon-Pasteur, à Hollywood, le 9 avril 1959. Par un télégramme adressé en son nom par le cardinal Tardini, à Mgr Daniel Sullivan, qui a assisté l'acteur tout au long de sa maladie et à ses derniers instants, S. S. Jean XXIII a fait parvenir à sa veuve ses condoléances.

— *La Croix* donne un compte rendu des 6es *Con-*

versations internationales d'Action catholique en milieu ouvrier adulte, qui viennent de rassembler à *Rome* 300 dirigeants, venus de 40 pays. Leur conclusion est la proclamation solennelle de la « primauté de l'évangélisation » sur toute autre activité du mouvement.

— A *Berlin*, le ministre fédéral *Ernst Lemmer* déclare que, depuis le début de l'année, 66 000 personnes de l'Allemagne de l'Est se sont réfugiées à l'Ouest, en augmentation de 30 % sur les années précédentes.

— En *Corée du Sud*, un *coup d'Etat militaire* s'empare du pouvoir et M. Chang Myan, premier ministre, est mis en résidence surveillée ; le général Chang Do Young préside le Comité révolutionnaire.

M. 16 MAI. — A *Paris*, série d'entretiens à l'Elysée entre le *général de Gaulle*, *M. Debré* et *M. Joxe*, pour préparer les instructions de la délégation française à la Conférence d'Evian.

— L'agitation sociale se poursuit et s'aggrave. La C. G. T. réussit à entraîner les cheminots dans une grève de quarante heures, qui durera de jeudi, 4 heures, à vendredi midi.

A L'ÉTRANGER. — En *Pologne*, la nouvelle Diète a réélu comme chef du gouvernement *M. Joseph Cyrankiewiz*, membre du bureau politique du parti communiste ; elle a aussi élu les membres du Conseil d'Etat, qui détient les pouvoirs de la présidence de la République. *M. Gomulka*, secrétaire général du parti, et *M. Zawieski*, celui-ci catholique du groupe Znak, en font partie.

— A *Rome*, pour répondre au mot d'ordre renouvelé de l'Eglise, les dirigeants d'*Action catholique ouvrière*, réunis dans la ville sainte, ont mandaté un bureau réduit, pour mettre au point la constitution d'une « Internationale ouvrière apostolique ».

— A *Cuba*, poursuivant sa guerre contre l'Eglise, *Fidel Castro* vient d'expulser 130 religieux et religieuses espagnols, après leur avoir refusé de renouveler leur permis de séjour.

M. 17 MAI. — Un décret du 15 mai relatif aux *mesures exceptionnelles concernant la presse en Algérie*, que publie le *Journal Officiel*, interdit le journal *Dimanche Matin* d'Alger, et l'utilisation de son titre.

— Par décret du 10 mai, que publie le *Journal Officiel*, est approuvée l'élection, par l'*Académie de médecine*, de *M. Monnier*, à la place de membre titulaire (VIIe section) devenue vacante par suite du décès de Mme Randoin.

— Dans une conférence donnée, à *Paris*, devant un auditoire d'intellectuels catholiques, sous la présidence de M. Jacques Madaule, dont rend compte *le Figaro* de ce jour, *M. Colbi*, directeur du ministère des Cultes d'*Israël*, a souligné que, loin d'être un Etat théocratique juif, Israël considère toutes les religions comme égales devant la loi, ajoutant que pour les cas où cette loi serait violée, il existe une Cour suprême d'une impartialité à toute épreuve, ainsi qu'un ministère des cultes auxquels on peut avoir recours.

— Au monastère de *Notre-Dame de Bonnecombe* (*Aveyron*), le *R. P. Dom Bernard Lefebvre* reçoit la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Ménard, évêque de Rodez.

— A *Paris*, au Palais de la Mutualité, l'*Action catholique générale des hommes* réunit plus de 2 000 militants. Thème : « L'Afrique » ; M. Aujoulat, ancien ministre, en est le principal orateur. Le *cardinal Feltin* recommande à toute l'assistance ces deux intentions : l'union des peuples et le Concile.

A L'ÉTRANGER. — Au *Liban*, le gouvernement *Saeb Salam* donne sa démission au président de la République, quoique majoritaire devant les Chambres, dans le but de modifier sa composition.

— En *Iran*, tandis que le gouvernement persévère audacieusement dans ses réformes et sa politique d'austérité, pour désarmer des surenchères communistes, la police fait 250 arrestations à Téhéran. Plus de 300 officiers, même supérieurs, sont mis à la retraite d'office.

— A *Addis-Abéba* (*Ethiopie*), se tient, depuis le 15 mai, la *Conférence de l'U. N. E. S. C. O. sur l'éducation en Afrique*. Le Conseil d'éducation catholique internationale y est représenté par son secrétaire général, Dr Jan Lindemann, de Bruxelles. Après la conférences, des membres du Conseil visiteront les évêques d'Afrique et les responsables catholiques de l'enseignement pour les informer des décisions de la conférence et des moyens que l'U. N. E. S. C. O. met à la disposition de leurs écoles.

— L'Agence *Fides* annonce que, le 8 avril dernier, au *Congo* (*ex-belge*), le *R. P. Albert Forgeur*, Spiritain, aumônier des forces militaires du Katanga cantonnées à Kongolo, a trouvé la mort au cours d'un engagement qui a opposé l'armée katangaise aux soldats éthiopiens de l'O. N. U. près de Kabalo. Le Père fut mortellement blessé alors qu'il s'apprêtait à soigner un blessé.

— Le premier exemplaire de la *nouvelle édition du bréviaire romain*, conforme au *Motu proprio* du 25 juillet 1960 et aux précisions de la sacrée congrégation des Rites qui l'ont suivi, imprimé par la typographie vaticane, a été présenté à S. S. Jean XXIII. Cette édition en un volume (*Totum*) porte le titre de *Typica*, c'est-à-dire que toutes les autres éditions, même en deux volumes, doivent, comme texte, y être conformes (*juxta typicam*).

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort des évêques suivants : 1° le 10 mai, de *Mgr Jacques Teerenstra*, Spiritain, évêque de *Doumé* (*Cameroun*), âgé de cinquante ans ; 2° le 15 mai, de *Mgr Francesco Pieri*, évêque d'*Orvieto* (*Italie*), âgé de cinquante-neuf ans, assistant au trône pontifical, et de *Mgr Celtus J. Benjamin*, évêque titulaire de Binda et auxiliaire de *Philadelphie* (*Etats-Unis*), âgé de cinquante-deux ans.

J. 18 MAI. — A *Paris*, la grève des cheminots et du gaz-électricité a pris une extension plus grande que celle prévue par le gouvernement ; les transports ont été presque partout paralysés ; d'autres professions parlent de se joindre au mouvement (fonctionnaires, enseignants, métallos) ; le gouvernement envisage des mesures de réquisition.

— Le *Bulletin religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes* informe que le *Comité médical international*, réuni le 23 avril dernier, à Paris, a examiné et reconnu comme médicalement inexplicables les *guérisons* de : *Mme Ginette Nouvel*, de Carmaux, guérie en 1955 ; *Mme Elise Aloi*, italienne, venue de Sicile, guérie en 1957 ; *Mlle Théa Angele*, allemande ; et qu'il a décidé de soumettre ces trois cas à l'autorité ecclésiastique.

A L'ÉTRANGER. — En *Corée du Sud*, le *général Chang Do Young* est le maître de la situation, les Etats-Unis l'ont reconnu. Dans un discours-programme, il a déclaré que sa politique serait franchement anticommuniste, qu'il songeait à renforcer ses liens avec l'Occident, et qu'il respecterait la Charte de l'O. N. U. et tous les engagements internationaux de son pays.

— Une lettre pastorale de l'épiscopat de la *Colombie* dénonce vigoureusement « les injustes persécutions subies par l'Eglise » à *Cuba*.

V. 19 MAI. — Le *gouvernement* procède à la réorganisation des structures chargées des Affaires africaines et malgaches. *M. Jean Foyer*, secrétaire d'Etat aux relations avec la Communauté, est nommé ministre de la Coopération avec les Etats africains et malgache ; *M. Jacques Foccart*, secrétaire général de la Communauté, est nommé secrétaire général de la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches ; *M. Georges Gorse* est nommé secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé des relations

avec les Etats africains et malgache. M. Gorse, socialiste, entre dans le ministère ; il a occupé précédemment les postes suivants : sous-secrétaire d'Etat aux Affaires musulmanes dans le ministère Blum (1946-1947), sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer dans le ministère Bidault (1949-1950), ambassadeur à Tunis (1957-1958), représentant permanent auprès des Communautés européennes, à Bruxelles (1959). D'autre part, un décret institue un Conseil pour les Affaires africaines et malgaches.

— *Mgr Théas*, évêque de Tarbes et Lourdes, vient d'annoncer la fermeture de son *grand séminaire*, en fin d'année scolaire ; les séminaristes seront envoyés à Dax pour la philosophie et à Bayonne pour la théologie. L'opération rentre dans le cadre du regroupement en voie d'application dans tous les diocèses de France. (Cf. *D. C.*, n° 1348, du 19 mars 1961, col. 414.)

— A *Issy-les-Moulineaux*, le *Congrès du parti socialiste S. F. I. O.* ouvre ses travaux par un débat sur la politique générale du gouvernement.

— A *Alger*, *Bône* et *Oran*, nombreux attentats au plastic : 31 explosions en tout dans les trois villes ; vers minuit, de violents heurts opposent 3 000 manifestants aux C. R. S. ; nombreux blessés.

— A l'*Elysée*, dans un Conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement accorde aux ministres responsables le droit de réquisition du personnel des services publics, dans les cas où les mouvements de grève porteraient atteinte à l'intérêt national.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, à la Villa du Bois-d'Avault, arrivée de la délégation du G. P. R. A. qui doit participer à la *Conférence d'Evian*. Par mesure de précaution, les autorités helvétiques refusent tout contact direct avec les journalistes ; les nouvelles seront obtenues par télévision particulière en conférences de presse.

— La presse portugaise dénonce les méthodes terroristes que les rebelles commencent à pratiquer, en *Angola*, sur une grande échelle : incendies de villages qui n'ont pas voulu entrer en rebellion, massacres de femmes et d'enfants, atroces mutilations de prisonniers. Jusqu'ici, 271 blancs ont été assassinés et 73 sont portés disparus.

— En *Corée du Sud*, le nouveau régime procède sans tarder à la répression du communisme : 586 arrestations ont été faites dès le premier jour ; d'autre part, les membres du gouvernement renversé sont tenus sous une étroite surveillance et menacés de sanctions jusqu'à preuve faite qu'ils n'ont pas violé la loi.

— Au *Congo*, la Conférence de *Coquilhatville* a décidé que la nouvelle *République fédérale congolaise* sera composée de 19 Etats distincts.

— Le journal londonien *Church Times* s'intéresse à l'*Eglise protestante de Suède*. Bien que baptisé à 90 %, le pays ne pratique plus qu'à 3 %. Ce qui menace le plus l'Eglise, c'est l'intervention de l'Etat dans son administration, ainsi que celle des laïcs, même indifférents ou athées, qui ont voix délibérative dans les paroisses. Déjà l'Etat a pu imposer l'ordination de femmes-prêtres et l'obligation pour l'Eglise de recevoir les divorcés pour un nouveau mariage ; de même la réorganisation des paroisses et la nomination de pasteurs par contrainte, même sans aucun signe de vocation, laissent entendre que l'Etat ne cherche plus que des instruments dociles à ses ordres. Déjà la Haute-Eglise du pays est tenue à l'écart des conseils et on parle d'une entrée en communion de toute l'Eglise de Suède avec l'Eglise très différente d'Ecosse.

— L'*Osservatore Romano* annonce qu'à *Chicago*, à la suite des appels réitérés du Pape pour l'unité, 40 familles nestoriennes avec leur curé sont entrées dans l'Eglise catholique.

— Le même journal annonce la nomination de *Mgr Calogero Lauricella*, chanoine de la cathédrale et recteur du grand séminaire d'Agrigento, comme évêque titulaire de Sela et auxiliaire de Mgr Peruzzo, archevêque-évêque d'*Agrigento* (*Italie*).

S. 20 MAI. — Le gouvernement ordonne : *une trêve unilatérale des combats en Algérie* pour une durée d'un mois (les forces françaises n'entreront en action qu'en cas de légitime défense) ; la libération, au cours des quatre semaines à venir, de 6 000 détenus administratifs ; le transfert de Ben Bella et de ses quatre codétenus de l'île d'Aix au château de Turquant (Maine-et-Loire), en résidence surveillée, et la remise en liberté de Mostefa Lacheraf.

— A *Evian*, ouverture de la *Conférence France-G. P. R. A.* ; première entrevue entre les délégations française, conduite par M. Joxe, et algérienne, conduite par M. Belkacem. Le F. L. N. refuse de s'associer à la trêve avant la conclusion d'un accord politique.

— A *Paris*, les différentes organisations de fonctionnaires fixent au 6 juin la grève de vingt-quatre heures décidée depuis quelque temps.

— Le *Journal Officiel* publie le décret du 19 mai autorisant la *réquisition des personnels des services publics* suivants : chemins de fer (S. N. C. F.), transports en commun (R. A. T. P.), transports aériens (Air France), Electricité et Gaz de France.

— A *Jambville* (*Seine-et-Oise*), ouverture des *Journées nationales des Scouts de France*, jusqu'au 22 mai. Plus de 6 000 chefs du mouvement scout y étudieront au cours de carrefours le thème « Scoutisme et jeunesse ». M. Rigal, commissaire général du mouvement, tirera les conclusions.

A L'ÉTRANGER. — *Washington et Moscou*, en même temps, annoncent officiellement qu'une rencontre entre *M. Kennedy et M. Khrouchtchev* aura lieu à *Vienne*, les 3 et 4 juin prochain.

— A *Genève*, la Conférence sur le *Laos*, boycottée de toutes parts, s'est mise en sommeil jusque après la rencontre de Vienne.

— En *Corée du Sud*, le « Conseil Suprême pour la Reconstruction nationale » investit de tous les pouvoirs son président, le *général Chang Do Young*, qui devient chef du gouvernement et ministre de la Défense. *M. Yun Bo Sun*, président de la République, d'abord démissionnaire, reprend ses fonctions.

— A *Brasilia*, une vaste opposition se dessine contre le *président Quadros*, accusé d'avoir partie liée avec le régime totalitaire installé à Cuba. Sa politique est traitée d'équivoque ; déjà des partisans de première heure se détachent de lui.

D. 21 MAI. — A *Issy-les-Moulineaux*, clôture du *Congrès du parti socialiste*. M. Guy Mollet répète sa conviction que « le problème algérien domine tout et passe par de Gaulle » ; à propos de l' « article 16 », les majoritaires voudraient qu'il soit affirmé que ses limites sont strictement algériennes ; ils redoutent un glissement vers le pouvoir personnel.

— A *Angers*, le *Congrès de la Fédération des parents d'élèves des écoles publiques* déclare son opposition irréductible et constante à l'aide accordée par l'Etat aux écoles privées.

— A *Issy-les-Moulineaux*, les délégués fédéraux et nationaux de la *J. O. C.* sont réunis en *Conseil national* pour s'occuper : des problèmes des jeunes du contingent ; de la formation ouvrière et chrétienne, et de la préparation de leur prochain Congrès.

A L'ÉTRANGER. — A *Bonn*, visite officielle du général *de Gaulle* au chancelier *Adenauer* ; mise au point des entretiens futurs avec le président Kennedy ; examen des problèmes de l'O. T. A. N. et de toute la politique « européenne ».

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8ᵉ. *Le directeur* : J. GÉLAMUR